

**ORIENTATIONS
SUR L'INTÉGRATION
DES QUESTIONS DE GENRE
DANS LE CONTEXTE DE
LA CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES**

NOVEMBRE 2020

ACRONYMES

AME	Accords multilatéraux sur l'environnement
ASOMM	Association mixte des pêcheurs du Montero
ASOPECUPACHI	Association des pêcheurs à la ligne de Palito
BANCA	Association pour la biodiversité et la conservation de la nature
BLG	<i>Biodiversity Liaison Group</i> – Groupe de liaison sur la biodiversité
ccGAP	<i>Climate Change Gender Action Plan</i> – Plan d'action sur le genre et le changement climatique
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CDB	Convention sur la diversité biologique
CEDAW	<i>Convention in the Elimination of All Forms of Discrimination Against Women</i> – Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
CEMAVE	Centre de recherche sur les oiseaux au Brésil
CEPSUL	Centres de ressources halieutiques au Brésil
CESP	Programme de la Convention relatif à la communication, au renforcement des capacités, à l'éducation, à la sensibilisation et à la participation
CGF	<i>Green Climate Fund</i> – Fonds vert pour le climat
CITES	Convention sur le commerce des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CIWP	<i>Conservation of the Iranian Wetlands Project</i> – Projet de conservation des zones humides iraniennes
CMS	Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage
CNPT	Centres de socio-biodiversité au Brésil
CNULD	Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification
CODDEFFAGOLF	Comité pour la défense de la flore et de la faune du golfe de Fonseca
COGCOT	Coordination des conflits dans les interfaces territoriales
COOPERACHIRA	Coopérative des femmes ramasseuses de mollusques de l'île Chira
COP	Conférence des Parties
CP	Comité permanent
CU	<i>Conservation Unit</i> – Unité de conservation
EPS	<i>Extra-cellular polymeric substances</i> – Substances polymères extra-cellulaires
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
GAP	<i>Gender Action Plan</i> – Plan d'action pour l'égalité des genres
GBV	<i>Gender-based Violence</i> – Violence liée au genre
GCF	<i>Board of the Green Climate Fund</i> – Conseil d'administration du Fonds vert pour le climat
GEST	Groupe d'évaluation scientifique et technique
GFP	<i>Gender Focal Point</i> – Point focal chargé des questions de genre
GNPN	Gunung Palung National Park
GWO	<i>Global Wetland Outlook</i> – Perspective mondiale des zones humides
HIH	<i>Health In Harmony</i>
HRBA	<i>Human Rights-based Approach</i> – Approche basée sur les droits humains
ICMBio	Institut de Mendes pour la conservation de la biodiversité
INFOP	<i>Instituto Nacional de Formación Profesional</i> – Institut national de la formation professionnelle
IPPC	<i>International Plant Protection Convention</i> – Convention internationale pour la protection des végétaux
ITPGRFA	<i>International Treaty on Plant Genetic Resources for Food and Agriculture</i> – Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
LCG	<i>Local Conservation Group</i> – Groupe de conservation locaux
LU	Lac Ourmia
M&E	<i>Monitoring and Evaluation</i> – Suivi et évaluation
MINAE	Ministère de l'énergie et de l'environnement du Costa Rica
MoJA	Ministère de l'agriculture d'Iran
MWWS	Moeyungyi Wetland Wildlife Sanctuary
NDC	<i>National Determined Contributions</i> – Contributions nationales déterminées
NP	<i>National Park</i> – Parc national
NRF	<i>National Report Format</i> – Modèle de rapport national
ODD	Objectifs de développement durable
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
PNLP	Parc national de Lagoa do Peixe

PNUD	Programme de développement des Nations Unies
PNUE	Programme des Nations unies pour l'environnement
REDD+	<i>Reducing Emissions for Deforestation and Forest Degradation</i> – Réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts
SC57	57 ^e Réunion du Comité permanent
SEMARNAT	<i>Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales</i> – Ministère de l'environnement et des ressources naturelles
SENASA	<i>Servicio Nacional de Sanidad e Inocuidad Agroalimentaria</i> – Service national pour la santé et la sécurité agroalimentaire
SHG	<i>Self-help Group</i> – Groupe d'entraide
SINAC	Système national d'aires protégées du Costa Rica
SPANB	Stratégie et plan d'action nationaux pour la biodiversité
TC	<i>Term of Commitment</i> – Durée de l'engagement
ToT	<i>Training of Trainer</i> – Formation de formateurs
UC	Unité de conservation
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
ULRP	<i>Urmia Lake Restoration Programme</i> – Programme de restauration du lac Ourmia
UMA	<i>Unidad Municipal Ambiental</i> – Unité environnementale municipale
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
UN-SWAP	<i>United Nations System-Wide Action Plan on Gender Equality and the Empowerment of Women</i> – Plan d'action à l'échelle du système des Nations unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
WEE	<i>Women's economic empowerment</i> – Autonomisation économique des femmes
WENG	<i>Care International's Women's Empowerment in Natural Resource Governance</i>
WHC	Convention du patrimoine mondial
WHSRN	<i>Western Hemisphere Shorebird Reserve Network</i>
WWD	<i>World Wetlands Day</i> – Journée mondiale des zones humides

Table des matières

CONTEXTE.....	5
I. POURQUOI L'ÉGALITÉ DES GENRES EST IMPORTANTE : LES AVANTAGES DE L'INTÉGRATION D'UNE APPROCHE TENANT COMPTE DES QUESTIONS DE GENRE DANS L'UTILISATION ET LA GESTION RATIONNELLES DES ZONES HUMIDES.....	5
II. POINTS CLÉS OPÉRATIONNELS ET PRATIQUES	11
DOMAINE PRIORITAIRE I : NIVEAU NATIONAL	12
A. RENFORCER LES COMPÉTENCES DES PARTIES CONTRACTANTES POUR MENER DES ACTIONS TENANT COMPTE DES QUESTIONS DE GENRE AU NIVEAU NATIONAL	12
B. AMÉLIORER L'INTÉGRATION DES CONSIDÉRATIONS DE GENRE DANS LES RAPPORTS DES PARTIES CONTRACTANTES À LA CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES	20
DOMAINE PRIORITAIRE II : GOUVERNANCE	21
C. FAIRE PROGRESSER L'OBJECTIF DE REPRÉSENTATION ÉQUILIBRÉE DES GENRES ET AMÉLIORER LA PARTICIPATION DES FEMMES AUX NÉGOCIATIONS DE LA CONVENTION ET LEUR REPRÉSENTATION AU SEIN DES ORGANES DE LA CONVENTION	21
D. RENFORCER LES CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES D'INTÉGRATION DES QUESTIONS DE GENRE.....	23
E. RENFORCER LA COHÉRENCE DE LA PRISE EN COMPTE DES QUESTIONS DE GENRE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE LA CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES	24
DOMAINE PRIORITAIRE III : GESTION DES CONNAISSANCES ET AMÉLIORATION DES COMPÉTENCES	26
F. RENFORCER LE PARTAGE DES CONNAISSANCES ET LA COMMUNICATION	26
G. AMÉLIORER ET DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES ET LES APTITUDES EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ DES GENRES	28
DOMAINE PRIORITAIRE IV : SYNERGIES	29
H. AMÉLIORER LES SYNERGIES AVEC LES AGENCES DE L'ONU ET LES ACTIONS TENANT COMPTE DES QUESTIONS DE GENRE CONFORMES AUX ODD	29
III. ÉTUDES DE CAS PRÉSENTANT L'INTÉRÊT D'ADOPTER UNE APPROCHE RESPECTUEUSE DE L'ÉGALITÉ DES GENRES DANS LE CADRE DE L'UTILISATION ET DE LA GESTION RATIONNELLES DES ZONES HUMIDES.....	32
CORAL REEF RESTORATION THROUGH WOMEN'S EMPOWERMENT	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
GENDER ROLES IN MANGROVE RESTORATION ON ISLA DE CHIRA	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
WOMEN PLANTING TREES TO SAVE THE MANGROVES.....	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
BUILDING RESILIENT COMMUNITIES, WETLAND ECOSYSTEMS, AND ASSOCIATED CATCHMENTS .	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
BIODIVERSITY AND NATURE CONSERVATION ASSOCIATION (BANCA).....	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
INSTITUTO CHICO MENDES DE CONSERVAÇÃO DA BIODIVERSIDADE (ICMBio)	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
NEW PARTICIPATORY GUARANTEE MODEL FOR MARINE-COASTAL RESOURCES	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
FIRST LEAN SOLUTION TO THE TEMPLE WASTE PROBLEM	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
WOMEN'S EMPOWERMENT THROUGH WETLAND MANAGEMENT	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
REVERSING THE DEFORESTATION OF RAINFORESTS	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
FEDERATION OF HANDCRAFTED FISHERY AND ENVIRONMENTALIST OF THE CESAR DEPARTMENT COUNTRY: COLOMBIA	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
MOEYUNGYI WETLAND WILDLIFE SANCTUARY (MWWS)	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
RESTORATION OF URMIA LAKE	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
"AN-GIRLS" GUIDING WOMEN OF THE TAI DISTRICT	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
THEATRE COMPANY CINDERELLA	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
ANNEXE 1. GLOSSAIRE	67
ANNEXE 2. RESSOURCES POUR RENFORCER L'INTEGRATION DE L'EGALITE DES GENRES ET L'AUTONOMISATION DES FEMMES DANS L'UTILISATION RATIONNELLE, LA GESTION ET LA CONSERVATION DES ZONES HUMIDES	70

CONTEXTE

À sa 13^e Session tenue en 2018, la Conférence des Parties contractantes à la Convention sur les zones humides (dite Convention de Ramsar) a adopté la résolution XIII.18, *Égalité des sexes dans le contexte des zones humides*. L'article 15 de cette résolution demande au Groupe d'évaluation scientifique et technique (GEST) « d'envisager d'analyser l'intérêt d'adopter une perspective d'égalité entre les sexes dans le contexte de la gestion et de l'utilisation rationnelle des zones humides, d'élaborer des orientations sur les moyens d'intégrer les questions d'égalité entre les sexes dans l'application de la Convention ».

En réponse à ce mandat, les présentes orientations ont été élaborées pour fournir aux Parties contractantes, au Secrétariat et aux organisations concernées une série de points clés opérationnels et pratiques permettant de renforcer l'intégration de l'égalité des genres dans la Convention sur les zones humides. Ces orientations font partie du plan de travail global du GEST dont la réalisation est prévue au cours de la période triennale 2019-2021.

Elles sont divisées en trois sections principales :

- I. Pourquoi l'égalité des genres est importante : les avantages de l'intégration d'une approche tenant compte des questions de genre dans l'utilisation et la gestion rationnelles des zones humides.
- II. Les points clés opérationnels et pratiques pour garantir que l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes sont soutenus dans le contexte de la gestion des zones humides et de l'application de la Convention et de son Plan stratégique.
- III. Des études de cas présentant l'intérêt d'adopter une approche respectueuse de l'égalité des genres dans le cadre de l'utilisation et de la gestion rationnelles des zones humides.

I. POURQUOI L'ÉGALITÉ DES GENRES EST IMPORTANTE : LES AVANTAGES DE L'INTÉGRATION D'UNE APPROCHE TENANT COMPTE DES QUESTIONS DE GENRE DANS L'UTILISATION ET LA GESTION RATIONNELLES DES ZONES HUMIDES

Il est de plus en plus reconnu que l'utilisation rationnelle et la gestion des zones humides nécessitent une compréhension plus approfondie des droits humains et des considérations liées à l'égalité des genres. De nombreuses études et expériences menées dans le monde entier ont confirmé que les inégalités entre les genres doivent être traitées dans le cadre de la conservation de la biodiversité, de la restauration des paysages, de l'adaptation au changement climatique et de son atténuation, ainsi que des efforts de transition vers une économie verte inclusive et régénératrice – en particulier après la pandémie.

Il est également reconnu que les inégalités entre les genres sont ancrées dans les normes juridiques et sociales. Elles comprennent l'inégalité d'accès à l'éducation, aux possibilités économiques et aux prises de décisions – comme d'autres facteurs sociaux tels que l'âge, la richesse et l'origine ethnique – qui dictent comment (et si) les femmes et les hommes peuvent avoir accès aux zones humides, les utiliser et les contrôler¹. Dans ce contexte, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) a établi en 2019 la recommandation générale n° 34 sur les droits des femmes rurales. Elle a reconnu que les « femmes rurales sont toujours confrontées à des obstacles

L'égalité des genres fait référence à l'égalité des droits, des responsabilités et des chances des femmes et des hommes, des filles et des garçons. L'égalité ne signifie pas que les femmes et les hommes deviendront identiques, mais que leurs droits, leurs responsabilités et leurs chances ne dépendront pas du fait qu'ils sont nés de sexe féminin ou masculin. L'égalité entre les femmes et les hommes est considérée comme une question de droits humains. Elle constitue une condition préalable et un indicateur d'un développement durable axé sur les personnes.

¹ Castañeda Camey, I., Sabater, L., Owren, C. and Boyer, A.E. (2020). *Gender-based violence and environmental linkages: The violence of inequality*. Wen, J. (ed.). Gland, Switzerland: IUCN. 246 pp. Disponible sur : <https://portals.iucn.org/library/node/48969>

systématiques et persistants à la pleine jouissance de leurs droits fondamentaux, et que, dans de nombreux cas, les conditions se sont même détériorées »².

Au plan international, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 prend des engagements explicites en faveur de l'égalité des genres (ODD5)³, à la fois en tant qu'objectif autonome sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et en tant que question transversale pour tous les Objectifs de développement durable (ODD). L'ODD 5 stipule que le fait d'offrir aux femmes et aux filles un accès égal à l'éducation, aux soins de santé, à un travail décent et à une représentation dans les processus de décisions politiques et économiques permettra de mettre en place des économies durables et profitera aux sociétés et à l'humanité dans son ensemble⁴.

L'approche tenant compte des questions de genre constate et reconnaît l'existence de normes et d'inégalités liées aux genres et y répond par des actions, des politiques et des initiatives pour satisfaire aux différents besoins, contraintes et possibilités des femmes et des hommes. Une telle approche garantit que les besoins différents des femmes et des hommes sont pris en compte, que la participation des femmes et des hommes est équitable et que la répartition des avantages, des ressources, des statuts et des droits est également équitable.

En tant qu'acteur mondial important, la Convention sur les zones humides occupe une position unique pour renforcer les efforts et réduire les inégalités entre les genres. Plus précisément, la résolution XIII.18, *Égalité entre les sexes dans le contexte des zones humides*, marque une étape essentielle de l'avancée des questions de genre dans l'utilisation rationnelle des zones humides. La mise en œuvre de cette résolution exige une approche tenant compte des questions de genre afin de répondre aux besoins spécifiques des femmes et des hommes, et de permettre aux femmes de participer à tous les niveaux aux prises de décisions et à la mise en œuvre des programmes de gestion des zones humides.

Liens entre les questions de genre et les zones humides

Le genre est, par essence, un terme utilisé pour souligner que l'inégalité entre les sexes n'est pas causée par les différences anatomiques et physiologiques qui caractérisent les femmes et les hommes, mais plutôt par le traitement inégal et inéquitable qui leur est socialement accordé. En ce sens, le genre renvoie aux conditions culturelles, sociales, économiques et politiques qui sont à la base de normes, valeurs et modèles de comportement liés aux genres et à leurs relations⁵.

Individuellement, les femmes et les hommes sont aussi uniques et divers que leurs besoins et leurs capacités. Il est important de signaler que le genre interagit (et se croise) avec d'autres variables sociales ou « identités » – telles que l'âge ou l'origine ethnique – qui déterminent et définissent des droits, des rôles et des responsabilités différenciés. Les femmes, ou les hommes d'ailleurs, ne constituent pas un groupe homogène.

Le genre fait référence aux rôles, comportements, activités et attributs qu'une société donnée, à un moment donné, considère comme appropriés pour les hommes et pour les femmes. Ces attributs, opportunités et relations sont socialement construits, spécifiques au contexte et à l'époque, et peuvent changer au cours du temps et varier largement au sein et entre les cultures. Le genre fait partie d'un contexte socioculturel plus large, comprenant la classe, l'origine raciale, l'origine ethnique et l'âge.

Malgré les progrès récents, il existe toujours des différences importantes entre les droits des femmes et ceux des hommes et en ce qui concerne les possibilités qui leur sont offertes dans la plupart des sociétés. Il s'agit notamment des différences en matière de droits relatifs aux terres et aux ressources, d'accès aux biens, aux services, aux ressources financières, ainsi qu'aux espaces permettant de participer aux processus décisionnels et

²Recommandation générale n° 34 (2016) sur les droits des femmes rurales. Disponible sur :

http://www.hlrn.org/img/documents/CEDaW_GenCec_34_FR.pdf

³ Les cibles spécifiées dans l'ODD5 « Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles » traitent des questions clés, notamment de la discrimination et de la violence à l'égard des femmes et des filles, des soins non rémunérés, du travail domestique et de l'accès aux ressources productives.

⁴ Objectifs de développement durable des Nations unies.

⁵ Aguilar, L., Granat, M., & Owen, C. (2015). Des racines pour l'avenir : Situation actuelle et perspectives futures sur les questions de genre et de changement climatique. Washington, DC : IUCN & GGCA.

de les influencer. La réalité est que, partout dans le monde, l'inégalité entre les hommes et les femmes est ancrée dans des normes et des valeurs socioculturelles. Même dans les pays qui affichent les niveaux d'égalité les plus élevés, les discriminations et les inégalités persistent, créant des obstacles qui empêchent les familles et les communautés d'atteindre le niveau de bien-être le plus élevé.

Le genre peut souvent prédire avec précision comment un individu peut s'engager de manière significative dans des programmes de gestion des ressources et dans les prises de décisions, et comment ces programmes peuvent avoir un effet positif ou négatif sur cette personne. Les déséquilibres de pouvoir entre les genres dans les prises de décisions relatives aux zones humides et dans la propriété des ressources de ces écosystèmes affectent spécifiquement la capacité des femmes à influencer le changement et à étendre leur rôle dans la gestion et la sauvegarde des ressources des zones humides. En outre, en raison de contraintes et d'obstacles sociaux, culturels et liés au genre, la dépendance des femmes à l'égard des ressources des zones humides tend à être plus importante⁶.

Par ailleurs, il est également essentiel de reconnaître que les femmes et les hommes peuvent avoir des conceptions divergentes de l'utilisation et de la gestion des ressources naturelles ou des connaissances traditionnelles sur la biodiversité, les écosystèmes et le climat.

Par conséquent, les spécialistes des zones humides devraient veiller à :

- Une gouvernance centrée sur les personnes, qui respecte les femmes et les personnes vivant en marge du développement, grâce à un accès complet aux biens de valeur et à leur contrôle, incluant la propriété foncière, les droits, et l'autonomie économique.
- La garantie de l'égalité d'accès et de contrôle des ressources naturelles pour les femmes et les jeunes femmes afin de gérer et de protéger leurs moyens d'existence.
- La reconnaissance des femmes et des jeunes femmes en tant que décisionnaires et leaders participant aux processus décisionnels à tous les niveaux dans l'utilisation rationnelle et la conservation des zones humides.

Étude de cas : Moeyungyi Wetland Wildlife Sanctuary (MWWS)

Le Moeyungyi Wetland Wildlife Sanctuary (MWWS) est l'un des six sites Ramsar du Myanmar. Le projet bilatéral Norvège-Myanmar, intitulé « Conservation de la biodiversité et amélioration de la gestion des aires protégées au Myanmar », porte sur le renforcement de la gestion des zones humides et des aires protégées du Myanmar.

L'égalité des genres est l'un des aspects cruciaux de la durabilité de l'utilisation et du prélèvement des ressources dans le MWWS. Les femmes participent directement à de nombreuses activités relatives aux moyens d'existence telles que la pêche, le transport par bateau, la collecte de sangsues, d'escargots, de coquillages, de lotus et d'insectes (dont des punaises d'eau géantes), le ramassage de bois de feu, l'élevage de canards, la fabrication de textiles à partir de tiges de lotus et la création de rizières dans les zones de transition et d'utilisation rationnelle.

Grâce à une approche intégrant les questions de genre tout au long du projet, les femmes sont davantage impliquées dans les activités de conservation, telles que le lâcher d'alevins pour renforcer les stocks de poissons. Elles sont également davantage conscientes des valeurs des zones humides et respectent les réglementations de la pêche en ce qui concerne la saison d'ouverture et le zonage. De plus, elles signalent les activités de pêche illégale et les dommages causés aux bornes délimitant le site.

Pour en savoir plus sur cette étude de cas, voir la section III du présent document.

⁶ Sunderland, T. *et al.* 2014. Challenging perceptions about men, women, and forest product use: a global comparative study. *World Development*, 64(1), 56-66.

Les plus importants changements dans la perte de zones humides continuent d'être imputables à une agriculture, une sylviculture et des industries extractives non durables, aux conséquences de la croissance démographique (y compris la migration et l'urbanisation), ainsi qu'aux changements d'utilisation des terres qui l'emportent sur les considérations environnementales⁷.

Les facteurs à l'origine de ces pressions impliquent une dynamique complexe relative au genre qui, à son tour, affecte les solutions qui permettraient d'inverser la tendance de perte et de dégradation. Par exemple, la précarité de l'accès des femmes à la terre, le manque d'accès aux intrants agricoles durables, aux services de développement et aux ressources financières peuvent se traduire par le fait que les agricultrices n'aient pas les moyens de mettre en œuvre des pratiques agricoles durables, même si elles en comprennent les avantages. Leurs pratiques peuvent alors dégrader davantage les zones humides. À l'inverse, s'ils se consacrent principalement aux cultures de rente, les hommes peuvent ne pas mesurer pleinement l'importance de préserver les écosystèmes des zones humides en raison de leurs besoins de revenus. La prise en compte et la réalisation de ces dynamiques sociales dans la planification et dans les prises de décisions exigent que les ressources des zones humides, les risques sociaux et les avantages des écosystèmes des zones humides soient mesurés, considérés et compris dans une perspective d'égalité des genres.

Étude de cas : restauration du lac d'Ourmia.

Le lac d'Ourmia (Iran) est l'un des plus grands lacs hypersalins du monde. Plus de 5 millions de personnes vivant près du lac dépendent de cet écosystème. Au cours des dernières décennies, il a perdu 95 % de son volume. Divers processus d'origine humaine (construction de barrages, extension des terres agricoles irriguées, extraction excessive des eaux souterraines, augmentation de la demande en eau dans les zones urbaines et changement climatique) sont à l'origine de cette catastrophe socioécologique. Une microentreprise familiale a été créée avec les fonds renouvelables d'un groupe de femmes pour lancer des activités de subsistance non agricoles. Dans certains cas, les familles ont renoncé à cultiver la terre une fois que les revenus générés par l'entreprise nouvellement créée ont été suffisants.

Résultats à ce jour

- La voix des femmes vivant en milieu rural a progressivement commencé à se faire entendre une fois qu'elles ont prouvé à leur famille et à la communauté qu'elles pouvaient contribuer au revenu du ménage.
- Certaines femmes ont influencé les décisions des agriculteurs en les incitant à cultiver des produits nécessitant peu d'eau ou même à recourir à l'agriculture pluviale.

Pour en savoir plus sur cette étude de cas, voir la section III du présent document.

La dégradation des zones humides peut également avoir un effet sur l'accès à l'eau et sur sa disponibilité, ce qui a des conséquences sur les femmes et les filles, car la charge de la collecte de l'eau leur incombe de manière disproportionnée⁸. Dans les régions où l'eau n'est pas disponible sur place, les femmes et les filles sont chargées d'aller la chercher dans huit ménages sur dix. Dans ces régions, elles peuvent faire plusieurs trajets par jour pour se rendre aux points d'eau, ce qui réduit le temps qu'elles peuvent consacrer à d'autres activités, comme aller à l'école, mener des activités génératrices de revenus ou profiter de leurs loisirs, perpétuant ainsi le cycle de la pauvreté lié au genre^{9,10}.

En outre, lors de la collecte de ressources hors site, les femmes et les filles sont souvent exposées à diverses formes de violence liée au genre, y compris au harcèlement verbal et physique ainsi qu'à la violence sexuelle¹¹.

⁷ Chakrabarti, S., Sarrazin, M.L., and Raeisi, R. (n.d.). *Addressing Gender Issues and Actions in Biodiversity Objectives*. Secretariat of the Convention on Biological Diversity.

⁸ UNICEF, Organisation mondiale de la Santé (2019). *Progrès en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène des ménages 2000-2017 : Gros plan sur les inégalités*. Disponible sur : https://www.who.int/water_sanitation_health/publications/imp-report-2019/fr/

⁹ UNICEF (2016). *Collecting water is often a colossal waste of time for women and girls*. Press release [website]. Disponible sur : https://www.unicef.org/media/media_92690.html

¹⁰ Castañeda, I., Sabater, L., Owren, C. and Boyer, A.E. (2020). *Gender-based violence and environmental linkages: The violence of inequality*. Wen, J. (ed.). Gland, Switzerland: IUCN. 246 pp. Disponible sur : <https://portals.iucn.org/library/node/48969>

¹¹ Ibid.

Étude de cas : l'autonomisation des femmes par la gestion des zones humides

En Ouganda, les femmes sont responsables de la sécurité et de la subsistance du foyer. La disparition de zones humides a entraîné des difficultés pour les activités agricoles du pays, qui dépendent largement des précipitations et auxquelles participent environ 72 % des femmes ougandaises. De plus, les tensions sont fortes entre les communautés à cause du manque d'eau, ce qui occasionne stress et harcèlement.

Le programme WENG renforce les communautés locales et accroît l'importance de la participation des femmes et des filles sur le terrain ainsi que leurs capacités à prendre des décisions (*agency*) tout en sensibilisant les communautés à une meilleure gestion de l'eau. Certaines des stratégies utilisées consistent à faire participer les communautés à la constitution de réserves d'eau pendant la saison des pluies et à mettre en place des systèmes d'alerte précoce en cas d'épuisement de l'eau.

Résultats à ce jour

- Plus d'une décennie de stabilité relative pour l'écosystème.
- Moins de stress en ce qui concerne les zones humides et une reconstitution continue des ressources (eau et nourriture) qui étaient auparavant épuisées.
- Réduction de l'incidence de la violence liée au genre et augmentation de la productivité.
- Les femmes engagées dans la défense des zones humides travaillent maintenant pour le conseil du gouvernement local, ce qui leur donne une voix et sert d'exemple aux autres femmes sur la façon d'accéder au pouvoir.

Pour en savoir plus sur cette étude de cas, voir la section III du présent document.

De même, le changement climatique a des répercussions importantes sur les zones humides. Les inondations, la sécheresse et les températures élevées menacent la santé et la fonctionnalité des écosystèmes des zones humides. Les communautés (en particulier les femmes) qui dépendent des zones humides sont alors toujours plus exposées à des conséquences négatives sur leurs moyens d'existence, ce qui porte atteinte à divers droits fondamentaux, notamment les droits à l'eau, à l'alimentation et à la santé. Négliger de telles conséquences liées au genre peut réduire considérablement l'efficacité des initiatives de lutte contre le changement climatique. Il peut même en résulter des pratiques d'adaptation médiocres, faisant que les hommes et les femmes se trouvent dans une situation pire qu'avant l'intervention.

Dans ce contexte, il est impératif de reconnaître que la résolution des inégalités entre les genres n'est pas seulement une question de « réparation d'une injustice », mais une occasion importante de faire usage de talents, de connaissances et de capacités précédemment sous-utilisés (et insuffisamment reconnus) pour combattre le changement climatique et s'y adapter. En outre, un changement de paradigme est nécessaire dans les initiatives relatives aux zones humides, afin que les femmes ne soient plus perçues comme des victimes, mais comme de puissants agents de changement.

Étude de cas : des femmes plantent des arbres pour sauver la mangrove en Guinée.

La déforestation est un problème grave en Guinée, où les forêts de palétuviers sont coupées pour le bois de feu qui sert à sécher et à fumer le poisson. Les mangroves jouent un rôle important en tant que zones de nurserie pour les poissons et les crustacés, et sont essentielles pour stabiliser le littoral. Elles contribuent à la résilience climatique en réduisant les effets des tempêtes et la violence des cyclones. Lorsque les palétuviers sont brûlés pour le bois de feu, ils contribuent aux émissions mondiales de gaz à effet de serre. C'est pourquoi un groupe de femmes guinéennes préoccupées par la disparition de la mangrove a décidé d'agir. Elles ont créé des coopératives au sein de quatre villages insulaires pour mettre fin à la déforestation de la mangrove.

Résultats à ce jour

- Les séchoirs solaires permettent une économie allant jusqu'à 40 tonnes de CO2 par an.
- L'utilisation de feuilles de moringa – un arbre planté pour ses vertus – pour améliorer la qualité de l'eau de consommation a eu un impact positif sur la réduction des émissions de CO2 puisque le bois de palétuvier n'est plus nécessaire pour faire bouillir l'eau.

- Les femmes utilisent maintenant des séchoirs solaires pour sécher les feuilles de moringa, le poisson et les fruits. Elles ont également constaté que les graines de moringa purifient l'eau. Ainsi, il n'est plus nécessaire qu'elles aillent chercher de l'eau potable ni qu'elles brûlent du bois, les maladies liées à l'eau disparaissent et la santé de la population s'améliore.
- Les feuilles de moringa sont riches en vitamines, en nutriments et en protéines, et contiennent tous les acides aminés nécessaires pour lutter contre la malnutrition.
- Non seulement ces femmes luttent contre le changement climatique et réduisent la déforestation des mangroves, mais elles génèrent également des revenus en vendant les feuilles et les graines de moringa.

Pour en savoir plus sur cette étude de cas, voir la section III du présent document.

Les conséquences économiques mondiales de la crise de COVID-19 sont couplées aux effets du changement climatique. La pandémie en cours pourrait avoir un certain effet positif en tant que catalyseur d'une transition attendue depuis longtemps vers un monde qui donne la priorité à la durabilité, au bien-être humain et à la nature. Le passage à une économie verte inclusive et régénératrice qui s'attaque au changement climatique et reconnaît le rôle de l'égalité des genres est essentiel¹².

Scénarios gagnant-gagnant pour l'utilisation rationnelle des zones humides et la promotion de l'égalité des genres

Des emplois verts à la fois nouveaux et innovants sont créés dans le cadre de projets relatifs aux zones humides, en tenant compte de l'égalité des genres. C'est un avantage énorme par rapport à d'autres domaines de travail, car il est possible d'établir des lignes directrices indépendamment des rôles ou des stéréotypes liés au genre.

D'autres exemples d'actions menées dans des pays tels que l'Ouganda, le Brésil, le Honduras, l'Inde, le Myanmar, l'Iran et le Japon figurent dans la section III de ce document.

Bien qu'une programmation tenant compte des questions de genre soit nécessaire, le rôle et l'expertise des femmes dans la gestion des zones humides continuent d'être négligés et sous-estimés, les normes sociales et culturelles renforçant souvent l'inégalité de la participation des femmes aux prises de décisions. Si la participation des femmes à la gestion des zones humides n'est pas représentée, leurs idées, leurs besoins et leurs préoccupations à ce sujet ainsi que la répartition des avantages ne sont pas entendus.

L'absence de prise en compte des questions de genre dans la gestion des zones humides a des conséquences. Les projets ou programmes ne prenant pas en compte l'égalité des genres peuvent :

- Exacerber les inégalités entre les genres en ne tenant pas compte des différences entre les hommes et les femmes.
- Mettre en péril l'efficacité et la durabilité des projets/programmes en l'absence de compréhension de l'ensemble de la situation.
- Augmenter la charge de travail des femmes sans rémunération adéquate.
- Identifier de manière imprécise les principales parties prenantes.
- Limiter la durabilité et l'efficacité à long terme de la gestion des zones humides.
- Établir et/ou renforcer des systèmes inéquitables de partage des avantages.
- Accroître la marginalisation des femmes dans les prises de décisions.
- Exacerber la violence et les conflits, y compris la violence liée au genre.

Le renforcement de l'égalité des genres dans l'utilisation rationnelle des zones humides nécessite que les femmes et les hommes aient un accès égal aux opportunités et la capacité de participer aux initiatives de développement et d'en tirer profit. Des études montrent que lorsque la dynamique des genres est comprise au sein d'une

¹² *Green Recovery and Reconstruction: Training Toolkit for Humanitarian Aid*. Disponible sur : <https://reliefweb.int/report/world/green-recovery-and-reconstruction-training-toolkit-humanitarian-aid>

communauté et que les rôles, les besoins et les priorités des femmes et des hommes sont intégrés dans l'action, tout le monde en profite. Ces avantages comprennent :

- L'amélioration de la capacité des femmes et des hommes à réaliser pleinement leur potentiel humain, et à bénéficier de leurs droits et de leurs libertés.
- Une plus grande sensibilisation à l'importance, aux rôles et aux expériences des femmes et des hommes – y compris dans leur vie quotidienne – pour mieux répondre à leurs besoins et à leurs priorités.
- La réduction de la pauvreté.
- La réduction des inégalités entre les genres dans les différents segments sociaux se traduisant par une diminution du risque de violence et une plus grande prospérité sociale et économique.
- Une plus forte résilience et une meilleure capacité d'adaptation aux changements imprévus des écosystèmes des zones humides.
- De meilleurs résultats des projets/programmes, car ils répondent efficacement aux besoins différents des femmes et des hommes.

Le renforcement de l'égalité des genres dans l'utilisation rationnelle des zones humides nécessite une collecte de données complètes et ventilées par sexe, de la sensibilisation, des prises de décisions équitables et une participation inclusive de toutes les parties prenantes. Les plans, programmes et politiques de gestion des zones humides nécessitent une approche tenant compte des questions de genre qui garantit que les rôles, les besoins, les compétences et les vulnérabilités des femmes et des hommes sont également reconnus. Cela inclut l'égalité des droits d'accéder aux zones humides et d'en tirer profit, et la participation égale des femmes et des hommes aux prises de décisions dans tous les domaines. En intégrant les questions de genre dans l'utilisation rationnelle des zones humides afin de garantir que les politiques, programmes et activités abordent et surmontent de manière proactive les inégalités entre les genres, ces mesures font non seulement progresser l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes dans la gouvernance et la prise de décisions, mais se traduisent également par une gestion et une conservation plus efficaces et plus efficientes des zones humides.

II. POINTS CLÉS OPÉRATIONNELS ET PRATIQUES

Le genre continue d'être « l'un des plus grands marqueurs de désavantage au monde », c'est pourquoi la réduction des inégalités est fondamentale pour atteindre les Objectifs de développement durable et les autres objectifs convenus au niveau international. Malheureusement, de nombreux efforts visant à intégrer l'égalité des genres ont trop souvent été confinés à des interventions techniques simplistes, ponctuelles et à court terme qui n'ont pas réussi, lors de leur mise en œuvre, à remettre en question les structures de pouvoir inéquitables. Les disparités liées au genre restent parmi les plus répandues de toutes les inégalités, ce qui entrave les meilleurs efforts de développement. Ces inégalités concernent tous les secteurs, et les initiatives liées aux zones humides ne font pas exception.

La suite de ce chapitre vise à fournir des orientations pour garantir que l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes sont maintenues notamment dans le contexte de la gestion des zones humides et de l'application de la Convention et de son Plan stratégique¹³.

En outre, ces documents pourraient servir de base au Comité permanent pour l'élaboration d'un plan d'action pour l'égalité des genres (GAP – *gender action plan*) dans le cadre de la Convention. Le plan d'action pour l'égalité des genres représente une occasion historique de transposer l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes en actions concrètes. Il sert également à rassembler les politiques, les programmes, les parties prenantes et le

¹³ Ces principaux points opérationnels et pratiques sont tirés d'un examen des résolutions, mandats, politiques et plans d'action sur l'égalité des genres d'autres AME ; des ateliers techniques organisés dans le cadre des Conventions de Rio ; des orientations des agences des Nations unies et des organisations internationales pour l'intégration des questions de genre dans leurs opérations/mises en œuvre, ainsi que des documents techniques produits par l'ONU-Femmes, en particulier le document de recherche intitulé *Towards a Gender-Responsive Implementation of the Convention on Biological Diversity*, 2018.

personnel autour d'une question commune. En outre, il définit les étapes nécessaires pour atteindre ces objectifs, un processus auquel la Convention et le Secrétariat ne font pas exception.

Les principaux points opérationnels et pratiques sont divisés en quatre domaines prioritaires :

NIVEAU NATIONAL

- Renforcer les compétences des Parties contractantes pour mener des actions tenant compte des questions de genre au niveau national.
- Améliorer l'intégration des considérations de genre dans les rapports des Parties contractantes à la Convention.

GOUVERNANCE

- Faire progresser l'objectif de représentation équilibrée des genres et améliorer la participation des femmes aux négociations de la Convention ainsi que leur représentation au sein des organes de la Convention.
- Renforcer les capacités institutionnelles d'intégration des questions de genre.
- Renforcer la cohérence de la prise en compte des questions de genre dans le cadre des travaux de la Convention.

GESTION DES CONNAISSANCES ET AMÉLIORATION DES COMPÉTENCES

- Renforcer le partage des connaissances et la communication.
- Améliorer et développer les compétences et les aptitudes en matière d'égalité des genres.

SYNERGIES

- Améliorer les synergies avec les agences de l'ONU et les actions tenant compte des questions de genre conformes aux ODD.

DOMAINE PRIORITAIRE I : NIVEAU NATIONAL

A. RENFORCER LES COMPÉTENCES DES PARTIES CONTRACTANTES POUR MENER DES ACTIONS TENANT COMPTE DES QUESTIONS DE GENRE AU NIVEAU NATIONAL

L'égalité des genres doit être intégrée dans tous les aspects de la planification et des prises de décisions au niveau national, de l'accès au capital et à l'aide financière, du développement de projets et des communications. Il faut pour cela améliorer la sensibilisation et l'éducation sur les questions de genre et l'autonomisation, et produire de manière proactive des informations permettant d'identifier à la fois les défis et les opportunités.

Les articles 9 et 12 de la résolution XIII.18 prévoient des mandats sur cette question :

- « Encourager les Parties contractantes à inscrire une perspective d'égalité entre les sexes dans leur application de la Convention, considérant le rôle crucial que jouent les femmes, y compris les femmes des peuples autochtones et des communautés locales, dans l'approvisionnement, la gestion et la sauvegarde des zones humides, en accordant une attention spéciale à leurs besoins particuliers. »

L'autonomisation est un processus de changement continu par lequel les femmes et les filles élargissent leurs aspirations, renforcent leur voix et exercent un plus grand choix. Une femme ou une fille peut faire l'expérience de l'autonomisation à des degrés divers et dans différents domaines de son existence – son foyer, sa famille, son lieu de travail et sa communauté. Si l'autonomisation est un changement de comportement individuel, elle est obtenue par une intégration appropriée des questions de genre¹.

- « redoubler d'efforts pour autonomiser toutes les femmes, y compris les femmes des peuples autochtones et des communautés locales, qui sont d'importants acteurs en matière de conservation et d'utilisation rationnelle des zones humides. »

Actions possibles des Parties contractantes

Prendre en compte les huit « **règles d'or** » suivantes pour intégrer l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes dans les processus de la Convention sur les zones humides :

Huit règles d'or :

1. Structurer des équipes de projet inclusives et sensibles aux questions de genre, dotées des capacités et de l'expertise technique nécessaires pour soutenir une action tenant compte des questions de genre.
2. Veiller à la prise en compte de la politique nationale existant en matière d'égalité des genres.
3. Veiller à ce que les femmes et les organisations de femmes soient représentées dans toute consultation des parties prenantes.
4. Procéder à une analyse des questions de genre.
5. Promouvoir l'égalité des droits à l'accès aux zones humides et aux avantages de leur utilisation, de leur gestion et de leur conservation.
6. Soutenir la participation entière, égale et effective des femmes et des hommes dans les prises de décisions et dans toutes les actions liées au développement, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des initiatives et des projets.
7. Fournir des ressources adéquates – à la fois techniques et financières – pour soutenir l'élaboration et la mise en œuvre d'interventions, de politiques et de programmes tenant compte des questions de genre.
8. Veiller à ce que les cadres de résultats tiennent compte des questions de genre.

1. **Structurer des équipes de projet inclusives et sensibles aux questions de genre, dotées des capacités et de l'expertise technique nécessaires pour soutenir une action tenant compte des questions de genre**

Étude de cas : Moeyungyi Wetland Wildlife Sanctuary (MWWS)

Le projet bilatéral Norvège-Myanmar, intitulé « Conservation de la biodiversité et amélioration de la gestion des aires protégées au Myanmar », porte sur le renforcement de la gestion des zones humides et des aires protégées du Myanmar, y compris du site Ramsar Moeyungyi. Le projet vise à contribuer à l'utilisation rationnelle en soutenant la conservation de la biodiversité, la restauration des écosystèmes et l'amélioration des moyens d'existence.

L'égalité des genres est l'un des aspects cruciaux de l'utilisation et du prélèvement durables des ressources dans le MWWS. L'équipe est pleinement consciente que, dans la conservation des zones humides, il s'agit d'un élément essentiel pour les activités de conservation et d'utilisation rationnelle, et elle veille à ce que l'égalité des genres soit pleinement intégrée dans les programmes de renforcement des capacités du personnel du parc.

Pour en savoir plus sur cette étude de cas, voir la section III du présent document.

2. **Veiller à la prise en compte de la politique nationale existant en matière d'égalité des genres.** Lors de l'analyse de la législation nationale, il est essentiel d'aborder les questions de genre pertinentes qui pourraient avoir un impact sur les zones humides au cours de la conception des politiques, des projets et des programmes.

La révision des cadres juridiques dans une perspective de genre implique l'identification de toutes les lois, réglementations et règles internationales, nationales et locales qui encouragent l'utilisation, la gestion et le contrôle équitables des ressources naturelles, la participation équitable aux prises de décisions, la distribution équitable des avantages et les politiques qui protègent les femmes contre toute forme de discrimination ou de violence.

Exemple du Mexique

Au début des années 2000, le Secrétariat mexicain à l'environnement et aux ressources naturelles (SEMARNAT) a signé une déclaration dans laquelle il s'engageait à promouvoir l'égalité des genres dans les politiques environnementales. Ce document a été repris par un groupe d'organisations non gouvernementales pour encourager les autorités de six États du Sud à prendre des engagements similaires.

Approuvée par l'épouse du Gouverneur de l'État de Tabasco, la déclaration a servi de catalyseur à l'équipe de direction de l'aire naturelle protégée de Centla pour réviser le plan de gestion des aires protégées dans une perspective d'égalité des genres.

3. Veiller à ce que les femmes et les organisations de femmes soient représentées dans toute consultation des parties prenantes (telles que les ministères chargés de l'égalité des genres, les groupes de femmes nationaux et locaux, etc.)

Les intérêts portés à l'utilisation, la gestion et la conservation des zones humides, même inhabitées seront toujours variés. Par conséquent, l'évaluation de toutes les parties prenantes doit être aussi inclusive que possible, en tenant compte non seulement des résidents, des utilisateurs des ressources, des entrepreneurs et des industriels, des organisations gouvernementales et non gouvernementales, des autorités traditionnelles, des universités et des centres de recherche, etc., mais aussi de l'âge, du sexe et de la situation économique, sociale et culturelle des personnes.

Ces parties prenantes sont notamment les suivantes :

- Les occupants historiques, c.-à-d. les personnes qui résident dans la zone humide, également appelés « les communautés ».
- Les propriétaires des ressources (terres, forêts, etc.), même si ces personnes n'y résident pas.
- Les organisations de producteurs et de commerçants, d'industriels et d'entrepreneurs qui peuvent avoir un intérêt économique dans la zone humide.
- Les utilisateurs de ressources, même s'ils ne sont pas résidents, comme les utilisateurs de matières premières, d'eau, de main-d'œuvre, du tourisme, etc.
- Les institutions gouvernementales.
- Les autorités locales.
- Les associations communautaires, telles que les groupes religieux et de jeunes, les associations de parents, les services de santé, etc.
- Les institutions travaillant dans la recherche, l'éducation et les activités culturelles.
- Les organisations non gouvernementales au niveau local, national et international engagées dans la conservation des ressources naturelles et culturelles, le développement communautaire et l'équité sociale sur un site ou une zone adjacente.
- Les groupes politiques et législatifs ayant manifesté un intérêt pour ce sujet.
- Les institutions ou organisations financières qui peuvent devenir des sources financières potentielles pour la gestion et l'administration.

Étude de cas : île de Chira

L'île de Chira, dans le golfe de Nicoya au Costa Rica, abrite des écosystèmes côtiers, des mangroves et des forêts tropicales sèches. Le cas de l'île de Chira est intéressant en raison de la participation explicitement genrée à l'utilisation des ressources, à leur restauration et à l'organisation des efforts de gestion. Trois communautés identifiées ont travaillé à la restauration des habitats de mangrove environnants. Il s'agit d'un cas où non seulement les communautés ont été autonomisées par l'éducation et la participation active à la gestion des ressources, mais où les femmes concernées ont développé un sentiment de propriété des forêts de leurs communautés.

- Les femmes ont pu communiquer leurs besoins et leur expertise, représentant 67,8 % de la participation locale à l'établissement du plan de gestion de la mangrove.
- Au cours du processus de zonage, la contribution des femmes – à la fois de celles qui ramassaient des coquillages et de celles qui replantaient les palétuviers – a été prise en compte.
- Pour les femmes de la région, les préoccupations concernant leur rôle dans le foyer et la diminution des populations de coquillages qui affectent leurs moyens d'existence ont renforcé leur intérêt pour la conservation et l'utilisation rationnelle de la mangrove. Les femmes qui ont participé à la formation et aux projets de restauration de la mangrove ont exprimé qu'elles se sentaient responsabilisées parce qu'elles pouvaient communiquer cette nouvelle expertise aux visiteurs et aux touristes – et ont communiqué à certains participants des solutions alternatives importantes pour subvenir à leurs besoins.

Pour en savoir plus sur cette étude de cas, voir la section III du présent document.

4. Procéder à une analyse des questions de genre

L'analyse des questions de genre est l'examen critique de la manière dont les différences de normes, de rôles, de structures de pouvoir, d'activités, de besoins, d'opportunités et de droits en fonction des genres affectent les femmes, les hommes, les filles et les garçons dans divers groupes socio-économiques et culturels – y compris en ce qui concerne la gestion des ressources naturelles dans les zones humides et dans leurs environs. Cela implique la collecte et l'analyse de données ventilées par sexe afin de mieux comprendre les écarts entre les genres, de déterminer les risques propres à chaque genre, d'identifier les mesures de prévention des effets négatifs sur les femmes et les hommes, et de saisir les possibilités de remédier aux inégalités entre les genres propres à l'activité¹⁴.

Dans son guide sur la prise en compte des questions de genre (2020)¹⁵, le Blue Action Fund donne un exemple de la manière de mener une analyse des questions de genre pour les projets de pêche durable et de conservation des zones côtières.

Tableau 1. Analyse des questions de genre

Domaine	Questions ¹⁶
1. Contexte socio-économique, juridique et politique. Il fournit des informations sur le contexte relatif aux questions socio-économiques et culturelles, aux politiques, à la législation et aux lois (y compris coutumières) dans lequel un projet ou un programme	Qu'est-ce que le contexte socio-économique, juridique et politique ? → Quels groupes sociaux participeront au projet ? Ces groupes sont-ils caractérisés par la classe, l'origine ethnique, l'âge, le caractère matriarcal ou patriarcal, la caste, la religion ou toute combinaison de ces catégories ? → Quels comportements, responsabilités et obligations des femmes ou des hommes ne sont pas considérés comme « normaux » ou ne sont pas socialement acceptés au sein des foyers et de la communauté ainsi qu'en dehors de la communauté ? Lesquels le sont ?

¹⁴ GEF Policy on Gender Equality. 2017.

¹⁵ Blue Action Fund. 2020. Gender Guide: Gender-responsive guidance for coastal conservation and sustainable fisheries projects. Disponible sur : https://www.blueactionfund.org/wp-content/uploads/2020/09/200826_BlueAction_Gender_Guide.pdf

¹⁶ Questions adaptées de plusieurs lignes directrices dont celles de la Communauté du Pacifique (SPC), du Fonds vert pour le climat (FVC), du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et de Mangroves for the Future (MFF). Voir la liste complète des ressources pour l'analyse des questions de genre à l'annexe 2.

est établi. Il identifie de quelle manière les politiques et les règles régissant les institutions ont un effet différent sur les femmes et sur les hommes.	→ Les questions de genre (y compris la violence basée sur le genre) sont-elles identifiées et traitées dans les lois, politiques et structures institutionnelles pertinentes spécifiques à la protection des droits des femmes et des hommes dans les communautés des zones côtières ? De quelle manière ? → Existe-t-il des lois coutumières ou des droits d'usage traditionnels qui affectent l'accès et le contrôle des femmes ou des hommes aux ressources marines et côtières ?
2. Rôles¹⁷, responsabilités, expertise et compétences en fonction du genre. Il s'agit des informations sur les responsabilités et rôles différenciés en fonction du genre au sein des foyers, de la communauté, et des chaînes de valeur de l'utilisation des ressources marines et de la pêche. Ceci fournit également des informations sur les personnes qui, au sein de la communauté, possèdent l'expérience et l'expertise nécessaires pour contribuer au développement durable des ressources marines.	Qui fait quoi, et qui sait quoi ? → Quels sont les différents rôles, responsabilités et activités des individus dans l'économie formelle et informelle de la communauté ? → Qui entretient le foyer et s'occupe des enfants et/ou des personnes âgées ? Combien de temps est consacré à ces tâches ? → Quelles sont les conséquences pour les femmes et les hommes des risques liés au changement climatique (p. ex. l'insécurité alimentaire et le déplacement) ? → Quelles sont les ressources côtières et marines que les femmes et les hommes récoltent et pêchent (pour leur nourriture et leur revenu) ? → Quelles sont les connaissances et pratiques traditionnelles utilisées ? Quelles sont les personnes dont les connaissances sur les ressources sont valorisées et respectées ?
3. Accès (droits d'utilisation) et contrôle (droits de prise de décisions) des ressources et des moyens d'existence. Ceci détermine qui a accès aux zones de pêche, aux transports, au crédit, aux marchés ; qui contrôle les décisions relatives à la gestion des ressources côtières et marines ; et qui contrôle les finances (au sein des foyers et des institutions).	Qui dispose de quoi, et qui décide ? → Qui a accès à un enseignement formel ? → Les femmes et les hommes ont-ils un accès égal à l'éducation et à la formation en matière de gestion des ressources marines et côtières et d'adaptation au changement climatique ? → Qui gère/contrôle les ressources, les actifs et les finances du foyer (p. ex. l'achat d'équipement, le paiement de main d'œuvre lors de la récolte, la vente des produits, l'utilisation des revenus générés par la récolte/la production ou la vente des produits de la mer) ? → Comment les femmes et les hommes sont-ils associés aux prises de décisions communautaires (telles que la création d'une nouvelle aire marine protégée, la cogestion ou la définition de zones où tout prélèvement est interdit) ? → Quels sont pour les femmes et les hommes les différents niveaux d'accès/contrôle aux éléments liés à la pêche (tels que les bateaux de pêche, les moteurs hors-bord, les appâts, les filets, les congélateurs, les outils de transformation, le transport, les marchés, l'accès aux prêts et aux crédits, les agents de vulgarisation des pêches et l'expertise technique) ?
4. Partage des bénéfices. Ceci fournit des informations sur la manière dont les femmes et les hommes seront touchés, et sur la façon dont le genre ou d'autres catégories sociales auront une incidence sur qui supporte les coûts et sur qui récolte les bénéfices de l'intervention proposée.	Qui en tire profit ? Qui supporte les coûts ? → Comment les avantages et bénéfices seront-ils partagés ? Le projet entraînera-t-il une augmentation ou une diminution de la charge de travail des femmes, des enfants et des hommes ? → Des mesures ont-elles été mises en place pour soutenir les tâches des femmes, notamment le travail domestique et les soins non rémunérés ? → Comment les activités du projet peuvent-elles changer ou affecter les relations entre les genres et les autres relations sociales ? Est-il possible que ces interventions puissent aggraver les tensions et accroître/instaurer la violence ou la marginalisation, conduisant à la violence liée au genre ou à d'autres formes de violence ? → Existe-t-il des possibilités de transformer positivement l'inégalité entre les genres en réduisant l'exclusion des femmes, ou d'obtenir des résultats de

¹⁷ Les rôles en fonction du genre font référence aux comportements acquis et aux activités d'un individu en fonction de son genre, déterminés par les normes culturelles existant dans une société ou une culture donnée.

développement égalitaire dans les communautés ?	
5. Lacunes dans les connaissances. Ceci fournit des informations sur les compétences/ressources manquantes pour mener une analyse complète des questions de genre et sur la manière dont ces lacunes peuvent être comblées dans la planification/la mise en œuvre des projets.	Quelles sont les lacunes dans les connaissances ? → Existe-t-il des données ventilées par sexe dans les secteurs de la pêche, de la gestion côtière ou du changement climatique ? Si oui, quelles informations fournissent-elles ? → Quelles sont les informations manquantes pour effectuer une analyse fiable des questions de genre ? → Quelles sont les données qui doivent encore être collectées et comment peut-on les traiter lors de la planification du projet ? Quelles mesures le projet peut-il prendre pour atténuer tout écart important entre les genres¹⁸ et garantir des avantages tant pour les femmes que pour les hommes ?

5. Promouvoir l'égalité des droits à l'accès aux zones humides et aux avantages de leur utilisation, de leur gestion et de leur conservation. L'étude de cas du Belize fournit quelques idées d'actions à cet égard.

Étude de cas : restauration des récifs coralliens par l'autonomisation des femmes

Au Belize, un projet de restauration a été lancé en 2013 en réponse à la dégradation et à la détérioration des récifs coralliens et du littoral du pays. L'objectif était de restaurer les habitats de récifs peu profonds et les mangroves qui peuvent aider à protéger et à maintenir le trait de côte au cours du temps. Plus précisément, le programme porte sur la gestion durable des habitats associés en ciblant explicitement les femmes des communautés côtières et en les formant.

À ce jour, les résultats pour les femmes comprennent :

- De meilleures possibilités d'emploi et de meilleurs moyens d'existence. Travailler comme guide touristique (et comme technicienne chargée de la restauration des coraux et des mangroves) rapporte généralement 50 USD par jour, un salaire très élevé au Belize comparé au salaire horaire minimum de 1,65 USD.
- Les femmes participent maintenant au secteur de la plongée qui était auparavant dominé par les hommes, et à de nombreux autres programmes entièrement financés de formation sur des domaines connexes (dont les heures d'ouverture permettent aux femmes qui travaillent et aux mères célibataires d'être présentes).
- L'accès à la formation dans les secteurs du tourisme et de la conservation du milieu marin a permis aux femmes locales de gagner un salaire journalier plus élevé que celui qu'elles auraient pu obtenir dans l'industrie locale ou dans le secteur de l'hôtellerie.
- Le conseil d'administration local du Belize est composé à 50 % de femmes et l'organisation partenaire aux États-Unis (Fragments of Hope CORP) a un conseil d'administration entièrement féminin.
- Les résultats encouragent les jeunes étudiantes à se former davantage sur leurs habitats marins côtiers et sur la meilleure façon de les conserver.

Pour en savoir plus sur cette étude de cas, voir la section III du présent document.

6. Soutenir la participation entière, égale et effective des femmes et des hommes dans les prises de décisions et dans toutes les actions liées au développement, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des initiatives et des projets. En voici un bon exemple :

¹⁸ L'écart entre les genres est la différence entre les femmes et les hommes telle qu'elle se reflète dans les réalisations ou les attitudes sociales, politiques, intellectuelles, culturelles ou économiques (Forum économique mondial).

Plans d'action sur le genre et changement climatique (ccGAP - *Climate Change Gender Action Plans*)¹⁹

Vingt-six pays dans le monde ont élaboré des ccGAP. Afin de mieux servir aux femmes et aux organisations de femmes tant dans le cadre des ccGAP que dans les activités liées au changement climatique en général, une session de formation personnalisée est organisée pour renforcer les connaissances techniques, accroître la confiance des femmes sur les sujets liés au changement climatique et déterminer les besoins, l'expertise, les priorités et les idées des femmes. Selon le pays, la représentation dans les sessions de formation va des femmes ayant une expérience des politiques nationales et mondiales aux agricultrices, entrepreneures ou techniciennes.

7. **Fournir des ressources adéquates – à la fois techniques et financières** – pour soutenir l'élaboration et la mise en œuvre d'interventions, de politiques et de programmes, tenant compte des questions de genre.

Étude de cas : première solution au problème des déchets des temples

L'utilisation de fleurs (8 millions de tonnes par an) dans les temples et les mosquées fait partie d'un rituel religieux en Inde, au Népal et au Bangladesh. Lorsque ces fleurs pourrissent, elles créent des dégâts dans le fragile écosystème du Gange et entraînent une pollution des eaux souterraines. De plus, les toxines des pesticides et des insecticides utilisés pour la culture des fleurs pénètrent dans les cours d'eau et les polluent. HelpUsGreen collecte 11,4 tonnes de déchets floraux par jour dans les temples et les mosquées. Les déchets sont donnés à des femmes (ayant la charge d'éliminer manuellement les déchets) pour produire des engrais organiques artisanaux et brevetés, de l'encens naturel et du matériel d'emballage biodégradable. Cela a eu pour résultat de :

- Fournir des formes d'emploi de substitution à des femmes des communautés les plus pauvres et les plus défavorisées en Inde.
- Augmenter le niveau de vie des travailleuses et rendre ces femmes économiquement indépendantes avec des revenus réguliers.
- Permettre à 119 filles de commencer à aller à l'école, ce qui auparavant aurait été un rêve lointain.

Pour en savoir plus sur cette étude de cas, voir la section III du présent document.

8. **Veiller à ce que les cadres de résultats tiennent compte des questions de genre.** Ces guides prévoient à la fois la mise en œuvre ainsi que le suivi et l'évaluation, et devraient inclure des indicateurs pour mesurer les changements liés à l'égalité des genres, l'équité et l'autonomisation des femmes au cours du temps. Ces cadres établissent des cibles de base ainsi que des buts/objectifs et utilisent des indicateurs tenant compte des questions de genre pour mesurer séparément les effets sur les femmes et les hommes.

Certaines des caractéristiques des indicateurs de genre sont les suivantes :

- Mesurer les conditions ou situations qui affectent différemment les hommes et les femmes.
- Signaler les changements dans les relations de pouvoir entre les femmes et les hommes au cours du temps.
- Déterminer l'accès aux ressources, leur utilisation et leur contrôle, ainsi que la répartition des coûts et des bénéfices.
- Souligner l'évolution des conditions de vie et des rôles des femmes et des hommes au cours du temps
- Fournir d'importantes contributions pour la planification, la mise en œuvre et l'évaluation de projets sur le terrain et de vastes programmes allant de l'élevage communautaire à l'irrigation des bassins versants en passant par les politiques nationales.

¹⁹ Aguilar, L., et al. 2012. The Art of Implementation: Gender Strategies Transforming National and Regional Climate Change Decision Making. IUCN and GGCA. Washington, DC. USA.

Exemples d'indicateurs

Agriculture et biodiversité

- Nombre de femmes ayant été élues à des postes de direction dans des organisations communautaires, des coopératives ou des conseils décisionnaires (p. ex. programmes communautaires de foresterie ou de pêche, conseils de cogestion des aires protégées).
- Évolution au cours du temps, en valeur absolue et en pourcentage, du financement de la recherche consacrée aux jardins familiaux et aux espèces ayant une valeur pour les femmes, notamment les cultures, les produits forestiers non ligneux, les espèces sauvages, les plantes médicinales, les fibres, etc.
- Changement progressif de la propriété des femmes et des hommes en ce qui concerne les terres agricoles, ainsi que les logements et les jardins familiaux.
- Accès différencié des femmes et des hommes au crédit et à l'assistance technique.
- Nombre de ménages dirigés par des femmes ou des couples qui bénéficient de droits de propriété intellectuelle.

Changement climatique

- Nombre de femmes et de foyers dirigés par des femmes qui bénéficient d'une formation ou d'une assistance relative aux catastrophes (p. ex. le nombre de femmes sachant nager).
- Nombre de femmes possédant et utilisant des technologies à haut rendement énergétique, utilisant des énergies renouvelables, et participant à la gestion durable des forêts (atténuation du changement climatique).
- Proportion de femmes et d'hommes qui possèdent ou utilisent des transports non motorisés ou publics.
- Montant du soutien à la recherche sur les connaissances des femmes en matière de stratégies liées à la sécheresse et aux inondations.

Foresterie

- Augmentation du nombre de femmes qui bénéficient de concessions de ressources naturelles, par rapport à un niveau de référence.
- Propriété ou copropriété féminine d'équipements et d'outils de production, de transformation, de commercialisation ou de tout autre service lié aux ressources naturelles.
- Nombre et pourcentage de femmes et d'hommes qui suivent une formation sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+), ventilés par type de formation (p. ex. partage des bénéfices, processus de suivi, rapport et vérification).
- Perception des femmes et des hommes qui considèrent que le plan de fonctionnement de la cogestion répond à leurs besoins et à leurs intérêts.
- Intégration et/ou amélioration des ressources et des droits des femmes à la propriété dans les lois ou les règlements.

Pêche et aquaculture dans les zones côtières

- Amélioration de l'accès des femmes aux ressources clés et à leur contrôle (p. ex. bois de feu, matières premières pour l'artisanat, crustacés), par rapport à une situation de référence.
- Nombre et type d'emplois formels dans le secteur du tourisme occupés par des femmes, et pas seulement les emplois domestiques et de préparation des aliments.
- Pourcentage de femmes obtenant un crédit d'entreprise lié à la pêche.
- Augmentation du nombre de femmes gérant des projets productifs réussis (fermes marines, étangs, zoos/élevages, refuges écologiques), par rapport à une situation de référence.
- Amélioration de la participation des femmes à la planification, aux professions et à la recherche relatives aux zones humides – à tous les niveaux – par rapport à une situation de référence.

La section III des orientations comprend 15 études de cas qui présentent à travers des exemples les mérites de l'adoption d'une approche d'intégration des questions de genre pour l'utilisation et la gestion rationnelles des zones humides. Ces études de cas illustrent la manière dont les initiatives prises dans différentes parties du monde appliquent les huit « règles d'or ».

De plus, l'annexe 2 présente un ensemble de ressources pour guider la mise en œuvre des huit « règles d'or », appliquées par des agences des Nations unies, des agences de développement et des accords multilatéraux sur l'environnement. Elles sont destinées à donner des exemples plus détaillés aux Parties contractantes.

Actions potentielles du Secrétariat

Poursuivre la création d'un « service d'assistance sur les questions de genre » (si les ressources le permettent) en partenariat avec des organisations ou des consultants volontaires afin de soutenir les Parties contractantes. Cela pourrait apporter un soutien à diverses Parties contractantes et projets dans le monde entier. Le « service d'assistance sur les questions de genre » serait conçu pour fournir aux pays un appui technique en ligne afin qu'ils prennent en compte dès le départ les questions de genre dans leurs politiques, projets et initiatives. Il pourrait offrir aux pays les services suivants :

En 2018, grâce au soutien financier de la Finlande, la CNULD a mis en place un bureau d'assistance virtuel. Les propositions de projets étaient acheminées par l'intermédiaire du mécanisme mondial de la CNULD. L'UICN et les spécialistes des questions de genre de l'ONU-Femmes les ont examinés la manière d'améliorer les considérations de genres et fournissent des conseils techniques à ce sujet.

- **Examen de la prise en compte des questions de genre dans les politiques, les notes conceptuelles de projet ou les propositions :** l'analyse fournira des recommandations sur la manière d'intégrer ou de renforcer les aspects liés aux questions de genre.
- **Développement de l'analyse des questions de genre :** cela comprend notamment la réponse aux interrogations sur l'analyse des questions de genre, l'appui à la conception de méthodes, l'examen des outils de collecte de données et l'orientation de la recherche.
- **Examen des outils d'évaluation supplémentaires :** ce soutien technique comprend l'examen des questionnaires, des rapports d'avancement, des supports de formation des formateurs et des plans de travail.
- **Inventaire des ressources disponibles sur le genre et les zones humides :** ces documents seront disponibles sur le site Web de la Convention sur les zones humides.

B. AMÉLIORER L'INTÉGRATION DES CONSIDÉRATIONS DE GENRE DANS LES RAPPORTS DES PARTIES CONTRACTANTES À LA CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES

En 2016, l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)²⁰ a examiné 553 rapports nationaux de la Convention sur les zones humides soumis par 119 pays depuis 1999. Sur les 553 rapports nationaux étudiés, seuls 87 rapports (15,8 %) contenaient les mots-clés pertinents²¹. Ces 87 rapports provenaient de 50 des 119 pays qui avaient soumis des rapports nationaux, ce qui indique que la plupart des Parties n'avaient pas inclus de mots-clés relatifs aux genres. En examinant les tendances temporelles, il apparaît que le nombre de mots-clés mentionnés dans les rapports nationaux a fortement diminué entre 1999 et 2015. Alors que le nombre de rapports nationaux soumis a augmenté, les mentions de mots-clés ont atteint un pic en 2002 avec 66 mentions, puis ont diminué d'environ 90 % avec sept mentions en 2015. La suppression, en 2009, des objectifs centrés sur les femmes dans les plans stratégiques de la Convention sur les zones humides a probablement contribué à cette tendance.

Un examen mené pour alimenter les présentes orientations a révélé que sur les 156 rapports étudiés, seuls 23 rapports (14,7 %) contenaient des mentions de mots-clés, les 133 autres rapports soumis (85,3 %) n'en contenant aucun. En comparant les résultats de 2016 avec ceux de 2020, on constate qu'il n'y a eu que peu de progrès, voire aucun, dans l'intégration des considérations de genre dans les rapports nationaux. En ce qui concerne la répartition des mots-clés mentionnés dans les rapports nationaux, 36 mentions ont été relevées au total, dont « femmes » (61,1 %), « femme » (13,9 %), et « genre » (25 %), sans mentions des termes « féminin », « fille », « sexe », « équité », ou « égalité ».

²⁰ Disponible sur : <https://portals.iucn.org/union/sites/union/files/doc/ramsar-wh-report-april2016.pdf>

²¹ Mots-clés : genre, femmes, femme, féminin, fille, sexe, équité et égalité.

Il convient de reconnaître que le modèle de rapport national de la Conférence des Parties de 2014 (COP14), au point H, encourage les Parties à « décrire brièvement l'équilibre entre les hommes et les femmes qui participent aux décisions, programmes et travaux de recherche sur les zones humides ».

De plus, les articles 21 et 22 de la résolution XIII.18 encouragent les Parties contractantes à « décrire brièvement au moins, dans leurs rapports nationaux, la participation équilibrée des femmes et des hommes aux discussions relatives aux zones humides, les domaines dans lesquels un changement serait nécessaire pour atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes, et les enseignements tirés des tentatives d'amélioration de l'égalité entre les sexes ». Il est également demandé « au Secrétariat de préparer un rapport de synthèse sur l'égalité entre les genres et l'information ventilée par sexe fournie par les Parties contractantes dans les rapports nationaux, et sur les mesures prises par le Secrétariat à cet égard ».

Les suggestions suivantes visent à améliorer l'intégration des considérations de genre dans les rapports des Parties contractantes de la Convention sur les zones humides :

- Examiner les modèles de rapports actuels de la Convention sur les zones humides afin de déterminer les bases possibles pour des rapports pertinents sur les questions de genre, au-delà de la simple représentation équilibrée des genres mentionnée dans le modèle de rapport national de la COP14.
- Étendre les lignes directrices pour l'intégration des questions d'égalité des genres dans les rapports. D'autres AME, en particulier ceux du « groupe biodiversité », ont élaboré des lignes directrices pour l'établissement de rapports qui pourraient servir de référence, comme les Stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB), les contributions déterminées au niveau national (CDN) de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, et les rapports de communication nationaux.
- Sensibiliser les points focaux et aider à la formation et à l'éducation au niveau national. Cela concerne des acteurs traitant activement les questions relatives aux genres et aux relations genre-environnement.
- Encourager l'échange d'informations entre les Parties contractantes sur les efforts qu'elles déploient pour intégrer l'égalité des genres dans leurs rapports.

Les Parties à la CCNUCC et à la CDB ont organisé des événements parallèles pour partager leurs expériences et leurs enseignements sur l'intégration des questions de genre dans leurs rapports nationaux. Sur la base de leurs expériences, le Secrétariat a commandé l'élaboration de lignes directrices pratiques sur la manière de procéder.

DOMAINE PRIORITAIRE II : GOUVERNANCE

C. FAIRE PROGRESSER L'OBJECTIF DE REPRÉSENTATION ÉQUILIBRÉE DES GENRES ET AMÉLIORER LA PARTICIPATION DES FEMMES AUX NÉGOCIATIONS DE LA CONVENTION ET LEUR REPRÉSENTATION AU SEIN DES ORGANES DE LA CONVENTION²²

Il est essentiel de veiller à ce que la participation égale des femmes à la Convention sur les zones humides s'étende aux principes et objectifs des instruments internationaux et des processus multilatéraux pertinents – tels que la CEDAW et la Déclaration et le Programme d'action de Pékin – qui reconnaissent l'importance de l'autonomisation des femmes et de leur pleine participation, sur un pied d'égalité avec les hommes, à tous les domaines de la vie sociale, aux prises de décisions et à l'accès au pouvoir.

Cela peut être constaté dans les résultats de la Conférence des Nations unies sur le développement durable et dans les engagements pris dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, avec en

²² Les organes de la Convention sont : le Comité permanent (CP), le Groupe d'évaluation scientifique et technique (GEST) et la Communication, le renforcement des capacités, l'éducation, la sensibilisation et la participation (CESP)

particulier la reconnaissance du leadership des femmes et de leur rôle vital dans la réalisation du développement durable.

La Stratégie pour l'égalité des sexes à l'échelle du système des Nations Unies, lancée par le Secrétaire général de l'ONU, António Guterres, en septembre 2017, stipule que l'atteinte de l'égalité des genres doit être une priorité absolue, non seulement en tant que droit humain fondamental, mais aussi parce qu'elle est essentielle à l'efficacité, à l'impact et à la crédibilité des Nations unies.

Sur la base des quatre articles (10, 16a, 19 et 20) de la résolution XIII.18 qui appellent à faire progresser l'objectif d'équilibre entre les genres en améliorant la participation des femmes aux négociations et leur représentation au sein des organes de la Convention, le Secrétariat et les Parties contractantes à la Convention devraient prendre les mesures suivantes :

Actions potentielles des Parties contractantes

S'engager à atteindre l'objectif de représentation équilibrée des genres :

- En s'efforçant de parvenir à une représentation équilibrée des genres dans leurs délégations aux sessions et réunions de la Convention.
- En accréditant dans leurs délégations de simples citoyennes, des femmes des peuples autochtones et des communautés locales ainsi que des jeunes femmes.
- En encourageant davantage de femmes à se présenter aux fonctions des organes de la Convention.
- En nommant des femmes dans les organes de la Convention (Comité permanent, GEST, et CESP) afin d'augmenter progressivement, mais significativement, la participation des femmes.

Inviter les présidences actuelles et futures des organes de la Convention à se laisser guider par un objectif de représentation équilibrée des genres lors de la mise en place de groupes de négociation et de mécanismes de consultation informels (groupes de contact, sous-groupes et commissions) et lors de la nomination des personnes chargées de l'animation et de la présidence.

Actions possibles des Parties contractantes au niveau national

Assurer la participation pleine, égale et significative des femmes (à tous les niveaux des parties prenantes) aux consultations nationales sur le développement de tous les projets de la Convention sur les zones humides.

Permettre la participation pleine, égale et significative des femmes, leur donner une voix et utiliser leur expertise et leurs contributions dans la conception et la mise en œuvre de projets, politiques et plans pour les zones humides.

Considérations favorables à la participation des femmes

Il est essentiel de considérer que les femmes et les hommes n'ont pas nécessairement un accès égal aux canaux d'information ou aux assemblées. Par exemple, le rassemblement des femmes peut éventuellement se faire par l'intermédiaire de l'école de leurs enfants, et pour les jeunes à travers des espaces de loisirs tels que des salles de danse ou des terrains de sport.

Dans le cas particulier des femmes, il convient de tenir compte des horaires du foyer et de la garde des enfants, car il peut y avoir des horaires où elles ne peuvent assister aux réunions habituellement prévues pour d'autres groupes.

Actions possibles du Secrétariat

Négocier avec les donateurs la création d'un fonds dédié aux voyages des déléguées afin de soutenir la participation égale des femmes à toutes les délégations nationales aux sessions et réunions de la Convention sur

les zones humides, en accordant une attention particulière à la participation de simples citoyennes et de femmes des peuples autochtones et des communautés locales des pays en développement et des pays les moins avancés.

Tout en reconnaissant que les gouvernements sont souverains pour la nomination des délégués, le Secrétariat est encouragé à affecter des ressources spécifiques dans son fonds dédié aux voyages pour s'assurer que les femmes ont toutes les possibilités d'assister et de participer aux COP.

Toutes les Conventions de Rio et les mécanismes de financement pour l'environnement ont des points focaux désignés chargés à plein temps des questions de genre. Dans certains cas, les donateurs ont fourni les ressources nécessaires pour soutenir ces points focaux.

Actualiser le processus d'accréditation des Parties si nécessaire pour améliorer l'exactitude des données sur le genre des participants afin d'évaluer les progrès réalisés dans la participation des femmes déléguées aux sessions de la COP et aux réunions des organes de la Convention.

Enregistrer et communiquer des données par genre sur la composition et la participation aux organes de la Convention, y compris des informations sur la représentation des femmes des groupes régionaux. En outre, enregistrer des données par genre sur la composition des délégations aux réunions et sessions de la Convention et les communiquer à la COP afin de mieux suivre ses progrès vers l'objectif de représentation équilibrée des genres.

Établir des relations avec les organisations de femmes participant aux processus environnementaux et avec l'ONU-Femmes afin de déterminer les actions nécessaires pour que les femmes soient reconnues comme un groupe d'observatrices officielles et pour établir un comité de femmes dans le cadre de la Convention.

Actions réalisables par les organisations observatrices

Des organisations observatrices pourraient accréditer de simples citoyennes, des femmes des peuples autochtones et des communautés locales, des jeunes femmes et des spécialistes en matière de genre au sein de leurs délégations aux COP de la Convention.

L'Organisation des Nations unies ainsi que les organisations multilatérales, intergouvernementales, internationales et régionales pourraient compléter les efforts des Parties dans le cadre de la Convention pour atteindre une représentation équilibrée des genres grâce à des financements innovants.

D. RENFORCER LES CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES D'INTÉGRATION DES QUESTIONS DE GENRE

L'intégration institutionnelle des questions de genre est le processus de contrôle et de renforcement des capacités de l'organisation/du Secrétariat qui permet à la programmation, aux structures organisationnelles et aux procédures de tenir compte des questions de genre. Elle comporte un aspect externe (intégration des questions de genre dans les programmes et les services) et un aspect interne (institutionnel), à savoir : des ressources humaines, du personnel spécialisé, des politiques d'entreprise, entre autres structures. Dans cet esprit, les activités et actions suivantes sont proposées pour renforcer les capacités du Secrétariat :

Garantir un engagement de haut niveau concernant les questions de genre dans le contexte des zones humides au sein du Secrétariat. L'engagement et l'établissement de priorités par l'équipe dirigeant le Secrétariat sont essentiels pour intégrer l'égalité des genres dans la Convention. Il est donc crucial de présenter les questions relatives à l'égalité des genres dans le contexte des zones humides à l'équipe de direction pour la sensibiliser, obtenir son soutien et pour qu'elles soient intégrées au plan de travail permanent du Secrétariat. En outre, il est important d'inclure l'expertise en matière de genre comme critère spécifique dans le mandat des nouveaux employés du Secrétariat.

Si les ressources le permettent, désigner un point focal chargé des questions de genre à plein temps au sein du Secrétariat de la Convention. Cette personne ne devrait pas avoir d'autres obligations. Le fait d'attribuer la responsabilité des questions de genre à un membre du personnel du Secrétariat de la Convention améliorerait

considérablement l'application de la dimension de genre dans les processus de la Convention et contribuerait à assurer la qualité de l'intégration de ces questions dans l'ensemble de la Convention. Le point focal chargé des questions de genre pourrait notamment avoir les responsabilités suivantes :

- Élaborer des propositions (en collaboration avec la personne responsable de la mobilisation des ressources et des partenariats) afin de garantir des ressources pour les voyages et la formation des femmes déléguées.
- Préparer tous les trois ans un rapport d'analyse et de synthèse sur les progrès réalisés dans l'intégration des considérations de genre (respectivement) dans les processus des organes de la Convention.
- Fournir un soutien de renforcement des capacités aux organes de la Convention et au personnel du Secrétariat afin d'intégrer les considérations de genre dans leurs domaines de travail respectifs, en collaboration avec les organisations concernées.
- Créer et maintenir une base de données de spécialistes des questions de genre dans le contexte des zones humides pouvant soutenir les processus nationaux/régionaux.
- Améliorer la communication et le partage d'informations grâce aux ressources et aux activités de communication de la Convention sur le Web.
- Faciliter la coordination avec les entités des Nations unies, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales.
- Participer au Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (UN-SWAP) afin de renforcer l'intégration des considérations de genre dans l'organisation et le travail du Secrétariat, en plus de (comme indiqué à l'article 18 de la résolution XIII.18) l'exploration des moyens permettant de générer des objectifs inspirants conformes à l'UN-SWAP.
- Renforcer la coordination entre les travaux sur les considérations de genre dans le cadre de la Convention et d'autres entités et processus pertinents des Nations Unies – en particulier le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les AME.

E. RENFORCER LA COHÉRENCE DE LA PRISE EN COMPTE DES QUESTIONS DE GENRE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE LA CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES

Les actions de cette section visent à renforcer la cohérence des considérations de genre dans le travail des organes de la Convention, du Secrétariat et des parties prenantes et autres entités des Nations Unies en vue d'une mise en œuvre cohérente des activités et mandats relatifs aux questions de genre.

Suggestions d'actions des Parties contractantes

Inclure l'égalité des genres comme un sujet permanent de l'ordre du jour des sessions de la Conférence des Parties afin de garantir que les questions de genre soient toujours débattues en relation avec l'utilisation, la gestion et la conservation des zones humides, et s'engager à prendre en considération les mandats existants qui tiennent compte des questions de genre dans les divers domaines thématiques et programmes de travail des processus de la Convention.

En 2012, la COP de la CCNUCC a approuvé l'égalité des genres comme point permanent de l'ordre du jour de chaque COP.

Inclure des informations sur les progrès réalisés dans l'intégration des questions de genre dans les processus de rapports réguliers de tous les organes (Comité permanent, GEST, et CESP) de la Convention.

Nommer un point focal chargé des questions de genre pour chacun des organes de la Convention.

Lancer un groupe de même sensibilité ou d'« Amis de l'égalité des genres » dans le cadre de la Convention afin de renforcer les efforts des Parties pour assurer l'intégration des considérations d'égalité des genres dans l'application de la Convention et ses processus connexes.

Amis de l'égalité des genres

Des Parties à la CCNUCC et à la Convention sur la diversité biologique (CDB) ont créé les « Amis de l'égalité des genres ». Ce groupe autoconstitué se réunit généralement entre et pendant les COP afin de définir une stratégie de plaidoyer commune permettant de soutenir l'intégration des considérations de genre dans les négociations. À diverses occasions, les Parties invitent des organisations observatrices et des agences des Nations unies à fournir un soutien technique. Le point focal du Secrétariat chargé des questions de genre assiste les Parties en leur fournissant des salles de réunion, en prenant des notes et en leur donnant des orientations juridiques.

Actions possibles des Parties contractantes et du Secrétariat

Garantir qu'il existe une volonté politique d'intégrer l'égalité des genres dans la mise en œuvre de la Convention sur les zones humides en veillant à ce que les responsables des prises de décisions de haut niveau et des négociations internationales au titre de la Convention soient conscients des engagements pris en matière de genre dans le cadre des processus mondiaux.

Faire de l'égalité des genres dans le contexte des zones humides une priorité stratégique du 4^e Plan stratégique de la Convention pour 2016-2024 en garantissant un processus lors de l'examen à mi-parcours pour que l'égalité des genres soit pleinement prise en compte à tous les niveaux et étapes de la planification, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation.

Les rapports sur l'état d'avancement du Plan stratégique devraient inclure des informations et des mises à jour sur les activités relatives à la promotion de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes. En outre, le Secrétariat devrait informer les Parties et les partenaires des progrès réalisés en matière d'égalité des genres.

Les organes de la Convention et les plans de travail du Secrétariat devraient prévoir des activités spécifiques liées à l'intégration des questions de genre.

Identifier une ou des Parties contractantes qui pourraient agir en tant que « défenseuses de l'égalité des genres » pour mener des actions déterminées permettant de garantir que les considérations d'égalité des genres sont prises en compte de manière adéquate tout au long des différents processus au sein de la Convention.

Actions possibles du Secrétariat

Veiller à ce que les membres des organes de la Convention (Comité permanent, GEST, et CESP) reçoivent une présentation systématique des mandats liés au genre et de la pertinence de la prise en compte des considérations de genre dans le contexte de leur travail. Cela peut se faire en collaboration avec les organisations concernées (c.-à-d. les femmes, le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), l'UICN, entre autres organisations).

Fournir des orientations aux organes de la Convention pour rendre compte des progrès d'intégration des considérations de genre dans leurs processus respectifs. Les orientations identifieront comment et/ou où ces données peuvent être communiquées et indiqueront comment les organismes pourraient renforcer les considérations de genre dans les processus dont ils sont responsables.

Faciliter l'échange de points de vue et de bonnes pratiques des présidences des organes de la Convention afin de renforcer l'intégration des considérations de genre dans leurs travaux.

Réviser et mettre à jour les lignes directrices de la Convention. Plusieurs lignes directrices élaborées dans le cadre de la Convention ces dernières années ne reconnaissent pas l'égalité des genres, ou l'inclusion, comme principe directeur (notamment les outils pour les gestionnaires des zones humides). Cela permettrait d'assurer l'adhésion à

la Convention, de renforcer le cadre conceptuel de la construction de l'égalité des genres dans le contexte des zones humides et de renforcer l'application de l'égalité des genres dans la mise en œuvre de la Convention.

Élaborer des listes de contrôle et des outils pour soutenir l'intégration cohérente des questions de genre dans le travail des organes de la Convention, du Secrétariat et dans tous les domaines de la Convention (c.-à-d. comment effectuer une analyse des questions de genre, intégrer les considérations de genre dans l'élaboration des plans de gestion, élaborer des indicateurs sensibles aux questions de genre).

DOMAINE PRIORITAIRE III : GESTION DES CONNAISSANCES ET AMÉLIORATION DES COMPÉTENCES

F. RENFORCER LE PARTAGE DES CONNAISSANCES ET LA COMMUNICATION

L'article 11 de la résolution XIII.18 encourage « à étudier comment il est tenu compte des différents sexes dans le matériel de communication sur les zones humides afin de promouvoir une représentation égale et équitable ».

Par conséquent, les Parties contractantes doivent veiller à ce que les stratégies et le matériel de communication reflètent les perceptions, les besoins et les perspectives des femmes. Une attention particulière doit être accordée à la sélection des canaux de communication les plus appropriés pour les femmes.

De même, le Secrétariat est bien placé pour collecter et diffuser des informations sur les questions de genre dans le contexte des zones humides afin d'établir une base de connaissances permettant d'éclairer l'action de la Conférence des Parties, des différentes Parties contractantes et des partenaires, et de soutenir l'application de la Convention. Des partenaires tels que les organisations sœurs des Nations unies, les organisations internationales, les réseaux régionaux et les organisations non gouvernementales (ONG) nationales peuvent apporter leur aide en fournissant des informations sur leurs activités.

Actions potentielles des Parties contractantes

Concevoir et mettre en œuvre des technologies de communication appropriées. Les médias et les technologies de communication peuvent aider les femmes vivant en milieu rural à partager leurs expériences et à apprendre les unes des autres. Ces technologies peuvent être des outils puissants pour conseiller les femmes sur de nouvelles idées et pratiques. La majorité des femmes vivant en milieu rural sont analphabètes et vivent dans des régions isolées et éloignées où l'accès à l'information, le manque de moyens de transport et les différences culturelles et linguistiques sont des problèmes courants, mais qui peuvent être surmontés si les technologies de communication sont adaptées aux besoins des femmes.

Les femmes vivant en milieu rural ont des compétences et des pratiques fondées sur des normes culturelles, des traditions, des valeurs et des générations d'expérience profondément enracinées qui doivent être prises en compte. Les méthodes traditionnelles d'échange d'informations et de communication doivent être associées aux technologies modernes (telles que WhatsApp et les vidéos faites à l'aide de téléphones mobiles).

Les femmes participant à de nombreux aspects de la vie rurale, leurs systèmes de connaissances traditionnelles sont complexes et holistiques. Par conséquent, les programmes de communication doivent tenir compte des différents problèmes économiques et sociaux qui touchent les femmes, notamment l'agriculture, l'habitat, la santé, la nutrition, la planification familiale, la croissance démographique, la perte de biodiversité et l'éducation.

Actions possibles du Secrétariat et des Parties contractantes au niveau national

Encourager une communication qui respecte la dignité humaine et la responsabilité sociale en examinant les messages sur la base des principes suivants :

- Veiller à ce que les femmes et les hommes soient représentés dans tous les messages internes et externes – formulation, médias et représentation des entreprises. En ce sens, les comités et l’animation des réunions officielles, des conférences et des ateliers doivent avoir une représentation équilibrée des genres.
- Éliminer les stéréotypes sexistes et/ou les représentations inexactes. Cela peut nécessiter qu’une attention particulière soit accordée à la communication audiovisuelle et écrite, que ce soit dans des articles, des médias, des visites sur le terrain, des rapports ou des courriels.
- Empêcher l’utilisation de tournures masculines génériques afin de favoriser un langage équilibré et inclusif. Les tournures masculines génériques sont des noms et des pronoms masculins utilisés à la fois pour les femmes et les hommes (tels que les hommes/les êtres humains, les droits de l’homme/les droits humains, les hommes politiques/la classe politique).

Actions réalisables par le Secrétariat

S’engager à ne pas participer à des groupes et comités réservés uniquement aux hommes²³.

Élargir le site Web de la Convention afin de :

- Inclure du contenu sur la prise en compte des considérations de genre dans le contexte des zones humides.
- Créer des liens vers d’autres ressources, événements et partenaires travaillant sur le terrain.
- Concevoir un répertoire d’études de cas, de meilleures pratiques et de leçons apprises sur les avantages de l’intégration des considérations de genre dans l’utilisation, la gestion et la conservation des zones humides, et mettre en évidence les connaissances uniques que possèdent les femmes sur les zones humides.
- Développer une base de données de spécialistes et d’organisations régionales/nationales travaillant sur les questions de genre.

Intégrer les considérations de genre dans les mises à jour de la Perspective mondiale des zones humides (GWO - *Global Wetland Outlook*) et présenter les meilleures pratiques dans les bulletins d’information, lors de la Journée mondiale des zones humides et des COP/Pré-COPs.

Diligenter des recherches sur des thèmes émergents qui pourraient contribuer à influencer sur la prise en compte de l’égalité des genres et de l’autonomisation des femmes dans le contexte des zones humides (sous réserve de la disponibilité des ressources).

Promouvoir, soutenir et encourager des événements de haut niveau (tels que des tables rondes) sur les questions de genre dans le contexte des zones humides lors de chaque COP.

Concevoir un prix de l’égalité des genres pour mettre en avant les exemples les plus innovants, les plus modulables et les plus reproductibles de ce qui est fait dans le monde entier pour utiliser, gérer et conserver les zones humides en tenant compte de la dimension de genre.

Faire mieux connaître et comprendre la valeur des zones humides aux femmes et aux organisations de femmes grâce à une campagne de sensibilisation. Cela pourrait se faire en partenariat avec l’ONU-femmes. Cela permettrait à ces organisations d’identifier les possibilités de participer pleinement aux processus et à l’application de la Convention sur les zones humides.

²³Disponible sur : <https://www.owen.org/pledge/>

G. AMÉLIORER ET DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES ET LES APTITUDES EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ DES GENRES

Si l'intégration de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans la Convention suscite un grand intérêt, un obstacle important est le manque de compétences techniques permettant de relier les considérations de genre à l'utilisation, la gestion et la conservation des zones humides. Les articles 16 et 17 de la résolution XIII.18 reconnaissent la nécessité de renforcer les capacités de tous les délégués et du personnel. Les actions proposées dans cette section visent à combler certaines de ces lacunes.

Actions possibles des Parties contractantes et des organisations intéressées au niveau national

Renforcer les capacités au niveau national et local pour collecter, analyser et utiliser des données ventilées par sexe, âge, origine ethnique et autres variables démographiques pertinentes, ainsi que des données qualitatives, afin de garantir que les questions relatives aux différentes communautés et populations (y compris les femmes des peuples autochtones et des communautés locales et les femmes vivant en milieu rural) sont prises en compte au-delà des statistiques nationales générales.

Recueillir des informations sur les normes locales, les cadres culturels et autres structures informelles qui limitent l'accès, l'utilisation et le contrôle des ressources naturelles (y compris de la terre) par les femmes lors de la mise en œuvre de projets et de programmes.

Doter les femmes (y compris les femmes des peuples autochtones et des communautés locales) des compétences et des connaissances dont elles ont besoin pour conserver et gérer leurs terres et les ressources connexes. Il peut s'agir de leur apprendre à utiliser les nouvelles technologies ou d'autres outils qui y sont liés.

Diriger les efforts de renforcement des capacités vers les mécanismes nationaux relatifs aux femmes (c.-à-d. les ministères de la Condition féminine) afin qu'elles puissent s'engager dans la gestion des zones humides et les processus de consultation de manière importante et informée.

Actions potentielles du Secrétariat

Améliorer les connaissances des Parties contractantes, des organes de la Convention, du Secrétariat de la Convention et des autres parties prenantes en matière de politiques, de planification et de programmation tenant compte des questions de genre.

- Créer une communauté de spécialistes/pratiques pour soutenir le partage d'informations et le renforcement des capacités.
- Établir une liste de spécialistes en matière de genre par région, à laquelle le personnel et les Parties peuvent faire appel pour soutenir leur travail, y compris des spécialistes des peuples autochtones et des communautés locales.
- Organiser pendant la COP des événements de formation et de sensibilisation adressés aux femmes et hommes délégués sur les questions relatives à l'égalité des genres et à l'utilisation et la gestion des zones humides (c.-à-d. la collecte, l'analyse et l'utilisation de données ventilées par sexe, l'élaboration d'indicateurs sensibles au genre).
- Renforcer les capacités des présidences et membres des organes de la Convention (Comité permanent, GEST et CESP) et du personnel du Secrétariat sur la manière d'intégrer les questions de genre dans leurs domaines de travail respectifs.

Faciliter le renforcement des capacités des femmes déléguées participant au processus de la Convention afin d'améliorer leurs compétences en matière de leadership, de négociation, de facilitation et de présidence. Encourager les Parties intéressées et les organisations compétentes à soutenir ces efforts de renforcement des capacités, en particulier pour les délégués des pays les moins avancés.

Concevoir une stratégie avec le Programme de la Convention relatif à la communication, au renforcement des capacités, à l'éducation, à la sensibilisation et à la participation (CESP), afin de :

- Revoir le programme CESP 2016-2024 en intégrant les considérations d'égalité des genres.
- Concevoir des modules de formation sur les considérations de genre dans le contexte des zones humides.
- Intégrer les considérations de genre dans les formations et les ateliers de renforcement des capacités organisés dans le cadre de la Convention sur les zones humides.

Établir une alliance avec le point focal sur les questions de genre du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et l'équipe du Programme de petites subventions du FEM, afin de :

- Diffuser un cours en ligne sur les questions de genre et l'environnement ²⁴ conçu par ces institutions (la formation comporte cinq cours principaux : introduction, changement climatique, biodiversité, déchets et produits chimiques, et zones arides).
- Envisager la possibilité d'élaborer un module spécifique sur les questions de genre dans le contexte des zones humides.

Promouvoir l'échange d'informations avec les mécanismes de financement (et leurs agences de mise en œuvre) au sein des Parties contractantes afin d'améliorer leur compréhension des cadres politiques relatifs au genre et des possibilités que ces mécanismes offrent (c.-à-d. des canaux par lesquels les pays peuvent demander un soutien pour le renforcement des capacités et la formation sur les questions de genre).

DOMAINE PRIORITAIRE IV : SYNERGIES

H. AMÉLIORER LES SYNERGIES AVEC LES AGENCES DE L'ONU ET LES ACTIONS TENANT COMPTE DES QUESTIONS DE GENRE CONFORMES AUX ODD

Les organisations internationales (dont plusieurs agences des Nations unies, des accords multilatéraux sur l'environnement et des programmes) ont reconnu que l'égalité des genres et l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes sont des droits humains fondamentaux et qu'elles sont essentielles pour parvenir au développement durable. En particulier au cours de la dernière décennie, les organes des Nations unies ont redoublé d'efforts pour identifier les principaux liens entre les considérations de genre et l'environnement, et mettre en œuvre des actions dans tous les secteurs, notamment en établissant des mandats, des engagements et des cadres. En voici quelques exemples :

Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (CNULD)

- En 2011, la COP9 a approuvé le Cadre politique de plaidoyer sur le genre (*UNCCD Advocacy Policy Framework on Gender*) pour faire face aux effets néfastes de la désertification, de la dégradation des terres et de la sécheresse, en gardant à l'esprit que des approches sensibles aux questions de genre et l'information régulière des pays touchés et des autres parties prenantes clés sur ces procédures peuvent aider à mettre en œuvre des programmes d'action. En septembre 2017, un Plan d'action pour l'égalité des genres²⁵ destiné à accompagner la mise en œuvre du Cadre stratégique de la CNULD pour 2018-2030 a été approuvé. Le Plan d'action renforce la mise en œuvre de la Convention, en en faisant un instrument plus solide et plus stratégique pour transformer les moyens d'existence de millions de familles.

²⁴Disponible sur : <https://unccelearn.org/course/view.php?id=39&page=overview>

²⁵Disponible sur : <https://www.unccd.int/publications/gender-action-plan>

Convention des Nations unies sur la diversité biologique (CDB)

- La CDB a été la première des Conventions de Rio à élaborer un Plan d'action pour l'égalité des sexes (1^{er} : 2008 ; 2^e : 2015-2020 ; 3^e en cours d'élaboration). Le Plan d'action reconnaît le rôle vital des femmes dans la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et déclare la nécessité d'une pleine participation des femmes à tous les niveaux de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques pour leur application effective²⁶.

Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC)

- En 2017, la Convention sur les changements climatiques a adopté son premier Plan d'action global pour soutenir la mise en œuvre des décisions et des mandats liés au genre dans le cadre du processus de la CCNUCC. En 2019, à la COP 25, les Parties sont convenues du programme de travail quinquennal renforcé de Lima sur l'égalité des sexes et d'un plan d'action pour l'égalité des sexes²⁷.

La résolution XIII.18, *Égalité entre les sexes dans le contexte des zones humides*, renforce ces efforts synergiques et réduit les lacunes dans l'orientation et la mise en œuvre des programmes et projets relatifs aux zones humides, tant au plan national que régional. Conformément aux normes et mandats internationaux mentionnés ci-dessus, la résolution visant à « élaborer des orientations sur les moyens d'intégrer les questions d'égalité entre les sexes dans l'application de la Convention » aidera les responsables des politiques relatives aux zones humides et à l'égalité des genres à renforcer l'intégration des questions de genre pour bénéficier de nombreux avantages intersectoriels.

En 2017 et 2018, l'Assemblée générale des Nations unies a adopté des résolutions historiques visant à rendre plus souple et plus efficace l'exécution des mandats de l'ONU. S'appuyant sur cette directive, le Secrétaire général a demandé à ses différents organismes et processus d'améliorer la collaboration et la coordination pour une meilleure cohérence.

De même, les Parties aux Conventions de Rio (CNULD, CCNUCC et CDB) ont toutes reconnu qu'une meilleure coordination et collaboration réduirait la duplication des efforts, rendrait l'utilisation de ressources limitées plus rentable, et assurerait que les approches partagées aient plus d'impact. En 2001, un Groupe de liaison conjoint, composé des Secrétaires exécutifs des AME, a été créé à cette fin.

La Convention sur les zones humides participe au Groupe de liaison sur la biodiversité (BLG – *Biodiversity Liaison Group*) qui réunit les chefs des Secrétariats de sept conventions liées à la biodiversité : la CDB, la Convention sur le commerce des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS), la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (WHC), le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPAA) et la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV).

Actions suggérées pour les Parties au niveau national

Créer un groupe de travail conjoint sur l'égalité des genres au sein des AME afin de renforcer la coordination et la collaboration dans l'application des Conventions en tenant compte des questions de genre.

Actions potentielles du Secrétariat

Participer à l'UN-SWAP pour renforcer la prise en compte des questions de genre dans l'organisation et le travail du Secrétariat.

²⁶ Plan d'action de la CDB pour l'égalité des sexes, 2008. Un nouveau plan d'action pour l'égalité des sexes pour la période post 2020 est en cours d'élaboration.

²⁷ Disponible sur : https://unfccc.int/sites/default/files/resource/cp2019_L03E.pdf

Poursuivre les synergies dans la mise en œuvre des AME tenant compte des questions de genre. La Convention sur les zones humides est bien placée pour faire valoir l'engagement politique en faveur de l'intégration des questions de genre dans tous les AME.

Certains des domaines de collaboration future pourraient être :

- Mobiliser des ressources pour concevoir un projet commun innovant. Le service d'assistance (tel que décrit dans la section A) pourrait par exemple être un service intéressant pour les AME.
- Définir des efforts conjoints pour soutenir les engagements des Parties en vue de leur mise en œuvre au niveau national. Les Parties à toutes les Conventions pourraient par exemple s'engager à mener des recherches au niveau national, à renforcer les capacités et à élaborer des indicateurs sensibles aux questions de genre.

Obtenir des engagements permanents de la part des bailleurs de fonds pour soutenir l'égalité des genres dans le contexte des zones humides :

- Sensibiliser les donateurs à la Convention à l'égalité des genres dans le contexte des zones humides.
- Organiser une table ronde des donateurs afin d'identifier les sources de financement possibles/innovantes pour financer les activités prenant en compte les questions de genre.
- Rechercher comment les fonds alloués au titre de l'intégration des questions de genre peuvent contribuer à la mise en œuvre des activités du Secrétariat.
- Établir une relation de travail étroite et développer un programme commun avec les points focaux chargés des questions de genre/le conseiller pour l'égalité des genres des principaux mécanismes de financement de l'environnement.

Entreprendre des dialogues et un partage d'informations réguliers avec les agences et institutions des Nations unies et les instruments internationaux pertinents pour faire progresser les mandats liés à la prise en compte des questions de genre, y compris toute décision/résolution visant à améliorer la mise en œuvre de politiques tenant compte des questions de genre. Certains champs d'action pourraient être :

- Coordonner des activités et des événements communs sur les liens entre le genre et les domaines thématiques, tels que l'alimentation, la sécurité, le changement climatique, le régime foncier, les droits humains et la santé, entre autres.
- Préparer des rapports thématiques conjoints et périodiques sur la mise en œuvre des mandats des conventions en matière d'égalité des genres, en soulignant les meilleures pratiques des Parties et des autres parties prenantes, et identifier les lacunes en matière de recherche afin d'éclairer les travaux futurs ainsi que les politiques et programmes.
- Encourager les spécialistes des questions de genre de différents secteurs au sein des Nations unies à s'engager dans la Convention sur les zones humides.
- Soutenir et développer des partenariats stratégiques avec l'ONU-Femmes, les entreprises spécialisées et les organisations environnementales travaillant sur les questions de genre, ainsi que les organisations de femmes qui plaident et travaillent pour une mise en œuvre des AME tenant compte des questions de genre.
- Mobiliser les ministères responsables des questions relatives aux genres et/ou aux femmes.

III. ÉTUDES DE CAS PRÉSENTANT L'INTÉRÊT D'ADOPTER UNE APPROCHE RESPECTUEUSE DE L'ÉGALITÉ DES GENRES DANS LE CADRE DE L'UTILISATION ET DE LA GESTION RATIONNELLES DES ZONES HUMIDES

Un appel à études de cas intitulé « *améliorer les connaissances du lien entre l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et l'utilisation rationnelle, la gestion et la conservation des zones humides* » a été envoyé aux Parties contractantes (chefs des autorités administratives et points focaux nationaux), partagé sur les listes d'experts sur les questions d'égalité entre les sexes, et publié sur le site web du Secrétariat.

Cette section présente 15 exemples (voir tableau 2) du monde entier (voir carte 1) tirés de la vaste expertise des Parties contractantes, de la société civile internationale et des organisations de peuples autochtones.

Ces initiatives fournissent des informations sur le lien existant entre l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes, et l'utilisation, la gestion et la conservation rationnelles des zones humides. Les résultats de ces efforts montrent que l'intégration de l'égalité entre les sexes est non seulement possible, mais également nécessaire pour atteindre une efficacité maximale. Bien que l'auteur de la publication n'ait pas vérifié ces conclusions, les stratégies fournissent des preuves concrètes, des opportunités d'apprentissage intersectoriel et intercontextuel, et une inspiration pour agir.

Tableau 2 Liste des études de cas selon la classification des types de zones humides

Classification	Étude de cas	Pertinence pour les « règles d'or »
Zones humides marines et côtières	Restauration des récifs coralliens grâce à l'autonomisation des femmes	5-6-7
	Rôles en fonction du genre dans la restauration de la mangrove sur l'île de Chira	3-4-5-6-7
	Des femmes plantent des arbres pour sauver les mangroves	3-5-6-7
	Bâtir des communautés résilientes, écosystèmes des zones humides et bassins versants associés	3-4-5-6-7-8
	Association pour la biodiversité et la conservation de la nature (BANCA)	3-4
	Institut de Mendes pour la conservation de la biodiversité (ICMBio)	3-6
	Nouveau modèle participatif de garantie pour les ressources marines et côtières	3-4-5-6-7
Zones humides continentales	Première solution au problème des déchets des temples	3-5-6-7
	Autonomisation des femmes par la gestion des zones humides	2-3-5-6
	Enrayer la déforestation des forêts tropicales	3-5-6-7
	Fédération des pêcheurs artisanaux et écologistes du département de Cesar	3-5-6
	Moeyungyi Wetland Wildlife Sanctuary (MWWS)	1-6-5
	Restauration du lac d'Ourmia	5-7

Zones humides artificielles	Les femmes guides touristiques « An-Girls » du village de Tai	5
Autre	Troupe de théâtre <i>Cendrillon</i>	5

Carte 1 Répartition géographique des études de cas



RESTAURATION DES RÉCIFS CORALLIENS GRÂCE À L'AUTONOMISATION DES FEMMES

Pays : Belize

Contexte

Les coraux du genre *Acropora* des Caraïbes, espèce dont la croissance est la plus rapide dans les Caraïbes et dans la région indopacifique, constituent le socle physique et biologique de nombreuses communautés de récifs coralliens peu profonds classées « en danger critique » sur la Liste rouge de l'UICN. Ils ont enregistré une baisse de 98 % en raison des impacts liés au changement climatique, tels que l'accroissement de la fréquence et de la gravité des tempêtes, la hausse de la température des mers cause du blanchissement des coraux et de l'émergence de maladies, et l'érosion des littoraux.

Présentation du projet

Le projet est né en 2013 du constat de la dégradation et de la détérioration de l'environnement dans le pays. Son but est de restaurer les habitats de récifs coralliens peu profonds et les mangroves qui contribuent à la protection du littoral sur le long terme. En outre, il vise à promouvoir la gestion durable des habitats associés en ciblant expressément les femmes des communautés côtières et en les formant.

Les stratégies mises en place consistent notamment à :

- Proposer aux femmes des formations en cours du soir, et à financer intégralement des formations de guide touristique et des certifications de plongée PADI jusqu'au niveau professionnel.
- Former les pêcheurs et les guides touristiques aux actions de restauration des coraux. Ceux-ci collaborent étroitement avec les organismes de réglementation, dont le ministère de la Pêche du Belize. Ces activités constituent de nouvelles sources de revenus.
- Analyser les récifs pour identifier et multiplier les génotypes d'*Acropora* tolérants à la chaleur, mettre en place des nurseries de coraux de différents génotypes, et pratiquer le bouturage des colonies coralliennes afin de transplanter les boutures obtenues sur les sites à restaurer.
- Mettre en œuvre un Programme Sandwatch de l'UNESCO dans les trois écoles primaires de la péninsule de Placencia, en s'appuyant sur les membres de la communauté formés (toutes des femmes) et sur la classe de gestion des ressources naturelles du lycée (dont plus de la moitié des élèves sont des filles).
- Former les populations autochtones (créoles, garifunas, métisses, mayas) en ciblant les membres de la communauté côtière, sans toutefois s'y limiter.
- Promouvoir les activités liées à la restauration des coraux et de la mangrove de façon à donner aux participants le sentiment d'y avoir contribué personnellement.

Résultats obtenus à ce jour

En faveur de l'environnement, du pays et des communautés :

- Les coraux ont survécu à leur premier ouragan.
- Plantation d'environ 4 000 coraux de seconde génération sur des parcelles de récifs.
- Rétablissement d'une population d'*Acropora* présentant une diversité génétique, et contenant possiblement des génotypes tolérants à la chaleur, ce qui pourrait faciliter la réapparition des processus sexuels en vue d'une régénération naturelle.
- Plantation de 70 000 coraux.
- Accroissement de la couverture corallienne de 30 % en moins de cinq ans.

En faveur des femmes :

- Meilleures perspectives d'emploi et amélioration des moyens d'existence. Travailler en tant que guide touristique (et en tant que praticien de la restauration des coraux et de la mangrove) rapporte généralement 50 USD par jour, ce qui est une rémunération très élevée par rapport au salaire horaire minimum qui, au Belize, s'établit à 1,65 USD.
- Les femmes sont désormais actives dans le secteur de la plongée, auparavant dominé par les hommes, et elles peuvent prendre part à de nombreux autres programmes de formation dans des domaines

analogues, qui sont entièrement pris en charge et dont les horaires permettent la participation des femmes qui travaillent et des mères célibataires.

- L'accès à la formation dans les secteurs du tourisme et de la conservation des ressources marines a également permis aux femmes de la région de gagner des salaires journaliers plus élevés que ceux gagnés en tant qu'employées de maison ou personnels d'accueil.
- Le conseil d'administration local du Belize est composé pour moitié de femmes, et celui de son organisation partenaire aux États-Unis (Fragments of Hope CORP) est entièrement composé de femmes.
- Les jeunes étudiantes sont incitées à développer leurs connaissances concernant leurs habitats côtiers et marins, et la façon de mieux les conserver.

Difficultés/lacunes

- Élargir le programme à d'autres régions du pays.

Pour plus d'informations

Contact

Fragments of Hope

Site web

<https://fragmentsofhope.org/home-2/about-us/>

RÔLES EN FONCTION DES SEXES DANS LA RESTAURATION DE LA MANGROVE SUR L'ÎLE DE CHIRA

Pays : Costa Rica

Contexte

L'île de Chira, dans le golfe de Nicoya, au Costa Rica, abrite des écosystèmes côtiers, des mangroves et des forêts tropicales sèches. Le cas de cette île est intéressant en raison de la participation spécifiquement genrée à l'utilisation des ressources, à leur restauration et à l'organisation des efforts de gestion. Trois communautés identifiées ont travaillé à la restauration des habitats de mangrove environnants.

Sur l'île, les femmes participaient surtout aux projets de restauration des mangroves, en créant des pépinières de propagules, en reboisant les zones dégradées, en nettoyant les sites de mangrove établis et en les entretenant. Avant le déploiement de tels efforts (reboisement actif et restauration des zones humides par les communautés et les organisations extérieures), une grande partie des mangroves du golfe avaient été déboisées pour produire du bois de chauffage ou converties en salines ou en bassins d'élevage de crevettes.

Les femmes de l'île participaient à la surveillance des mangroves et à leur restauration, et jouaient un rôle essentiel dans l'organisation de formations et de la gestion des mangroves. Traditionnellement, les hommes pratiquaient la pêche artisanale qui constituait leur principale source de revenus. Toutefois, les incidences négatives de la dégradation des mangroves sur le revenu global des ménages ont mobilisé les femmes. La communauté associe habituellement les femmes avec les mangroves parce qu'elles y prélèvent des mollusques tels que *Anadara tuberculosa* pour leur subsistance et pour en tirer des revenus. L'utilisation de la mangrove en fonction des sexes se reflète dans la participation des femmes et des hommes au reboisement.

Chira est un cas où non seulement les communautés ont été autonomisées par l'éducation et la participation active à la surveillance et à la gestion des ressources, mais où les femmes directement impliquées ont développé un sentiment de propriété vis-à-vis des mangroves de leurs communautés.

Présentation du projet

Trois communautés identifiées ont travaillé à la restauration des habitats de mangrove environnants :

Palito : La communauté de Palito est située à l'extrême ouest de l'île. Ici, on reconnaît aux femmes de l'association locale de pêcheurs, l'Association des pêcheurs à la ligne de Palito, île de Chira (ASOPECUPACHI), le mérite d'avoir mis en place le premier projet de restauration de la mangrove. Ce groupe de femmes a mis sur pied un projet d'ostréiculture, et a partagé son temps entre ses responsabilités domestiques et les activités liées au littoral afin de poursuivre le nouveau projet aquacole et d'en faire le suivi. L'une des participantes expliquait comment les femmes collectaient les propagules de palétuviers entre les changements de marée et les plantaient le long du littoral pendant qu'elles travaillaient. En 2009, cette pratique occasionnelle a marqué le début de 10 ans de restauration organisée de la mangrove sur l'île. Ensemble, ces femmes ont structuré cette pratique en créant une pépinière de palétuviers près de leurs maisons et de leurs lieux de travail. Le groupe a utilisé ces mangroves pour restaurer les zones dégradées qu'elles observaient. Une ONG internationale a par la suite soutenu le projet de restauration à Palito. Le travail effectué dans cette communauté s'est achevé vers 2013 après des conflits internes et des tensions qui ont conduit à la dissolution de l'association.

Montero : Au nord-ouest de l'île, les femmes qui pêchent et ramassent des mollusques, et qui appartiennent à l'Association mixte des pêcheurs de Montero (ASOMM), se sont associées avec une ONG internationale pour lancer leur second projet de restauration en 2010. Celui-ci perdure dix ans plus tard. Quelque 20 femmes, principalement des ramasseuses de mollusques, ont établi une pépinière de palétuviers dans la communauté (où une variété d'espèces ont été multipliées) en vue de les replanter dans les zones dégradées. La pépinière a également été créée pour inclure le tourisme et l'éducation dans l'écosystème de mangrove de la communauté. En 2019, le groupe comprenait cinq femmes (et un homme) âgées entre 26 et 63 ans.

Bocana : À l'extrême est de l'île, une pépinière de palétuviers de plus petite taille a été mise en place par la Coopérative des femmes ramasseuses de mollusques de l'île de Chira (COOPERACHIRA) et a commencé à fonctionner avec environ 15 femmes. En 2019, une femme travaillait régulièrement à la pépinière pour entretenir et multiplier les plants de palétuviers, et les replanter dans les zones avoisinantes. Ce projet est soutenu par une ONG internationale qui fournit des outils et des plants, et offre également des formations et un appui en matière de suivi.

Résultats obtenus à ce jour

En faveur de l'environnement, du pays et des communautés :

- Bien que le projet de Palito ait pris fin, il reste pertinent en tant que première initiative de restauration sur l'île impliquant les femmes et la mangrove.
- Les personnes qui y ont participé ont décrit la façon dont leur implication leur a donné une plateforme pour échanger et informer d'autres utilisateurs de mangroves de la communauté.
- Une des participantes a expliqué que, des années auparavant, ceux qui vivaient sur le littoral avaient l'habitude de couper la mangrove puis de la brûler. Ils ne savaient pas, dit-elle, que leurs maisons ne seraient plus protégées de la mer une fois que ces arbres seraient morts. Il fallait donc que de nombreuses personnes de sa communauté s'instruisent sur la valeur des mangroves, et acceptent que le déboisement n'était pas avantageux pour les habitants des zones côtières.
- À Montero, les femmes expriment leur souhait de participer à la restauration de la mangrove pour protéger leur accès futur à d'importantes ressources liées à la mangrove.
- Les participants ont tiré profit de leur partenariat avec l'ONG internationale, qui proposait des formations et des ateliers. En 2018, l'ONG a parrainé deux participants du projet (une femme et un homme) qui ont pu voyager pour assister à une réunion organisée hors de l'île, où ils ont partagé des expériences et des connaissances sur l'utilisation rationnelle et la restauration des mangroves de l'île. Cette manifestation a mis les membres de la communauté en relation directe avec d'autres communautés du Costa Rica et de l'Amérique latine.
- Les participants ont présenté leurs projets à des responsables d'ONG et à des fonctionnaires du Système national d'aires protégées (SINAC) et du ministère de l'Énergie et de l'Environnement (MINAE) du Costa Rica.
- Les participants des trois sites du projet de restauration ont considéré que la sensibilisation des communautés locales à la conservation et à l'utilisation rationnelle était un objectif important. (Certains ont expliqué comment ils avaient contribué à définir le plan de gestion de la mangrove en 2018).

En faveur des femmes :

- Les femmes ont pu exprimer leurs besoins et montrer leurs connaissances uniques, et contribuer à la gestion de la mangrove de Chira de manière innovante. Elles ont représenté 67,8 % de la participation locale à l'établissement du plan de gestion de la mangrove (SINAC, 2018).
- Au cours du processus de zonage de la mangrove, la contribution des femmes – à la fois de celles qui ramassaient des mollusques et de celles qui replantaient les palétuviers – a été prise en compte.
- Pour les femmes de la région, les préoccupations concernant leur rôle dans le foyer et la diminution des populations de mollusques qui affecte leurs moyens d'existence ont renforcé leur intérêt pour la conservation et l'utilisation rationnelle de la mangrove.
- Les femmes qui ont participé à la formation et aux projets de restauration de la mangrove ont fait savoir qu'elles se sentaient responsabilisées parce qu'elles pouvaient communiquer ces nouvelles connaissances tirées des ateliers et des formations aux visiteurs et aux touristes. Cela a ainsi fourni à certaines participantes des solutions alternatives importantes pour subvenir à leurs besoins.

Difficultés/lacunes

- De manière générale, sur l'île de Chira, les groupes de restauration de la mangrove ont eu du mal à maintenir l'engagement des participants sur la durée.
- Les participantes ont exposé les difficultés auxquelles elles ont fait face pour concilier les impératifs de la vie familiale, les responsabilités domestiques, gagner un revenu et faire du bénévolat. (On pense souvent

que les femmes ont une plus grande latitude que les hommes, alors qu'elles doivent parfois partager leur temps entre de multiples activités, notamment la production de revenus et le travail non rémunéré.)

- Certaines femmes ont arrêté de participer aux projets de restauration des mangroves par manque de temps. Intégrer l'égalité des sexes aux efforts de conservation peut faire en sorte que davantage de femmes participent à la restauration de la mangrove à l'avenir.
- Sans l'appui des hommes, il peut être difficile pour les femmes de maintenir leur engagement et leur participation.
- Les hommes restent plus susceptibles que les femmes d'occuper des fonctions de pouvoir au sein des associations locales. Pour que ces dernières soient entendues et valorisées par la communauté locale et les partenaires extérieurs, elles doivent être sur un pied d'égalité avec les hommes concernant l'utilisation rationnelle des mangroves. (Après tout, les hommes, habituellement associés avec la pêche, tirent aussi parti de la restauration des mangroves. Celles-ci sont en effet des habitats pour les pépinières de certaines espèces de poissons à valeur commerciale comme le maigre et le poisson-chat).
- Les partenaires extérieurs (tels que les ONG) fournissant un appui aux personnes qui reboisent doivent être attentifs aux relations avec la communauté, ainsi qu'aux relations entre les membres de la communauté. Ceci est particulièrement important lorsque des hommes et des femmes s'impliquent dans les mêmes associations. Les pressions extérieures peuvent conduire à des tensions dans d'autres domaines qui elles-mêmes peuvent entraver l'autonomisation des femmes.

Pour plus d'informations

Contact

Stephanie Cadaval

scadaval@ufl.edu

DES FEMMES PLANTENT DES ARBRES POUR SAUVER LA MANGROVE

Pays : Guinée

Contexte

La déforestation est un problème grave en Guinée, où la mangrove est coupée pour le bois de chauffage qui sert à sécher et à fumer le poisson. Les mangroves jouent un rôle important en tant que zones de reproduction pour les poissons et les crustacés, et sont essentielles pour stabiliser le littoral. Elles contribuent à la résilience climatique en réduisant les effets des tempêtes et la violence des cyclones. Lorsque les palétuviers sont brûlés pour le bois de chauffage, ils contribuent aux émissions mondiales de gaz à effet de serre. C'est pourquoi un groupe de femmes guinéennes préoccupées par la disparition de la mangrove a décidé d'agir. Elles ont créé des coopératives au sein de quatre villages de l'île pour mettre fin à la déforestation de la mangrove.

Présentation du projet

Pour préserver la mangrove, les femmes utilisent désormais des séchoirs solaires non polluants pour sécher et fumer le poisson. Elles plantent maintenant des moringas, un arbre à croissance rapide, dont les feuilles sont riches en vitamines, en nutriments et en protéines, et contiennent tous les acides aminés nécessaires pour lutter contre la malnutrition. La plantation de moringa contribue aux efforts de reboisement déployés à l'échelle locale, et crée une source durable de revenus grâce à la vente des feuilles très nutritives et des graines qui purifient l'eau.

Parmi les stratégies utilisées, on peut citer :

- Créer plusieurs associations de femmes dans quatre villages de l'île pour gérer leurs terres et le programme (160 femmes sont directement impliquées dans l'initiative).
- Inciter les femmes de l'île qui, traditionnellement, font sécher et fument le poisson avec du palétuvier à opter pour la plantation d'arbres de moringa afin de générer des revenus.
- Apprendre à cultiver le moringa, à récolter ses feuilles très nutritives et ses graines qui purifient l'eau, puis à le transformer en produits commercialisables.
- Introduire des séchoirs solaires non polluants pour sécher et fumer le poisson.
- Éduquer à la façon d'améliorer la qualité de l'eau en utilisant des graines de moringa écrasées, ce qui élimine 96 % des bactéries.

Résultats obtenus à ce jour

En faveur de l'environnement, du pays et des communautés :

- Conséquence directe de la mobilisation et de l'action des femmes, 25 000 arbres de moringa ont été plantés par des femmes sur 20 hectares dans le nord de la Guinée.
- Les séchoirs solaires permettent une économie allant jusqu'à 40 tonnes CO₂ par an.
- L'utilisation du moringa pour améliorer la qualité de l'eau a un impact positif sur la réduction des émissions de CO₂ puisque le bois de chauffage n'est plus nécessaire pour faire bouillir l'eau.
- Réduction de la déforestation.

En faveur des femmes :

- Les feuilles de moringa sont riches en vitamines, en nutriments et en protéines, et contiennent tous les acides aminés nécessaires pour lutter contre la malnutrition. Cela a également amélioré la santé et l'alimentation des enfants.
- Les femmes utilisent désormais des séchoirs solaires pour sécher les feuilles de moringa, le poisson et les fruits. Elles ont aussi appris à purifier l'eau avec des graines de moringa, ce qui a eu pour conséquence de réduire le volume de bois brûlé et les maladies liées à l'eau, ainsi que d'améliorer la santé de la population.
- Non seulement ces femmes contribuent à lutter contre le changement climatique et réduisent la déforestation, mais elles génèrent également des revenus en vendant les feuilles et les graines de moringa.

Difficultés/lacunes

- L'initiative Planter des arbres pour sauvegarder la mangrove pourrait être étendue et mise en œuvre à plus grande échelle. Les séchoirs solaires peuvent être fabriqués dans les pays où l'électricité est rare.
- L'initiative peut être reproduite avec succès dans d'autres pays ou régions, car il est facile de planter des arbres de moringa et d'en récolter les produits dans les communautés rurales. Le moringa résiste à la sécheresse et pousse rapidement.

Pour plus d'informations

Contact

Eric Lemetais

<https://mcjsupport.org/contact/>

Site web

<https://www.plantonsutile.com>

BÂTIR DES COMMUNAUTÉS RÉSILIENTES, ÉCOSYSTÈMES DES ZONES HUMIDES ET BASSINS VERSANTS ASSOCIÉS

Pays : Ouganda

Contexte

En Ouganda, les effets néfastes du changement climatique détériorent de plus en plus les zones humides et les services écosystémiques qui y sont associés. Cela affecte négativement les moyens d'existence de plus de 4 000 000 de personnes qui vivent dans ces zones et en marge de celles-ci. Plus de 80 % des personnes vivant à proximité des zones humides de l'Ouganda utilisent des ressources tirées de ces zones pour garantir la sécurité alimentaire de leur foyer. Les zones humides étant très vulnérables aux variations affectant la quantité et la qualité de l'approvisionnement en eau, le changement climatique modifiera considérablement les attributs écologiques des zones humides et accentuera l'incidence des activités humaines. Inversement, la perte de zones humides pourrait aggraver les effets du changement climatique, car celles-ci fournissent des services essentiels à l'atténuation de ces effets.

Ce projet vise à aider le gouvernement de l'Ouganda à prendre en compte les questions du changement climatique (augmentation de la variabilité du climat et des phénomènes climatiques extrêmes tels que les sécheresses, les inondations, les températures élevées et les tempêtes violentes) dans la gestion des zones humides critiques. Il devrait permettre de restaurer les zones humides et les services écosystémiques qui y sont associés, grâce aux principes d'utilisation rationnelle et des lignes directrices définies par la Convention de Ramsar sur les zones humides.

Le projet améliore les pratiques de gestion durable des terres et la reforestation, soutient les pratiques agricoles résilientes et les moyens d'existence alternatifs pour les communautés vivant dans ces zones, afin de réduire la pression exercée sur les zones humides. Il améliore les informations sur le climat et les systèmes d'alerte précoce pour aider les communautés marginalisées (dont les femmes) à prendre des décisions favorisant la résilience face au changement climatique.

Présentation du projet

En 2016, le Conseil d'administration du Fonds vert pour le climat a approuvé le projet Bâtir des communautés résilientes, écosystèmes des zones humides et bassins versants associés. Le but principal du projet est de restaurer les zones humides et de les gérer durablement, mais également d'aider les communautés cibles des zones humides de l'Ouganda à réduire les risques liés au changement climatique qui pèsent sur les moyens d'existence basés sur l'agriculture. Cela adresse précisément le défi majeur décrit dans le scénario de référence, à savoir que le changement climatique va exacerber la dégradation croissante des zones humides en Ouganda, zones qui fournissent de précieux services écosystémiques pour les moyens d'existence des populations locales (en particulier celles qui dépendent des zones humides pour la disponibilité de l'eau et la production agricole). L'approche adoptée par ce projet est de trois ordres :

- Premièrement, le projet répond aux vulnérabilités spécifiques des zones humides grâce à des pratiques de gestion durable et d'activités de restauration tenant compte des risques liés au changement climatique attendus.
- Deuxièmement, les ressources du Fonds vert pour le climat sont utilisées pour renforcer les pratiques agricoles et définir des moyens d'existence alternatifs pour les personnes habitant dans les zones humides ou les zones de bassin versant.
- Troisièmement, le projet contribue à accroître la production, l'analyse et la diffusion d'informations pertinentes sur le climat et à renforcer les systèmes d'alerte précoce de certaines zones humides.

Les stratégies mises en place consistent notamment à :

- Dresser la liste des activités du projet pour répondre aux impacts liés au changement climatique et aux vulnérabilités des écosystèmes de ces zones humides.
- Repérer les obstacles qui empêchent l'Ouganda de trouver les solutions adéquates sur le long terme.

- Reconnaître le fait que les femmes sont un groupe social essentiel et que leur rôle dans la protection et la gestion des biens naturels (eau, forêts, ressources halieutiques et faune) est la clé de la réussite du projet.

Résultats obtenus à ce jour

En faveur de l'environnement, du pays et des communautés :

- En 2019, 4 000 hectares de zones humides dégradées ont été restaurés sur un objectif prévu de 10 000 hectares, et 148,2 kilomètres de délimitations des zones humides ont également été restaurées sur un objectif prévu de 80 kilomètres.
- Une installation de rétention d'eau a été construite dans la zone humide de Nyaruzinga, dans le district de Bushenyi, et une seconde installation est en cours de construction dans la zone humide de Ruhorobero-Kandekye, dans le district de Sheema.
- Des activités de sensibilisation se sont tenues sur la gestion et l'utilisation durable des zones humides à l'attention de 200 membres de la communauté (95 femmes et 105 hommes contre 400 initialement prévues). Ces activités avaient pour but de les sensibiliser à l'importance des zones humides pour leur survie.
- Élaboration de deux plans de gestion des zones humides tenant compte de l'égalité entre les sexes pour le lac Lemwa, dans le district de Pallisa, et la zone humide de Ntungwa-Nyabushoro, dans le district de Kanungu.
- Formation de 41 techniciens - 25 en météorologie (5 femmes et 20 hommes) et 16 en hydrologie (4 femmes et 12 hommes) - à l'exploitation et à la maintenance de stations automatiques de mesure du niveau de l'eau et de stations météorologiques.
- Dix techniciens (6 femmes et 4 hommes) ont été formés au sauvetage et à la numérisation des données, y compris le tri, la mise en lots, la numérisation et le contrôle de la qualité.
- L'appropriation, au niveau national, des processus de mise en œuvre tenant compte de l'égalité entre les sexes et dirigés par les communautés, ainsi que les résultats qui leur sont associés, a mené à des changements profonds et à une prise de décisions éclairée en matière de gestion inclusive et d'utilisation rationnelle des zones humides.

En faveur des femmes :

- Les évaluations des aspects sociaux et sexospécifiques ont montré que les femmes, les enfants et les personnes âgées font fréquemment partie des plus vulnérables. Leur vulnérabilité pourrait être exacerbée par les effets néfastes du changement climatique.
- Dans le cadre de ce projet, les femmes sont non seulement des bénéficiaires essentiels des mesures d'adaptation, mais elles jouent également un rôle de premier plan dans l'intégration des initiatives d'adaptation de groupes cibles plus larges.
- La sensibilisation des communautés, avec la participation des femmes, ainsi que la délimitation des zones tampons ont favorisé les initiatives dans l'affluent Namakole, dans le district de Mbale.
- L'évaluation des aspects sexospécifiques du projet révèle que les lacunes en matière de sensibilisation et d'éducation étaient les principaux défis, et souligne la nécessité de tenir compte des différences entre hommes et femmes quant aux rôles, aux responsabilités, aux besoins et aux connaissances dans le domaine de la gestion des zones humides.
- Les initiatives prises ont amélioré l'accès des femmes à la terre, leur permettant de s'impliquer de manière durable dans des activités agricoles. Ces activités promeuvent la génération de revenus et la production de cultures vivrières par les femmes et les hommes.
- Définir et valider un critère de sélection des bénéficiaires par un agent technique (par district). Ce critère fait de l'inclusion des groupes vulnérables (femmes, enfants et personnes handicapées) une condition requise dans la mise en œuvre des interventions du projet.
- 63 % des bénéficiaires (52 % de femmes) ont enregistré une augmentation des revenus de leur ménage grâce à la vente de cultures produites avec des systèmes de mini-périmètres d'irrigation.
- Acquérir des compétences et offrir des débouchés aux femmes. (Sur la base d'une recommandation tirée d'une étude hydro-météorologique réalisée en 2019, les droits sur les terres ont été achetés aux

administrations publiques locales respectives en vue de l'installation d'une station automatique de mesure du niveau de l'eau et d'une station météorologique).

Difficultés/lacunes :

- Il faut aborder directement les questions liées à la propriété foncière des femmes.
- Les stéréotypes sur le rôle de chaque sexe ne peuvent pas être résolus à court terme. De ce fait, le projet continuera de mettre en œuvre des programmes de sensibilisation destinés essentiellement aux hommes et aux garçons afin qu'ils changent leurs comportements et attitudes envers les femmes et les filles.
- Évaluer les progrès réalisés pour chaque indicateur tenant compte de l'égalité entre les sexes mis en avant dans le plan d'action pour l'égalité entre les sexes.
- Le projet peut aller plus loin dans la valorisation des avantages sociaux, culturels et économiques des moyens d'existence des femmes fondés sur les zones humides. Il peut également le faire en s'assurant que les solutions pour améliorer l'égalité entre les sexes sont adaptées aux contextes culturels locaux.
- L'insuffisance des compétences du personnel et des parties prenantes concernées pour intégrer les questions d'égalité entre les sexes et faire face aux violences liées au genre.

Pour plus d'informations

Contact

Seblewongel Negussie

snegussie@gcfund.org

Site web

<https://www.greenclimate.fund/>

ASSOCIATION POUR LA BIODIVERSITÉ ET LA CONSERVATION DE LA NATURE (BANCA)

Pays : République de l'Union du Myanmar

Contexte

BANCA s'est associée avec plusieurs ONG internationales et plusieurs projets. Sa mission est la conservation de la nature, essentiellement la diversité biologique (gènes, espèces, écosystèmes), qu'elle mène au moyen d'actions fondées sur des enquêtes et de la recherche, du plaidoyer, de partenariats, de constitution de réseaux, d'éducation environnementale et de sensibilisation du public, de participation des populations, de la stimulation des parties prenantes, et de l'amélioration des moyens d'existence ruraux.

BANCA a participé au processus d'inscription d'aires protégées et de Sites Ramsar au Myanmar, et complète aussi les Fiches descriptives Ramsar en collaboration avec le ministère des Forêts. En outre, compte tenu de l'expérience des femmes en matière de conservation des zones humides, le projet a également intégré le suivi des espèces et du Programme de la Convention Ramsar relatif à la communication, au renforcement des capacités, à l'éducation, à la sensibilisation et à la participation (CESP) dans les Sites Ramsar dans le cadre de plusieurs projets.

Présentation du projet

BANCA dispose d'une expérience notable de plus de 10 ans dans la conservation des zones humides (essentiellement côtières) dans le golfe de Mottama, l'État Môn, la région de Bago, et l'île de Nanthar dans l'État de Rakhine.

Les stratégies mises en place consistent notamment à :

- Depuis 2018, surveiller le bécasseau spatule et les oiseaux de rivage dans le golfe de Mottama.
- Surveiller, annuellement, les espèces d'oiseaux de rivage, et mettre en œuvre le programme CESP pour sensibiliser les communautés à la valeur des zones humides et de la biodiversité dans le golfe de Mottama.
- Permettre d'identifier le golfe de Mottama comme site important de nidification du bécasseau spatule en période hivernale.
- Déterminer les communautés locales impliquées dans les activités de chasse des oiseaux de rivage et modifier leurs moyens d'existence, ainsi que former des groupes de conservation locaux (LCG).
- Tenir des consultations dans le cadre du processus d'inscription du Site Ramsar avec diverses parties prenantes (par exemple, des ministères, des communautés locales, etc.)
- Surveiller, annuellement, les espèces d'oiseaux de rivage sur l'île de Nanthar et évaluer la situation socio-économique des communautés locales avec les LCG de l'île pour mieux impliquer les communautés dans les activités de conservation.
- En 2015, l'évaluation des communautés locales vivant autour des sites en vue de déterminer la valeur de chaque service écosystémique des zones humides en coopération avec les gardiens de parc et les ministères concernés.
- Prendre en compte l'égalité des sexes dans les relations entre les communautés locales et le programme CESP, ce qui a été rendu possible par des entretiens, des enquêtes et des consultations.

Résultats obtenus à ce jour

En faveur de l'environnement, du pays et des communautés :

- Au fil des ans, les sites ont fait partie de la proposition du parc national marin et des Sites Ramsar.
- Vers 2010, le golfe de Mottama, au Myanmar, a été identifié comme étant un site important de nidification du bécasseau spatule (qui constitue environ la moitié de la population mondiale connue) en période hivernale.
- Les moyens d'existence des chasseurs ont changé : ceux-ci sont devenus membres du Groupe de conservation local et contribuent à mettre un terme à la chasse illégale.

En faveur des femmes :

- De 2011 à 2016, BANCA a œuvré à la sensibilisation en matière de zones humides et de conservation des espèces de plus de 43 000 participants, femmes et hommes. (Dans les programmes de village, le ratio était le même).
- Grâce à la conservation des zones humides par l'intermédiaire du programme CESP, un nombre croissant de femmes comprennent désormais l'importance des écosystèmes et des ressources naturelles des zones humides dont elles dépendent pour leurs moyens d'existence.

Difficultés/lacunes

- Au Myanmar, les femmes prennent de plus en plus la responsabilité de la gestion de la petite agriculture, mais n'ont toujours pas la même voix au chapitre dans la prise de décisions en matière d'utilisation des terres ou d'accès aux ressources.
- La perte de biodiversité crée également une charge disproportionnée pour les femmes et les filles, car elle augmente le temps dont elles ont besoin pour collecter de l'eau ou du bois de chauffage, et réduit le temps qu'elles pourraient consacrer à générer des revenus ou à s'instruire.

Pour plus d'informations

Contact

Ei Thinzar Aung

eithinzaraung@bancamm.org

Site web

<https://www.banca-env.org/>

INSTITUT DE MENDES POUR LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ (ICMBio)

Pays : Brésil

Contexte

Le parc national de Lagoa do Peixe (PNLP) est une unité de conservation (CU) située à l'extrême sud du Brésil et gérée par l'Institut de Mendes pour la conservation de la biodiversité (ICMBio) : l'organe public chargé des aires protégées fédérales. Il s'agit de l'une des haltes migratoires et des escales d'hivernage des oiseaux de rivage les plus importantes d'Amérique du Sud. Le parc compte une forte concentration de biodiversité, notamment le poisson et les crevettes traditionnellement exploités par les communautés locales de pêcheurs.

Il a été créé en 1986 pour protéger un échantillon des écosystèmes côtiers et des espèces d'oiseaux migrateurs. Il a été reconnu Site du *Hemispheric Network of Shorebird Reserves* (WHSRN) [Réseau de réserves des oiseaux de rivage de l'hémisphère occidental] en 1990 et Site Ramsar en 1993. La création du parc sur des territoires traditionnels de pêche a donné lieu à un conflit sans précédent causé par les restrictions d'accès et d'utilisation de la Lagoa do Peixe. Ce conflit a été renforcé par une mauvaise mise en place du parc national et par une réglementation foncière défailante.

Dans la région, les relations entre hommes et femmes sont patriarcales, avec une faible participation des femmes aux affaires politiques et économiques. Cela est également le cas pour les questions liées au parc national. Les dissensions ont culminé en 2018, menaçant à la fois le parc et la communauté de pêcheurs, et s'accompagnant d'une absence de protection du site. Afin de mettre en œuvre une stratégie de gestion des conflits qui tienne compte des droits et de la qualité de vie des communautés locales, des dialogues ont été entamés avec la Coordination des conflits dans les interfaces territoriales (COGCOT), le Centre de recherche sur les oiseaux (CEMAVE), les Centres de socio-biodiversité (CNPT) et les Centres de ressources halieutiques (CEPSUL), ainsi qu'avec les communautés de l'ICMBio, les autorités du ministère de l'Environnement et les municipalités de Mostardas et de Tavares.

Un Plan d'action a été élaboré pour atténuer le conflit et renforcer la participation à la gestion du parc. Des axes stratégiques ont été définis : clarification de la part des autorités, accès aux ressources naturelles et utilisation par les communautés locales, promotion de l'utilisation publique pour favoriser le développement régional, et participation des communautés locales à la gestion du parc. Compte tenu de la nécessité urgente de donner priorité à la pêche, ICMBio et les communautés locales ont étendu la législation en vigueur pour y intégrer le suivi participatif.

Présentation du projet

Conclu en juillet 2019, l'accord a débouché sur des Termes de l'engagement (TC) signés par l'ICMBio et les communautés locales en décembre 2019. Ces termes sont particulièrement intéressants, car ils ont abouti à une solution concertée avec des retombées positives pour la gestion du site, et ont permis l'établissement d'une coopération entre les communautés locales de pêcheurs et l'ICMBio tout en contribuant à la conservation de la biodiversité du parc national Lagoa do Peixe.

Les stratégies mises en place ont notamment consisté à :

- Organiser trois tables rondes pour préparer les TC entre les parties prenantes locales sur les thèmes suivants : un accord sur les activités programmées (avec l'équipe de l'ICMBio, les communautés locales de pêcheurs, les représentants du conseil d'administration du parc national et les autorités municipales), un premier dialogue entre les parties prenantes (et une évaluation des TC, les conditions requises et les demandes), et un second dialogue entre les parties prenantes qui a consolidé les critères de l'accord.
- Assurer la participation des femmes à la planification, à la recherche et au suivi durant les négociations, et reconnaître le rôle des femmes dans les activités traditionnelles de pêche. Des bénéficiaires clairement définis pris comme référence dans la Politique nationale pour le développement durable des peuples

traditionnels et des communautés, qui utilisent l'autodétermination comme un paramètre clé pour identifier les communautés traditionnelles et reconnaître leur identité collective.

Résultats obtenus à ce jour

En faveur de l'environnement, du pays et des communautés :

- En décembre 2019, un accord a été trouvé entre l'ICMBio, les communautés locales de pêcheurs et le parc national après des mois de négociations. Il établit des principes pour l'utilisation, l'accès et la gestion des ressources naturelles par les communautés locales de pêcheurs au sein du parc, avec l'engagement d'adopter des pratiques durables visant à aborder la question de la conservation et des moyens d'existence des communautés locales de pêcheurs. Il a eu pour conséquence de réduire les conflits au sein du parc.
- Il a été possible de mener des études, d'établir des règles, de définir clairement les bénéficiaires et leurs familles au titre de l'accord, et d'assurer le suivi de la crevette de Sao Paulo (*Penaeus paulensis*) au sein de la Lagoa do Peixe. La pêche et l'aquaculture jouent un rôle économique important dans la vie des habitants concernés. En janvier 2019, la relation entre la pêche et l'aquaculture, d'une part, et l'avifaune, de l'autre, a été étudiée au regard de l'économie des fermes aquacoles locales.
- De nombreuses espèces d'oiseaux (oiseaux de mer, échassiers, cygnes, flamants, etc.) coexistent avec les ressources halieutiques et aquacoles traditionnelles de la lagune. La surveillance du littoral permettra d'évaluer les impacts et d'adopter des mesures adéquates pour concilier les différentes utilisations.
- Le suivi de la pêche à la crevette a permis de réguler l'activité après la réalisation de l'évaluation des stocks halieutiques et aquacoles, et des effets sur la biodiversité.
- À partir d'août 2020, les centres de recherche, le personnel de l'ICMBio et les représentants des communautés locales de pêcheurs ont décidé que l'arrivée des oiseaux migrateurs et le filtrage des oiseaux, combinés aux effets biologiques et écologiques de la pêche à la crevette, signifiaient la fin de la pêche à la crevette.

En faveur des femmes :

- Les Termes de l'engagement ont impliqué 2020 pêcheurs bénéficiaires, dont 37 femmes. Dès les premiers mois, l'accord a apaisé le conflit, a eu des effets positifs sur la biodiversité, et a garanti les moyens d'existence, les droits et les modes de vie des communautés locales de pêcheurs.
- Les pêcheuses travaillent essentiellement au sein de la famille, et leur participation au suivi et à la représentation du groupe est encore timide, mais non dépourvue d'effets.
- La représentation et la participation dans le cadre de la gestion des ressources halieutiques et aquacoles peuvent encore s'améliorer, tout comme la mise en œuvre des futures chaînes d'approvisionnement.

Difficultés/lacunes

- Il reste nécessaire de mieux comprendre les rôles des femmes dans les dynamiques de pêche traditionnelle de la Lagoa do Peixe. Cela aidera les femmes à être plus visibles dans le processus décisionnel du parc et de mieux cerner les difficultés auxquelles elles font face.
- L'engagement de la communauté et la rentabilité de la chaîne d'approvisionnement seront essentiels.

Pour plus d'informations

Contact

Danielle Paludo

danielle.paludo@icmbio.gov.br

Carolina Mattosinho

carolina.alvite@icmbio.gov.br

Site web

<https://www.icmbio.gov.br/portal/>

NOUVEAU MODÈLE PARTICIPATIF DE GARANTIE POUR LES RESSOURCES MARINES ET CÔTIÈRES

Pays : Honduras

Contexte

Durant des années, la pêche a constitué une source de revenus pour les femmes et les jeunes de l'île du Tigre, dans la municipalité d'Amapala. L'exploitation des ressources marines côtières consiste à pêcher ou à ramasser des mollusques, des crustacés, des sardines, des clams, des moules d'eau douce (*cascos de burro*), et des *canechos* (un type de crabe) qui sont vendus sur les marchés locaux et régionaux.

D'après une analyse des questions de genre menée avec des femmes et des jeunes, les principales limitations auxquelles ces groupes font face sont les mauvaises pratiques de pêche traditionnelles, un faible ou aucun pouvoir de négociation, une planification insuffisante de la chaîne d'approvisionnement, la fragilité de l'écosystème, et la faible participation des femmes et des jeunes aux sphères publiques.

C'est la raison pour laquelle le Comité pour la défense de la flore et de la faune du golfe de Fonseca (CODDEFFAGOLF), avec le soutien financier des Affaires Mondiales Canada (AMC)/Global Affairs Canada, par l'intermédiaire d'Oxfam Québec, a lancé le Nouveau modèle participatif de garantie pour les ressources marines et côtières de la municipalité d'Amapala.

Présentation du projet

Le projet consiste à mettre en place un système participatif qui garantit que les ressources marines et côtières permettront d'accroître les compétences des femmes et des jeunes. Il respecte les compétences et l'implication des parties prenantes, et facilite des pratiques de pêche plus durables. L'accent mis sur l'importance des ressources côtières et marines a permis de commercialiser les produits avec une certification (marchés locaux, commerce équitable, etc.) et de générer des revenus plus importants.

Les stratégies mises en place consistent notamment à :

- Identifier des femmes et les organiser en collectifs fondés sur la communauté.
- Recueillir les informations et les documents nécessaires pour établir des collectifs reposant sur une personne morale et pour mettre en place les procédures correspondantes. Former un système participatif de certification/garantie pour les poissons et fruits de mer en partenariat avec l'Institut national de la formation professionnelle (INFOP), l'École d'agriculture, CODDEFFAGOLF, le Service national pour la santé et la sécurité agroalimentaire (SENASA) et l'Unité environnementale municipale (UMA) d'Amapala.
- Promouvoir des ordonnances municipales sur la durabilité concernant la pêche des crustacés et des mollusques dans le but de protéger l'environnement. Présenter le programme des femmes sur les poissons et fruits de mer aux autorités municipales et régionales.
- Organiser des groupes de réflexion. (Le premier a impliqué des femmes bénéficiaires, le second des femmes représentantes dans l'instance dirigeante.) Mener une recherche quantitative sur les activités que les femmes exercent et établir des paramètres de comparaison avec une base de référence initiale.

Résultats obtenus à ce jour

En faveur de l'environnement, du pays et des communautés :

- Le bien-être économique et social des communautés pauvres et marginalisées s'est amélioré.
- La durabilité économique-environnementale de la pêche des crustacés et des mollusques pratiquée par les femmes et les jeunes d'Amapala s'est également améliorée.
- Les formations, les établissements de formation des dirigeants et autres programmes abordent des sujets tels que l'estime de soi, les meilleures pratiques de pêche, la manipulation des produits et autres bonnes pratiques de fabrication, la violence intrafamiliale, l'égalité entre les sexes et le développement.
- L'autonomisation grâce à l'augmentation de la productivité et à la formation professionnelle.
- 91 % des personnes interrogées pensent que leurs perspectives commerciales se sont améliorées. (Ceci est lié en partie à la légalisation de nombreuses entreprises de services, ce qui a amélioré les compétences et motivé les femmes à poursuivre leurs activités complémentaires de génération de revenus.)

En faveur des femmes :

- Amélioration de l'inclusion économique et sociale des femmes et des jeunes d'Amapala. Plus de 112 femmes et jeunes d'Amapala ont bénéficié d'activités qui ont impliqué les ressources côtières et marines, ce qui a entraîné une plus grande autonomisation et une plus grande responsabilité.
- Les femmes ont pris connaissance des programmes de propagation artificielle de crustacés et de mollusques mis en œuvre par les femmes du village voisin de Conchitas Manglares, au Salvador, ainsi que des conditions requises pour mettre en place des zones de reproduction. Le projet a permis la création d'un syndicat de 112 femmes (dont 47 sont jeunes), reconnu juridiquement dans quatre sociétés municipales. Plus de 49 % des femmes sont également impliquées dans d'autres organisations communautaires (conseils d'établissements, compagnies des eaux, sociétés de parents) et 55 % dans d'autres organisations. Au niveau de la famille et des organisations, 64 % des femmes ont déclaré que leur participation aux activités démocratiques leur avait permis d'améliorer leur prise de décisions.
- La prise de décisions au sein du ménage est partagée.
- 82 % des femmes et des jeunes font état d'une amélioration de la pêche grâce aux efforts de conservation déployés.

Difficultés/lacunes

- Malgré une meilleure participation des femmes et de meilleures capacités de direction, les différences entre les sexes persistent.
- Les jeunes femmes ne sont pas prises en considération pour les postes de direction dans leurs groupes, peu d'entre elles se sentent donc obligées de participer.

Pour plus d'informations

Contact

Comité pour la défense de la flore et de la faune du golfe de Fonseca (CODDEFFAGOLF)

Site web

<https://coddeffagolf.org>

PREMIÈRE SOLUTION AU PROBLÈME DES DÉCHETS DES TEMPLES

Pays : Inde

Contexte

L'utilisation de fleurs (8 millions de tonnes par an) dans les temples et les mosquées fait partie d'un rituel religieux en Inde, au Népal et au Bangladesh. Lorsque ces fleurs pourrissent, elles créent des dégâts dans le fragile écosystème du Gange et entraînent une pollution des eaux souterraines. De plus, les toxines des pesticides et des insecticides utilisés pour les cultiver pénètrent dans les cours d'eau et les polluent. Ceci entraîne la contraction de maladies telles que le choléra, l'hépatite et la diarrhée sévère, qui sont les premières causes (86,7 %) de mortalité infantile en Inde et au Bangladesh. La tradition des temples fleuris met en péril la stabilité biophysique du Gange et le tue, c'est la raison pour laquelle HelpUsGreen a lancé sa technologie « flower-cycling » pour surcycliser les déchets issus des temples et empêcher le Gange de devenir un égout religieux. Cela est fait avec l'aide des femmes (les femmes chargées de l'ébouage manuel : la caste la plus basse du système de caste indien), leur donnant ainsi du travail pour aider leurs familles.

Présentation du projet

HelpUsGreen collecte 11,4 tonnes de déchets floraux quotidiennement dans les temples et les mosquées. Ces déchets sont donnés à des femmes (chargées de l'ébouage manuel) pour produire des engrais biologiques, artisanaux et brevetés, de l'encens naturel et du matériel d'emballage biodégradable. Le fait de nettoyer le Gange (un fleuve considéré sacré et saint) donne aux femmes une stabilité et des modes de vie plus sains, mais leur apportent également dignité, respect et acceptation sociale.

Les stratégies mises en place consistent notamment à :

- Modifier une pratique religieuse séculaire et néfaste qui consiste à déverser les déchets des temples dans les rivières indiennes, en révolutionnant la façon dont le pays traite son « million de tonnes de déchets floraux ».
- Surcycliser les déchets monumentaux issus des temples en évitant qu'ils ne soient déversés dans le Gange.
- Exploiter un nouveau marché potentiel (et créer une niche pour les femmes chargées de l'ébouage manuel) en inventant des alternatives biologiques/naturelles aux produits chimiques toxiques que l'on trouve habituellement dans l'encens, les engrais, les substances polymères extra-cellulaires, etc.
- Créer des groupes de développement personnel pour que les femmes expriment leurs préoccupations et qu'elles créent leurs propres comptes bancaires afin d'avoir la main sur leurs revenus et empêcher leurs maris de s'approprier de force leurs revenus.
- Simplifier et codifier les procédés de fabrication afin de former les femmes chargées de l'ébouage manuel dont les capacités sont limitées.

Résultats obtenus à ce jour

En faveur de l'environnement, du pays et des communautés :

- En 2019, 11 060 tonnes métriques de fleurs surcyclées.
- 110 tonnes métriques de pesticides chimiques compensés.
- Changement de la façon dont les responsables de temples et les autorités religieuses pensent, et pression mise sur les autorités publiques pour qu'elles réfléchissent à de meilleurs moyens d'éliminer les déchets des fleurs issues des temples. Le Gouvernement de l'Inde s'est montré intéressé par l'inclusion de HelpUsGreen à sa Mission des villes intelligentes.

En faveur des femmes :

- Fournir des formes d'emploi de substitution à des femmes chargées de l'ébouage manuel, qui font partie des communautés les plus pauvres et les plus défavorisées en Inde.
- Impacts positifs sur les moyens d'existence locaux des femmes : 23 familles d'éboueurs ont multiplié leurs revenus par six, et 19 anciens membres de HelpUsGreen ont loué un bassin dans le village pour multiplier par cinq les revenus de ces familles grâce à la pisciculture.

- Augmenter le niveau de vie des travailleuses et rendre ces femmes économiquement indépendantes avec des revenus prévisibles et réguliers. Aujourd'hui, elles ont des comptes bancaires, des cartes de retrait, une assurance maladie, de l'eau potable et des toilettes. De plus, elles prennent désormais des décisions dans leurs foyers.
- Permettre à 119 filles d'aller à l'école, ce qui auparavant aurait été inimaginable.

Difficultés/lacunes

- La production des produits HelpUsGreen n'a pas pu répondre à la demande.
- HelpUsGreen doit accroître les opérations pour répondre à la demande croissante des consommateurs, et avoir les bons partenaires, les bonnes équipes et les moyens pour se développer au-delà de ses territoires actuels.

Pour plus d'informations

Contact

HelpUsGreen

Site web

<https://helpusgreen.com/about-us/>

AUTONOMISATION DES FEMMES PAR LA GESTION DES ZONES HUMIDES

Pays : Ouganda

Contexte

Les zones humides couvrent environ 11 % du territoire ougandais et sont une source de moyens d'existence pour de nombreuses communautés. Entre 1994 et 2008, la superficie des zones humides a diminué de presque 30 %, ce qui a affecté la biodiversité de l'Ouganda et la qualité de vie d'une grande partie de sa population. Pour remédier à ce problème, WENG a lancé une initiative visant à mettre en lumière l'importance d'avoir des femmes à la tête de la gestion et de la restauration des zones humides.

En Ouganda, les femmes sont chargées de la sécurité et de la subsistance de leurs foyers. La perte de zones humides a engendré des difficultés pour les activités agricoles largement dépendantes de l'eau de pluie, activités qui sont pratiquées par 72 % des femmes ougandaises. L'organisation reconnaît que « la bonne gouvernance en matière de gestion des zones humides commence par l'augmentation de la participation des communautés vulnérables et des femmes dans les structures de gouvernance locales, de leur capacité à faire entendre leur voix jusqu'à leur donner un siège à la table des décisions ».

De plus, les tensions sont fortes entre les communautés (Otuke et Karamoja) sur les questions de pénurie d'eau, ce qui engendre du stress et du harcèlement.

Présentation du projet

Grâce à la négociation, à la collaboration et à la formation, le programme WENG contribue à construire les communautés locales (en soulignant l'importance d'inclure les femmes et les filles dans le domaine) tout en travaillant sur un partenariat avec l'État pour mettre en place une politique solide en matière de zones humides. Le programme s'emploie également à sensibiliser à une meilleure gestion de l'eau dans les communautés locales.

Les stratégies mises en place consistent notamment à :

- Impliquer les communautés dans la collecte préventive de l'eau durant la saison des pluies, et mettre en place des systèmes d'alerte précoce en matière d'épuisement des ressources en eau.
- Former les médias (et autres agents du changement) à la réduction des risques et à d'autres mesures.
- Combiner les connaissances autochtones de gestion des ressources avec la science pour une campagne de messagerie plus complète sur les zones humides.
- Exprimer les résultats des recherches scientifiques en des termes simples, pour les partager avec les communautés locales.
- Partager les connaissances sur la préservation et les mettre à disposition des autres communautés faisant face aux mêmes problèmes.
- Travailler en collaboration avec les autorités publiques.
- Favoriser une plus grande participation des populations vulnérables (et des femmes) aux gouvernements locaux, en leur donnant la possibilité de se faire entendre et un rôle dans le processus décisionnel.
- Reconnaître que les femmes sont les plus affectées, et donc mieux placées pour être des agents du changement.
- Impliquer les femmes et les filles en tant que médiatrices et négociatrices.

Résultats obtenus à ce jour

En faveur de l'environnement, du pays et des communautés :

- Plus d'une décennie de stabilité relative de l'écosystème.
- Deux plans de gestion des zones humides élaborés par WENG et trois autres créés par les pouvoirs publics, ce qui montre la valeur et la reproductibilité du programme.
- Moins de pression exercée sur les zones humides et un renouvellement continu des ressources (eau et nourriture) déjà épuisées.

En faveur des femmes :

- Diminution des cas de violence fondée sur le sexe et augmentation de la productivité.
- Les femmes impliquées dans le plaidoyer en faveur des zones humides travaillent désormais pour le conseil gouvernemental local, ce qui leur donne une voix au chapitre et sert d'exemple à d'autres femmes sur la façon d'accéder au pouvoir.

Difficultés/lacunes

- L'amélioration de la mise en œuvre des politiques publiques continue à traîner en raison du déplacement d'autres communautés vers et en dehors d'Otuke, ce qui rend la prise de décisions difficile.
- Il est nécessaire de poursuivre le renforcement des capacités en cours des communautés locales.
- De plus, les budgets doivent recevoir un appui plus important des pouvoirs publics et des groupes civils.
- Une plus grande influence sur le secteur privé pour des pratiques plus durables, en envisageant des possibilités d'investissement plus respectueuses de l'environnement comme moyen d'éviter les pièges du financement.

Pour plus d'informations

Contact

Care International's Women's Empowerment in Natural Resource Governance (WENG)

Site web

https://careuganda.org/programs_weng.php

<https://europa.eu/capacity4dev/articles/womens-empowerment-through-wetland-management-uganda>

ENRAYER LA DÉFORESTATION DES FORÊTS TROPICALES

Pays : Indonésie

Contexte

Entre 2000 et 2010, Kalimantan, la partie indonésienne de Bornéo, a perdu 3 234 kilomètres carrés de forêts par an. De plus, en 2015, les feux de tourbe dans le pays ont émis plus de CO₂ que l'économie entière des États-Unis, rendant l'inversion de la déforestation extrêmement importante pour Health In Harmony (HIH). Selon une enquête réalisée par HIH, la majorité des ménages vit de l'exploitation illégale, et l'exploitant moyen coupe 533 arbres adultes par an.

Présentation du projet

HIH œuvre aux côtés des communautés vivant aux alentours des forêts tropicales protégées de Kalimantan et de Madagascar, en leur fournissant des soins de santé, des formations dans le domaine agricole, des moyens d'existence alternatifs et bien plus encore. Les programmes de HIH permettent aux communautés de réduire l'exploitation forestière, de régénérer la forêt tropicale, d'améliorer leur qualité de vie et de créer une solution au changement climatique qui renforce le pouvoir d'agir des populations.

Depuis 2007, HIH collabore avec le centre médical ASRI sous gestion indonésienne et avec des communautés situées autour du parc national de Gunung Palung (GPNP) pour élaborer et mettre en œuvre des programmes axés sur la santé, le développement économique et la conservation de l'environnement. Le GPNP est une forêt tropicale comprenant des marécages de tourbe riches en carbone et 72 téragrammes de CO₂ aérien.

Après 10 ans de programmes communautaires et de soins de santé menés par ASRI, les ménages ont réduit de 88 % leurs activités d'extraction forestière dans le GPNP. Les autres exploitants dépendaient entièrement de l'exploitation forestière et n'avaient aucun autre moyen de gagner leur vie. Ainsi, en 2017, ASRI a lancé un programme de développement des entreprises intitulé « Chainsaw Buyback » (littéralement, rachat de tronçonneuses). Ce programme a aidé les anciens exploitants à se tourner vers des moyens d'existence autres que l'exploitation illégale. En échange de tronçonneuses, les exploitants et leurs familles reçoivent un capital initial, un encadrement par un tuteur ou encore un appui pour la planification des affaires de la part du personnel d'ASRI, qui les soutient afin qu'ils réussissent leur transition vers la création de petites entreprises. À ce jour, plus de 100 familles d'exploitants forestiers ont échangé leurs tronçonneuses auprès d'ASRI et ont choisi des moyens d'existence durables.

La principale innovation a été la création d'un système de « crédit vert » grâce auquel les villageois ayant entrepris d'enrayer l'exploitation forestière illégale se sont vus attribuer des réductions allant jusqu'à 70 % sur les services de santé. Les villageois pouvaient également régler les frais de santé avec des plants, de l'artisanat, du fumier, entre autres, afin de s'assurer que les soins étaient tout le temps accessibles.

Les stratégies mises en place consistent notamment à :

- Gérer un centre médical, une clinique dentaire et des services d'ambulance et de sage-femme en limite du GPNP pour une population de 120 000 personnes.
- Offrir des réductions différenciées aux communautés ayant réduit les activités d'exploitation forestière illégale et accepter des règlements non monétaires (tels que des plants d'arbres) afin que les foyers n'aient pas à abattre des arbres pour payer leurs frais de santé.
- Établir une alliance avec le programme « Chainsaw Buyback », qui permet d'échanger les tronçonneuses des exploitants contre un capital initial et un encadrement afin d'aider les familles à trouver des solutions alternatives.
- Travailler avec les personnels du parc et les membres des communautés pour créer des corridors pour les orangs-outans, mettre fin aux arboretums d'élimination illégaux, et protéger les marécages de tourbe riches en carbone.
- Octroyer des prêts sans intérêt aux chefs de famille, homme ou femme, qui dépendaient auparavant de l'exploitation illégale (76 % d'entre eux ont commencé à rembourser leur prêt).

Résultats obtenus à ce jour

En faveur de l'environnement, du pays et des communautés :

- Diminution de 90 % du nombre de foyers vivant de l'exploitation illégale.
- Stabilisation de la principale cause de déforestation.
- Replantation de 21 000 hectares de forêts secondaires au sein du parc.
- Transposer à plus grande échelle son modèle de santé planétaire géré par des femmes afin de piéger le carbone dans les communautés forestières implantées le long de l'équateur.
- À travers le programme « Chainsaw Buyback », 145 tronçonneuses ont été rachetées aux exploitants, permettant de laisser sur pied un nombre estimé de 31 000 arbres anciens.
- Avoir permis aux villageois de régler plus de 30 000 USD de frais médicaux avec des moyens non monétaires, notamment 64 901 plants d'arbres tropicaux de 59 espèces natives.

En faveur des femmes :

- Une diminution de 67 % de la mortalité infantile.
- Une baisse de 55 % du nombre de naissances pour 1 000 femmes.
- Le centre médical de l'ASRI a traité plus de 86 200 patients, 55 % étant des femmes.
- Le programme pour les femmes de HIH de traitement de la tuberculose sous surveillance directe a fourni des médicaments à 700 patients au cours des cinq dernières années avec un taux d'abandon de moins de 1 %.
- Pour l'instant, 27 femmes ont créé des entreprises florissantes, dont des commerces de produits secs, des restaurants et des chariots de vente de jus de canne à sucre.
- Les femmes ont pris le contrôle sur les revenus, le pouvoir de décision et les ressources.
- Les programmes éducatifs de HIH ont bénéficié à 1 015 enfants dans 27 écoles primaires et sont la seule source d'éducation à l'environnement.

Pour plus d'informations

Contact

Health in Harmony (HIH)

Site web

<https://healthinharmony.org/vision-and-mission/>

FÉDÉRATION DES PÊCHEURS ARTISANAUX ET ÉCOLOGISTES DU DÉPARTEMENT DE CESAR

Pays : Colombie

Contexte

Le projet a été mené dans la municipalité de Chimichagua Cesar (en particulier Sempegua, Salos, La Mata et les îles Barrancones) et était spécifiquement axé sur les zones humides d'eau douce avec une profondeur moyenne de 3,5 mètres. Son objectif principal est de protéger les zones humides proches du fleuve Magdalena et de les adapter aux nouveaux défis créés par le changement climatique.

Présentation du projet

Le projet, mis en œuvre de février 2017 à mars 2019, a impliqué le Conseil communautaire, les institutions et les organisations locales, ainsi que les membres de la communauté, principalement les religieuses, les enseignants, les populations afrodescendantes et les enfants des membres de plusieurs associations de pêcheurs. L'objectif principal du projet était de trouver une solution pour atténuer les effets du changement climatique en mettant à profit les moyens suivants :

- la pêche traditionnelle et le commerce équitable ;
- la productivité des jardins potagers ;
- la restauration des zones humides et la connectivité hydrologique ;
- le renforcement des organisations et des connaissances.

Les stratégies mises en place consistent notamment à :

- Veiller à ce que le projet donne toujours la priorité aux communautés locales, en s'assurant de tenir compte de leurs besoins et de leurs connaissances uniques. S'appuyer sur les antécédents de déforestation pour restaurer les espèces d'arbres indigènes dans la zone humide.
- Assurer la sécurité alimentaire et l'autonomie des communautés locales.
- Faire économiser les coûts de production des produits alimentaires aux foyers en utilisant des espaces non utilisés dans les jardins potagers.
- Raviver les connaissances ancestrales sur les plantes médicinales, l'art et les mythes, et les pratiques de pêche traditionnelles.
- Impliquer intégralement des membres des acteurs mentionnés dans toutes les activités du projet.
- Intégrer des mesures de conservation dans les politiques publiques.

Résultats obtenus à ce jour

En faveur de l'environnement, du pays et des communautés :

- Sensibilisation des communautés et renforcement de leur pouvoir d'agir pour mieux planifier l'avenir de leurs territoires.
- Adaptation aux effets du changement climatique dans les zones humides proches du fleuve Magdalena.
- Restauration de l'habitat de la faune et de la flore sauvages, ainsi que des lieux de pêche traditionnels.
- Accroissement de la sécurité alimentaire pour les communautés locales.
- Meilleure prise en compte des connaissances traditionnelles et des traditions, et leur application dans la planification future.
- Restauration de 10 sites convertis en refuges fauniques (terrestres et aquatiques).

En faveur des femmes :

- Implication des femmes dans la récupération des espèces d'arbres indigènes et dans la restauration de la forêt tropicale sèche.
- Conversion de 30 potagers en espaces productifs, en minimisant ainsi la facture alimentaire.
- Le succès de la conservation a permis de créer des sites que les femmes (et les pêcheurs) peuvent visiter.

Pour plus d'informations

Contact

Libia Esther Arciniegas Liñan

tripoli1974@yahoo.es

Rosalba Pacheco Palomino
rosalbapachecopalomino@gmail.com

Omaida Rangel
asopesbarr@gmail.com

Rut Maria Zabaleta
miguelenriaue@gmail.com

MOEYUNGYI WETLAND WILDLIFE SANCTUARY (MWWS)

Pays : République de l'Union du Myanmar

Contexte

Le sanctuaire de la faune et de la flore sauvage de la zone humide de Moeyungyi (Moeyungyi Wetland Wildlife Sanctuary – MWWS) est l'un des six sites Ramsar du Myanmar. Le site est situé dans la région de Bago, composée de trois cantons administratifs : Bago, Waw et Daik-U. Plus de 9 000 ménages dépendent du site pour leurs moyens d'existence. Plus de 60 % d'entre eux sont impliqués dans des activités liées à la pêche. Les populations locales n'étant que faiblement sensibilisées à la conservation et à l'utilisation rationnelle des zones humides, elles ont recours à des pratiques de pêche non durables.

Le projet bilatéral Norvège-Myanmar, intitulé « Conservation de la biodiversité et amélioration de la gestion des aires protégées au Myanmar », porte sur le renforcement de la gestion des zones humides et des aires protégées du Myanmar, y compris du Site Ramsar Moeyungyi. Les quatre principaux résultats du projet sont les suivants : le renforcement des capacités du personnel, la conservation et la gestion des zones humides, le renforcement des activités de gestion, et l'accroissement du niveau de connaissances sur la protection et la gestion des espèces sauvages et des espèces menacées. Le projet a contribué à la préparation du plan de gestion du site du MWWS, notamment la délimitation des zones de gestion telles que la zone noyau, la zone de transition et la zone d'utilisation rationnelle, en fonction des conditions écologiques du site. Par conséquent, cette délimitation renforce les activités de conservation et les principes de l'utilisation rationnelle pour les utilisateurs locaux de ressources, essentiellement des femmes.

Présentation du projet

Le projet met en valeur les activités d'utilisation rationnelle (conservation de la biodiversité, restauration de l'écosystème, amélioration des moyens d'existence) en améliorant les pratiques de pêche artisanale pour les rendre plus durables en fournissant l'investissement de départ pour acheter du matériel normalisé. Il a également soutenu les activités du programme CESP relatives au tourisme et à l'observation des oiseaux, ce qui a amélioré encore la conservation et les activités d'utilisation rationnelle.

L'égalité des genres est l'un des aspects cruciaux de l'utilisation durable des ressources dans le MWWS. Les femmes participent directement à de nombreuses activités liées aux moyens d'existence telles que la pêche, le transport maritime, la récolte de sangsues, d'escargots, de coquilles, de lotus, d'insectes, la collecte de bois de chauffage, l'élevage de canards, la fabrication de textiles et la mise en place de rizières dans les zones de transition et d'utilisation rationnelle. Elles sont également indirectement impliquées dans la fabrication de la sauce de poisson et de la pâte de poisson fermentée, destinées à la vente et à la consommation du ménage.

Les stratégies mises en place consistent notamment à :

- Contribuer à la mise en œuvre des pratiques de pêche durable par les communautés du MWWS en leur fournissant les investissements initiaux pour acheter des engins de pêche standard.
- Donner le contrôle des fonds à un comité composé de dirigeants du village et de représentants du secteur de la pêche. L'implication totale des femmes au comité afin de garantir une distribution équitable des fonds. (Le bénéficiaire a trois mois pour rembourser le prêt qui est ensuite transféré à quelqu'un d'autre. Pour recevoir les fonds, le bénéficiaire convient d'informer les autorités du parc de toute activité illégale de pêche qu'il rencontre (y compris la pêche avec des engins interdits, la pêche hors saison ou en dehors des zones désignées.) La zone noyau est en effet protégée pour la reproduction des oiseaux et des poissons.
- L'investissement de départ du projet était d'environ 4 000 USD (1 000 USD par village), c'est-à-dire un montant suffisant pour couvrir le coût de la distribution de filets de pêche standard à 20 volontaires par village. Exiger des bénéficiaires qu'ils remboursent leur dette par versements mensuels avec intérêts. Cela a contribué à instaurer la confiance entre les autorités du parc et les pêcheurs locaux, ainsi qu'à accroître le soutien du public aux efforts de conservation.

Résultats obtenus à ce jour

En faveur de l'environnement, du pays et des communautés :

- Grâce à ce programme, les pêcheurs locaux ont commencé à utiliser des filets de pêche standard avec un maillage supérieur à un pouce (2,54 centimètres), ce qui a permis de réduire l'épuisement des stocks de jeunes poissons et de contribuer à la création d'une pêche artisanale durable. On note un plus grand engagement des pêcheurs locaux à appliquer les principes d'utilisation rationnelle dans certaines zones et uniquement pendant la saison de pêche. (En juin 2020, 171 personnes, de quatre villages, y avaient participé.)
- Compte tenu des bons résultats du sanctuaire de la faune et de la flore sauvage de la zone humide de Moeyungyi, le projet a été élargi à d'autres Sites Ramsar au Myanmar, comme celui du sanctuaire de la faune et de la flore sauvage de Meinmahla Kyun.

En faveur des femmes :

- Participation active des femmes au comité de village, ce qui leur a permis de prendre des décisions importantes sur les fonds et leurs bénéficiaires.
- Mise en place de programmes de formation sur l'observation des oiseaux et le tourisme pour enseigner la valeur des zones humides et les autres moyens de subsistance qu'elles peuvent offrir. Par conséquent, les femmes sont davantage intéressées par les activités écotouristiques (restaurants, services de guides touristiques, vente de biens et de poisson) que par l'extraction de ressources non durable.
- Activités du programme CESP ayant favorisé de manière volontariste l'égalité entre les sexes et réalisées avec de nouvelles méthodes telles que les discussions, les débats et les campagnes sur l'éducation. Implication plus active dans la communauté. Les femmes ayant acquis une plus grande conscience de la valeur des zones humides se sont davantage engagées dans des activités de conservation comme l'augmentation des stocks de poissons, et le signalement des activités de pêche illégale et de dommage aux bornes de délimitation du site.
- L'égalité entre les sexes dans les programmes de renforcement des capacités du personnel a contribué à améliorer la gestion du parc.

Difficultés/lacunes

- Difficultés à créer une large prise de conscience aux questions de genre dans l'utilisation rationnelle des zones humides, l'extraction des ressources biologiques et les chaînes de valeur.
- Manque d'occasions de communiquer les situations urgentes concernant les pratiques d'utilisation rationnelle avec les communautés locales dans le cadre du programme CESP.
- L'augmentation et l'importance accrue de l'activité de pêche ont une incidence négative sur le maintien des zones humides, et l'implication des femmes n'est pas bien comprise. Insuffisance des programmes de mobilisation tenant compte du genre pour les établissements scolaires et la formation professionnelle.
- Des activités du programme CESP plus efficaces sont nécessaires pour que les jeunes femmes puissent participer activement et sur un pied d'égalité avec les hommes à la conservation des zones humides.

Pour plus d'informations

Contact

Thin Thin Yu

nwcdfdmof@gmail.com

RESTAURATION DU LAC D'OURMIA

Pays : Iran

Contexte

Le lac d'Ourmia (Iran) est l'un des plus grands lacs hypersalins du monde, et les zones humides qui l'entourent se situent dans le nord-ouest de l'Iran. Plus de cinq millions de personnes vivant près du lac dépendent de cet écosystème. Au cours des dernières décennies, il a perdu 95 % de son volume. Des études montrent que divers processus d'origine humaine sont responsables de cette catastrophe socioécologique.

À l'heure actuelle, le lac d'Ourmia et les zones humides avoisinantes subissent un stress hydrique sévère. Aussi, la disponibilité de l'eau constitue un enjeu crucial. Plusieurs études confirment que de multiples facteurs, tels que la construction de barrages, l'extension des terres agricoles irriguées, l'extraction excessive des eaux souterraines, l'augmentation de la demande en eau dans les zones urbaines et le changement climatique, sont à l'origine de la dégradation de l'écosystème du lac.

Deux mesures institutionnelles de restauration du lac ont été impulsées, en collaboration avec des organisations internationales, pour appuyer les efforts de conservation du lac et de sa biodiversité. En 2013, le gouvernement iranien a lancé un programme complet, connu sous le nom de Programme de restauration du lac d'Ourmia (ULRP), pour élever le niveau de l'eau du lac à 1 274 mètres au-dessus du niveau de la mer d'ici 2023. Simultanément, un autre projet intitulé Restauration du lac d'Ourmia grâce à la participation des communautés locales à l'agriculture durable et à la conservation de la biodiversité a démarré avec le soutien du gouvernement japonais. Ce projet est cogéré par le Projet de conservation des zones humides iraniennes (CIWP) et le ministère de l'Agriculture. L'agriculture ayant été particulièrement affectée par l'assèchement du lac, la durabilité des systèmes agricoles et des moyens d'existence est en péril.

Les besoins en eau à l'échelle régionale et pour l'agriculture étant très importants dans le bassin du lac d'Ourmia, des mesures ont été mises en œuvre pour limiter l'utilisation de l'eau, le ruissellement des terres agricoles, la pollution des cours d'eau et la salinisation des sols, afin de protéger le lac et les agriculteurs qui en dépendent. Il existerait un lien entre le lac et les nappes phréatiques locales. Une gestion rationnelle des eaux souterraines est donc essentielle pour restaurer le lac et conserver la biodiversité.

Présentation du projet

Lancé en 2005, le CIWP est une initiative conjointe du gouvernement de la République islamique d'Iran, du FEM et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), dont l'objectif est de renforcer la protection des zones humides d'importance à l'échelle du pays.

Les stratégies mises en place consistent notamment à :

- Améliorer les systèmes de gestion des zones humides tout en tenant compte de l'impact des activités humaines sur la biodiversité.
- Promouvoir une approche fondée sur les écosystèmes pour la gestion des zones humides en Iran.
- Introduire des techniques agricoles durables pour réduire la consommation d'eau à des fins agricoles.
- À partir de 2015, le CIWP a commencé à aider les femmes rurales de plusieurs villages en leur octroyant des microcrédits. (Le CIWP était conscient que l'utilisation finale de ces fonds ne serait pas nécessairement respectueuse de l'environnement. Mais si l'approche conventionnelle de l'autonomisation économique des femmes consiste principalement à réduire la pauvreté, le CIWP s'est attaché à leur apporter les compétences et les connaissances nécessaires à une utilisation rationnelle des ressources en eau). Recruter des organisations locales pour réaliser des interventions communautaires dans des sites pilotes. Les objectifs poursuivis étaient les suivants: à court terme, mobiliser les femmes sur la question des besoins de financement; à moyen terme, organiser les femmes en groupes afin d'obtenir des prêts; et à long terme, améliorer la qualité de vie en autonomisant les femmes rurales afin qu'elles puissent créer des petites entreprises durables.

- En utilisant de multiples indicateurs pour suivre les progrès à tous les niveaux, le CIWP a adopté un processus « d'apprentissage par la pratique » pour recueillir les données (tant anticipées que fortuites) visant à mesurer l'autonomisation économique des femmes et à développer des cadres adaptés au contexte.

Résultats obtenus à ce jour

En faveur de l'environnement, du pays et des communautés:

- Au cours des sept dernières années, le CIWP a réalisé des interventions communautaires pour encourager l'agriculture durable dans 150 villages situés dans le bassin du lac d'Ourmia. Au cours de cette période, des interventions individuelles ont été réalisées pour promouvoir et appuyer les moyens d'existence des femmes dans 19 de ces villages.
- La majorité des membres de ces groupes de petite et moyenne tailles ne recevait antérieurement aucun revenu, puisque ces femmes se consacraient à l'agriculture de subsistance ou à des tâches non rémunérées sur les fermes familiales. (Quelques femmes occupaient des emplois mal rémunérés, et un nombre encore plus restreint d'entre elles travaillait à l'extérieur de la ferme). Par conséquent, les revenus des groupes cibles sont techniquement passés d'un niveau de revenu nul ou faible à un niveau acceptable.
- Plusieurs femmes ont créé de nouveaux emplois au sein de leur communauté.

En faveur des femmes:

- Environ 475 femmes ont accueilli le projet et ont participé à différentes séances de formation visant à renforcer les compétences. Parmi celles-ci, environ 442 femmes ont utilisé (individuellement ou de façon collective) ce qu'elles ont appris pour générer des revenus.
- Le projet a encouragé les femmes qui travaillaient ensemble à créer leurs propres groupes et petites entreprises (l'artisanat, les services d'habillement et de couture, les produits textiles et le tissage de tapis, l'élaboration et la transformation d'aliments traditionnels, l'élevage de bétail, l'apiculture, l'agriculture sous serre, etc.).
- Dès lors que certaines femmes ont commencé à générer des revenus, d'autres membres de la communauté ont été attirés par le projet. Dans certains villages, les fonds renouvelables des femmes ont servi à développer des moyens d'existence non agricoles, donnant lieu à la création de ce qui s'apparente à une microentreprise familiale.
- La création de groupes autour des fonds renouvelables a renforcé la confiance des femmes en leurs capacités à créer des petites entreprises et à prendre des décisions individuelles et collectives concernant l'épargne et l'investissement au sein du foyer.
- Les femmes ont pris l'initiative d'utiliser les ressources à leur disposition, telles que les téléphones portables, pour promouvoir leurs produits auprès des consommateurs résidant à l'extérieur de leur village. D'autres groupes de femmes plus expérimentées ont eu recours aux réseaux sociaux pour promouvoir leurs produits.
- L'amélioration des compétences en matière de communication a permis aux femmes de mener des négociations avec les autorités locales concernant le développement de leur groupe de travail.
- La voix des femmes vivant en milieu rural a progressivement commencé à se faire entendre une fois qu'elles ont prouvé à leur famille et à la communauté qu'elles pouvaient contribuer aux revenus du ménage. Certaines femmes ont influencé les décisions des agriculteurs en les incitant à cultiver des produits nécessitant peu d'eau ou même à recourir à l'agriculture pluviale.

Difficultés/lacunes

- Tant que les demandes de produits agricoles durables et de moyens d'existence non agricoles rencontreront des résistances, le CIWP éprouvera de la difficulté à inciter les riverains du lac d'Ourmia à diversifier leurs sources de revenus et à remplacer leurs pratiques agricoles par des activités moins gourmandes en eau.

- Le CIWP doit relever le défi de la participation des femmes rurales à l'utilisation rationnelle des ressources des zones humides, en particulier les fonds renouvelables au niveau communautaire.
- Le financement du projet par les donateurs s'effectue sur une base annuelle, ce qui affecte les groupes de femmes. Mener à bien un projet d'autonomisation économique des femmes exige plus de temps.
- Les contraintes de temps ont également affecté une mise en œuvre rigoureuse du projet, empêchant le CIWP d'organiser les formations nécessaires pour ses partenaires locaux.
- L'équipe du projet ne dispose pas de l'assistance nécessaire, notamment pour aider les femmes rurales à établir des liens avec les marchés locaux.
- Il s'est avéré presque impossible de recueillir des données de base avant le début du projet, les facilitateurs ayant dû interroger les villageois sur leur statut socioéconomique. Or, cela peut affecter le développement de la confiance initiale. Le projet doit combler le fossé entre, d'une part, remplir les objectifs (immédiats et futurs) de l'autonomisation économique des femmes et, d'autre part, renforcer le rôle des femmes dans la gestion des ressources en eau. Deux ensembles d'indicateurs sont donc nécessaires pour mesurer les progrès de chacun de ces domaines. Le CIWP doit également élaborer un cadre pour les meilleures pratiques à partir des sites pilotes. Il faut aussi faire évoluer les croyances actuelles qui considèrent l'agriculture durable comme une question technique et la gestion des zones humides comme étant une affaire d'hommes. Il faut pour cela des politiques et des structures administratives en mesure d'orienter le changement.

Pour plus d'informations

Contact

Ali Arvahi

wetlandnpm@yahoo.com

Site web

<http://Wetlandsproject.ir>

LES FEMMES GUIDES TOURISTIQUES « AN-GIRLS » DU VILLAGE DE TAI

Pays : Japon

Contexte

La ville de Toyooka est située dans le nord-est de la préfecture de Hyogo. Elle héberge le programme dédié à la réintroduction de la cigogne orientale grâce à une initiative complexe et innovante de restauration des zones humides. Au siècle dernier, la cigogne orientale (*Ciconia boyciana*) était largement présente à travers le Japon, mais elle a disparu à l'état sauvage en raison de la détérioration continue de son habitat, de la pollution et des pesticides agricoles. (La dernière cigogne orientale a été observée à Toyooka en 1971). Elle appartient à la catégorie des espèces menacées de la liste rouge de l'UICN. Bien que la cigogne orientale ait disparu au Japon en 1971, un projet de réintroduction a vu le jour à Toyooka, dernier habitat connu de cette espèce dans le pays.

Les efforts de reproduction artificielle ont débuté à Toyooka en 1965, avec des cigognes sauvages ayant été capturées. Après 25 ans, les efforts ont porté leurs fruits: en 2005, des cigognes ont été réintroduites à l'état sauvage. Il existe désormais des populations sauvages en âge de se reproduire.

L'agriculture et la pêche font partie des moyens d'existence du village de Tai, situé à l'extrémité nord de Toyooka, au sein de la préfecture de Hyogo. Mais les dommages répétés occasionnés par les animaux sauvages aux cultures et la transformation des conditions de vie ont accéléré la diminution du nombre de fermes et entraîné la disparition de la riziculture dans la région en 2006. En 2008, des cigognes sauvages ont été aperçues dans les anciennes rizières, incitant les habitants et les ONG à protéger ces dernières. Cela a encouragé l'abandon des rizières voisines et la création d'une zone humide de 12 hectares.

Présentation du projet

Attirés par l'écotourisme, les visiteurs ont commencé à se rendre de plus en plus nombreux chaque année à Tai, incitant les femmes de la région à envisager de nouveaux moyens d'existence. D'où la création en 2011 d'une équipe de guides locaux, connue sous le nom d'*An-Girls* (femmes guides touristiques), pour faire découvrir aux visiteurs l'histoire, les traditions et la beauté naturelle de la région (y compris les cigognes). Aujourd'hui le groupe compte 14 membres actifs.

Les stratégies mises en place consistent notamment à :

La coopération entre la ville, les groupes de la société civile, la préfecture et l'université locale pour réhabiliter l'environnement et accroître la biodiversité des marais, des rivières et des champs a permis la réintroduction de cigognes élevées en captivité. En 2007, un premier oisillon est né à l'état sauvage. Les premières observations de cigognes orientales dans les anciennes rizières a encouragé le développement de zones humides autour du village. Les activités écotouristiques ont encouragé les villageois à réévaluer la façon dont ils percevaient les rizières abandonnées, et ont fait naître une perception plus positive de l'environnement naturel. Les *An-Girls* ont servi de guides touristiques à plus de 4 100 visiteurs à Toyooka et dans ses alentours (les locaux ont entendu parler de Tai grâce au bouche-à-oreille, tandis que les visiteurs venant de l'extérieur ont en pris connaissance grâce au site web de la ville ou aux lectures émanant de diverses ONG). Les tours guidés des *An-Girls* comprennent habituellement des présentations consacrées à la faune locale qu'il est possible d'observer au cours de la saison, ainsi qu'à l'histoire locale et aux traditions.

Le groupe des *An-Girls*, qui a su transformer les connaissances et les observations locales en tours touristiques instructifs (et avec une petite touche féministe), continue de se développer et d'encourager les efforts de conservation.

Résultats obtenus à ce jour

En faveur de l'environnement, du pays et des communautés :

- La création d'une zone humide d'environ 12 hectares a permis la réintroduction de la cigogne orientale à l'état sauvage. En 2018, le Japon comptabilisait environ 140 cigognes sauvages grâce au succès des

programmes de reproduction en captivité. Un virage majeur s'est opéré dans le domaine agricole. En effet, de nombreux agriculteurs ont cessé d'utiliser des pesticides et ont adopté à leur place des méthodes biologiques. Les rendements des récoltes sont certes inférieurs, mais le riz biologique se vend à un prix plus élevé. Le projet de réintroduction de la cigogne a enrichi la vie et la culture des habitants: il a renforcé la fierté locale et encouragé l'ensemble de la communauté à œuvrer pour la conservation des zones humides. Chaque année, des chercheurs, des étudiants, des entrepreneurs et des bénévoles visitent les zones humides de Tai pour prendre part aux efforts de conservation locaux.

- Il existe peu d'exemples dans le monde de programmes de réintroduction animale réussis qui chevauchent avec des zones d'habitation humaine.

En faveur des femmes:

- Les opportunités écotouristiques, telles que la création des *An-Girls*, un groupe de guides bénévoles se consacrant aux zones humides et composé uniquement de femmes locales. Les tours guidés ont permis de créer de nouvelles relations en dehors du village, attirant approximativement 5 000 visiteurs à Tai, y compris des personnes actives dans le domaine de la conservation des zones humides.
- À ce jour, les *An-Girls* continuent de se dédier à la conservation et à l'écotourisme de façon totalement bénévole.

Difficultés/lacunes

- Le village de Tai (et la ville de Toyooka) souffre d'une population vieillissante et d'une démographie déclinante. Par conséquent, on observe une baisse du nombre de membres actifs au sein des *An-Girls* et la formation de la relève pose désormais problème.
- Pour que le projet conserve sa pertinence et que les efforts de conservation au niveau local puissent se maintenir, il devient urgent d'élaborer un plan pour la durabilité future des zones humides.

Pour plus d'informations

Contact

Bureau de Toyooka, préfecture de Hyogo

Site web

http://www.env.go.jp/en/nature/npr/ramsar_wetland/pamph/ramsarpamphen/RamsarSites_en_web2018_07.pdf

TROUPE DE THÉÂTRE CENDRILLON

Pays : Japon

Contexte

Fondée en 1984, la troupe de théâtre *Cendrillon* est un groupe musical japonais de la préfecture d'Aichi qui joue sur des Sites Ramsar. Le groupe produit des comédies musicales qui cherchent à transmettre l'importance de conserver les zones humides et de vivre en harmonie avec la nature. La troupe est composée de 25 membres, aussi bien des enfants que des adultes, dont la plupart (y compris le chef de la troupe) sont des femmes. *Cendrillon* produit des comédies musicales originales placées sous le slogan « Vivre avec un rêve, l'espoir et des aventures avec la nature ». Depuis 2017, la troupe s'est attachée à créer des représentations axées sur la nature et s'est produite dans différents sites Ramsar à travers le Japon, en collaboration avec des ONG œuvrant pour la conservation des zones humides.

L'origine de cette initiative réside dans la volonté de transmettre l'importance de la conservation de la nature. Il s'agissait de normaliser cette idée afin que les membres d'une famille ou d'une communauté puissent apprécier et s'identifier ensemble aux thèmes présentés. Les membres ont commencé à se produire de façon bénévole à Fujimae-higata (zone intertidale), un Site Ramsar situé dans la préfecture d'Aichi.

Pour mieux faire connaître l'importance de conserver les zones humides, *Cendrillon* a étendu ses représentations à des événements et festivals environnementaux locaux au-delà des Sites Ramsar, tels que les centres commerciaux.

Présentation du projet

Les comédies musicales de Cendrillon s'attachent à illustrer les relations entre les hommes et les êtres vivants au sein des zones humides. Elles cherchent à sensibiliser le public aux problèmes rencontrés par les êtres vivants, afin de l'inciter à participer aux efforts de conservation des zones humides.

La productrice/directrice de *Cendrillon* est une mère de famille qui possède un permis d'enseignante en maternelle. Elle rédige les textes des représentations et y incorpore ses recherches et les résultats de ses entretiens sur la conservation des zones humides, la biodiversité, le développement durable et le changement climatique. Elle encourage les membres plus jeunes de la troupe à connecter directement avec ces différents thèmes en imitant les êtres vivants des zones humides, et en donnant vie aux crises auxquelles ils sont confrontés.

Les stratégies mises en place consistent notamment à :

Le divertissement est une façon efficace de parler de la conservation, tout en encourageant les acteurs à faire leurs propres recherches sur les problématiques qui s'y rattachent (grâce à la visite de sites et à des entretiens) et en faisant participer le public au travers de quizz interactifs. Le soutien qu'apportent les mères aux enfants acteurs est un élément essentiel du succès continu du groupe. Elles cousent les costumes, préparent les repas et confectionnent le matériel promotionnel. Les représentations permettent aux enfants acteurs d'acquérir des compétences en communication et un esprit d'équipe. Fondée en 1984, la troupe a permis aux femmes de participer sur plusieurs générations et de s'impliquer à différentes étapes de leur vie.

Résultats obtenus à ce jour

En faveur de l'environnement, du pays et des communautés :

- La troupe *Cendrillon* s'est produite plus de 50 fois dans 24 Sites Ramsar à travers le Japon, éduquant les communautés au sujet des zones humides et de l'importance de leur conservation.
- Chaque représentation a bénéficié d'une audience moyenne d'environ 100 personnes, ce qui représente en tout un public cible d'environ 5 000 personnes.
- En se produisant dans divers centres commerciaux, *Cendrillon* a pu diffuser son message auprès de nombreuses communautés, et créer un réseau grandissant de communautés voisines des zones humides à travers le Japon.
- Durant la 10^e Conférence des parties de la Convention sur la diversité biologique (CDB), qui s'est réunie à Nagoya en 2010, les membres de la troupe ont organisé un petit groupe dénommé « Filles de la COP10 »

pour produire des spectacles et des campagnes de sensibilisation dans des supermarchés locaux et promouvoir l'importance de la diversité biologique.

- Ces dernières années, *Cendrillon* a participé activement à des campagnes du ministère de l'Environnement, notamment les campagnes Choix cool et Coupe défi zéro carbone.

En faveur des femmes :

- L'implication des mères des jeunes acteurs se limitait au départ à amener leurs enfants aux répétitions. Mais leur implication s'est renforcée et les a transformées en militantes de la conservation. À mesure que le nombre de mères militant en faveur de l'environnement a augmenté, les activités de *Cendrillon* ont dépassé le simple cadre des comédies musicales pour s'intégrer aux efforts plus larges en faveur de la conservation, y compris les opérations de nettoyage et la distribution de repas pour les équipes lors de la tenue d'événements au Site Ramsar de Fujimae-higata.
- Les jeunes artistes féminines ont initié des programmes hebdomadaires à la radio pour présenter les Sites Ramsar et faire des comptes-rendus sur des questions environnementales.

Difficultés/lacunes

- Les activités de *Cendrillon* sont financées par des subventions et des aides destinées à l'éducation et la conservation environnementales. Aussi, la pénurie chronique de financements a limité les activités de la troupe. Ce problème a été exacerbé par la pandémie de la Covid-19, cette dernière ayant entraîné l'annulation de plusieurs représentations. *Cendrillon* n'a donc pas pu atteindre l'un de ses objectifs clés qui consistait à jouer dans l'ensemble des 52 Sites Ramsar du Japon.

Pour plus d'informations

Contact

Tomoko Ito, Directeur

flawless_tomoko@ybb.ne.jp

Site web

<http://www.dozira.net/>

ANNEXE 1.

Glossaire

Agency : terme anglais faisant référence aux capacités à prendre des décisions concernant sa propre vie et à agir en conséquence pour atteindre un résultat souhaité, sans violence, ni pression, ni peur²⁸.

Analyse des questions de genre – Gender analysis : il s'agit d'un examen critique de la manière dont les différences de normes, rôles, structures de pouvoir, activités, besoins, opportunités et droits affectent les femmes, les hommes, les filles et les garçons dans une situation ou un contexte particulier. Elle comprend la collecte et l'analyse de données ventilées par sexe et d'informations sur le genre dans le but de comprendre les différences et les écarts entre les genres, de déterminer les incidences et les risques différenciés selon le genre, d'identifier les mesures pour éviter ces effets négatifs, et d'identifier et saisir les possibilités de traiter les écarts et les inégalités entre les genres en rapport avec l'activité²⁹.

Approche intersectionnelle – Intersectional approach : prend en compte la nature interconnectée des identités sociales telles que l'âge, l'origine ethnique, le sexe et la classe, car il s'agit de systèmes d'expérience, de discrimination et/ou de désavantage qui se chevauchent et sont interdépendants. Plutôt que de séparer les catégories d'identité les unes des autres et des points de marginalisation ou de privilège, l'intersectionnalité souligne comment les différentes identités d'un individu (telles que le genre et l'origine ethnique) se croisent et s'influencent mutuellement pour créer des expériences uniques et entraîner des préjugés.

Approche tenant compte des questions de genre – Gender-responsive approach : cette approche constate et reconnaît l'existence de normes et d'inégalités liées aux genres et y répond par des actions, des politiques et des initiatives pour satisfaire aux différents besoins, contraintes et possibilités des femmes et des hommes. Une telle approche garantit que les besoins propres aux femmes et aux hommes sont pris en compte, que la participation des femmes et des hommes est équitable et que la répartition des avantages, des ressources, des statuts et des droits est également équitable.

Autonomisation – Empowerment : il s'agit d'un processus de changement continu par lequel les femmes et les filles élargissent leurs aspirations, renforcent leur voix et exercent un plus large choix. Une femme ou une fille peut faire l'expérience de l'autonomisation à des degrés divers et dans différents domaines de sa vie, son foyer, sa famille, son lieu de travail, et sa communauté. Si l'autonomisation est un changement de comportement individuel, elle est obtenue par une intégration appropriée des questions de genre³⁰.

Discrimination fondée sur le genre – Gender-based discrimination : fait référence à toute distinction, exclusion ou restriction fondée sur le sexe, l'identité de genre ou les normes sociales perçues, dans le but de priver les autres personnes de leurs droits fondamentaux.

Droits humains ou droits fondamentaux – Human Rights : il s'agit des droits fondamentaux et libertés auxquels tous les êtres humains ont droit. Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ces droits suivent les principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948).

Écart entre les genres – Gender gap : représente le fossé entre les femmes et les hommes, les filles et les garçons, en ce qui concerne les opportunités, le statut, le contrôle des ressources, l'accès à l'éducation, aux services de santé et au pouvoir.

Égalité des genres – Gender equality : fait référence à l'égalité des droits, des responsabilités et des chances des femmes et des hommes, des filles et des garçons. L'égalité ne signifie pas que les femmes et les hommes deviendront identiques, mais que les droits, les responsabilités et les chances des femmes et des hommes ne

²⁸ Klugman, J., et al., 2014. Voice and agency: empowering women and girls for shared prosperity. World Bank.

²⁹ GEF Policy on Gender Equality, 2017.

³⁰ Définition d'après Gates Foundation, 2018.

dépendront pas du fait qu'ils sont nés de sexe masculin ou féminin. L'égalité entre les femmes et les hommes est considérée comme une question de droits humains fondamentaux et comme une condition préalable et un indicateur d'un développement durable axé sur les personnes.

Équilibre entre les genres – *Gender balance* : il s'agit du ratio entre les femmes et les hommes dans une situation donnée. L'équilibre entre les genres est atteint lorsque le nombre de femmes et d'hommes présents ou participants est approximativement égal.

Équité entre les genres – *Gender equity* : le fait d'assurer aux femmes et aux hommes un traitement équitable et juste dans la répartition des ressources, des avantages et/ou de l'accès aux services. Cette approche reconnaît que les femmes et les hommes ont des besoins différents tout au long de leur vie. L'équité peut être comprise comme un moyen pour atteindre l'égalité qui constitue la finalité. L'équité mène à l'égalité.

Genre – *Gender* : ce terme fait référence aux rôles, comportements, activités et attributs qu'une société donnée, à un moment donné, considère comme appropriés pour les femmes et les hommes. Ces attributs, opportunités et relations sont socialement construits, spécifiques au contexte et à l'époque, peuvent changer au cours du temps et varier largement au sein d'une culture et entre les cultures. Le genre fait partie d'un contexte socioculturel plus large qui comprend également la classe, l'origine raciale, l'origine ethnique et l'âge³¹.

HBRA – Approche basée sur les droits humains – *Human Rights-based approach* : il s'agit d'un cadre conceptuel basé sur l'autonomisation, la protection et l'accomplissement des droits humains internationaux. La HRBA cherche à analyser les causes profondes des inégalités dans les projets de développement et à s'attaquer aux pratiques discriminatoires et aux déséquilibres de pouvoir qui entravent les progrès du développement durable. L'universalité, l'interrelation, l'interdépendance et l'indivisibilité de tous les droits humains sont également des principes de la HRBA³².

Indicateur de genre – *Gender indicator* : il s'agit d'un indicateur qui mesure au cours du temps les changements relatifs aux genres dans la société, tels que les changements dus à une politique, un programme ou un projet.

Intégration des genres – *Gender mainstreaming* : fait référence à l'intégration des perceptions, des connaissances, des contributions, des priorités et des besoins des femmes et des hommes pour enrichir le développement. Le processus comprend l'évaluation des implications pour les femmes et les hommes de toute action planifiée, incluant la législation, les politiques ou les programmes, dans tous les domaines et à tous les niveaux. Elle fait des préoccupations et des expériences des femmes et des hommes une dimension essentielle de la conception, de la mise en œuvre et du suivi des politiques et des programmes dans toutes les sphères politiques, économiques et sociales afin que les femmes et les hommes bénéficient de l'égalité et que l'inégalité ne se perpétue pas. L'objectif ultime est de parvenir à l'égalité des genres.

Parité entre les genres – *Gender parity* : désigne un rapport égal entre les hommes et les femmes, généralement utilisé dans les études portant sur l'accès à l'éducation, sur le lieu de travail et en ce qui concerne les fonctions publiques. Certains pays disposent de lois sur la parité entre les genres dans les prises de décisions.

Prise en compte des questions de genre – *Gender-responsive* : elle identifie et analyse les questions de genre, et met en œuvre des interventions visant à combler les écarts entre les genres et à surmonter les préjugés historiques en matière de genre dans les politiques et les interventions. Elle contribue de manière proactive et intentionnelle à la promotion de l'égalité des genres.

³¹ Définition d'après UN Women, Office of the Special Adviser on Gender Issues and Advancement of Women (OSAGI) – concepts and definitions. <https://www.un.org/womenwatch/osagi/conceptsanddefinitions.htm>

³² Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO). (2017a). *Guidelines on Gender Mainstreaming and a Human Rights-Based Approach (HRBA)*. Food and Agriculture Organization of the United Nations FAO, Rome. Disponible sur : <http://www.fao.org/3/a-i6808e.pdf>

Programmation sensible aux questions de genre – *Gender-sensitive programming* : il s’agit de programmes dans lesquels les normes, les rôles et les inégalités entre les genres ont été pris en compte et où la sensibilisation à ces questions a été accrue, même si des mesures appropriées n’ont pas nécessairement été prises.

Sensible aux questions de genre – *Gender-sensitive* : fait référence à la compréhension et à la prise en compte des facteurs socioculturels qui sous-tendent la discrimination fondée sur le genre. Son utilisation en est venue à signifier « qui ne nuit pas ».

Ventilation des données en fonction du sexe – *Gender-disaggregated data* : fait référence à des données collectées et analysées séparément pour les femmes et les hommes. Cela implique généralement de poser les questions « qui ? » dans une enquête sur les ménages agricoles : qui fournit la main-d’œuvre, qui prend les décisions, et qui possède et contrôle la terre et les autres ressources. Il peut aussi s’agir d’interroger les femmes et les hommes sur leurs responsabilités et rôles individuels.

Violence liée au genre – *Gender-based violence* : cette expression désigne tout acte préjudiciable – physique, verbal, sexuel, psychologique et socio-économique – perpétré contre une volonté et fondée sur des différences (de genre) socialement attribuées entre les femmes et les hommes, quel que soit leur âge. La nature et l’ampleur de certains types de violence liée au genre varient selon les cultures, les pays et les régions. Il s’agit notamment de la violence sexuelle, incluant l’exploitation/les abus sexuels et la prostitution forcée ; la violence domestique ; la traite des êtres humains ; et le mariage précoce/forcé³³.

³³ D’après les concepts et définitions de l’UICN, de l’UNICEF, du FNUAP, du PNUD et de l’ONU Femmes.

ANNEXE 2. Ressources pour renforcer l'intégration de l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes dans l'utilisation rationnelle, la gestion et la conservation des zones humides

SI VOUS VOULEZ...	... accéder aux politiques relatives aux questions de genre et aux garanties	... obtenir des informations sur l'analyse, l'intégration, le suivi et l'évaluation des questions de genre
CONSULTEZ CES RESSOURCES	Fonds vert pour le climat (FVC) GCF Gender Policy and Action Plan (Politique et plan d'action du Fonds vert pour le climat sur les questions de genre) Ce document définit les exigences s'appliquant aux entités accréditées qui élaborent des propositions de financement, et qui gèrent et assurent le suivi des projets et des programmes ayant reçu des fonds du FVC, afin d'établir et maintenir des systèmes fiables, systématiques, responsables, inclusifs, tenant compte des questions de genre, participatifs et transparents pour gérer les risques et les impacts, dans le cadre de la Politique et des garanties environnementales et sociales (ESS – Environmental and Social Safeguards). Fonds pour l'environnement mondial (FEM) Politique sur l'égalité des genres Cette Politique définit les principes directeurs et les exigences obligatoires pour l'intégration des questions de genre dans la gouvernance et les opérations du FEM afin de promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles, en soutenant le mandat du FEM qui est de contribuer à l'amélioration de l'environnement mondial. Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) IUCN Gender Equality and Women's Empowerment Policy: Mainstreaming gender-responsiveness within the IUCN programme of work (Politique de l'UICN en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes : intégration de la prise en compte des questions de genre dans le programme de	Mangroves for the Future (MFF), Stockholm Environment Institute (SEI), Southeast Asian Fisheries Development Center (SEAFDEC) Gender Analysis Toolkit for Coastal Management Practitioners (Boîte à outils pour l'analyse des questions de genre à l'intention des professionnels de la gestion des zones côtières) Une boîte à outils destinée aux professionnels de la gestion des zones côtières et de la pêche qui cherchent à comprendre comment les questions de genre peuvent affecter l'utilisation des ressources, la gestion et la résilience des écosystèmes côtiers. Conservation International (CI) Guidelines for Integrating Gender & Social Equity into Conservation Programming (Lignes directrices pour l'intégration des questions de genre et d'équité sociale dans les programmes de conservation) Un guide pratique pour aider les praticiens de la conservation à reconnaître, comprendre et intégrer les questions de genre et d'équité sociale dans les projets de conservation communautaires. Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et CARE Good Practices for Integrating Gender Equality and Women's Empowerment in Climate-Smart Agriculture Programmes (Bonnes pratiques pour l'intégration de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans

travail de l'UICN)

L'objectif de cette Politique est d'assurer une approche tenant compte des questions de genre dans la mise en œuvre du programme et des divers projets de l'UICN, y compris dans les phases de conception, de planification, d'exécution, de suivi, d'évaluation et de clôture, ainsi que dans les actions de formation, de communication et de plaidoyer qui s'y rapportent.

Fonds mondial pour la nature (WWF)

[WWF Gender Policy Statement](#) (Déclaration du WWF sur la politique relative aux questions de genre)

Cette déclaration décrit les raisons de l'intégration des questions de genre dans la mission du WWF, la biodiversité et les objectifs d'empreinte. Elle souligne l'engagement du WWF à intégrer les questions de genre dans les structures et procédures programmatiques et opérationnelles.

Fauna and Flora International (FFI)

[Fauna & Flora International's position on gender in conservation](#) (Position de Fauna & Flora International sur les questions de genre dans la conservation)

La déclaration de la position de FFI vise à garantir que tous les programmes de FFI intègrent les questions de genre, que les femmes ont un accès égal aux ressources et informations relatives aux projets, une participation égale et des chances égales de bénéficier des activités soutenues par FFI.

The Nature Conservancy (TNC)

[TNC Gender Equity Statement](#) (Déclaration de TNC sur l'équité entre les genres)

La déclaration de TNC sur les questions de genre explique comment l'organisation comprend et agit sur son engagement pour l'équité entre les genres, afin d'appliquer ses valeurs fondamentales d'« Engagement pour la diversité et le respect des peuples, des communautés et des cultures ».

les programmes d'agriculture respectueuse du climat)

Ce document fournit des orientations, des outils et des exemples pour réussir à intégrer l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes (GEWE - *gender equality and women's empowerment*) dans les programmes sur l'agriculture respectueuse du climat. Il démontre la nécessité et les avantages de l'intégration d'une approche GEWE, décrit des stratégies pour renforcer la participation des femmes (et des groupes particulièrement vulnérables) et fournit des exemples et des outils pratiques sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes dans l'agriculture.

UICN

[Framework for Conducting Gender-Responsive Analysis](#) (Cadre pour la réalisation d'une analyse tenant compte des questions de genre)

Une méthode pour aider à mettre en œuvre une analyse tenant compte des questions de genre pour un large éventail d'institutions partenaires. Des questions clés sont fournies pour identifier les écarts entre les genres et les problèmes liés aux questions de genre aux niveaux local, institutionnel et national, ainsi que les différences liées aux genres dans la répartition des avantages, des risques et des opportunités.

FAO

[Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts](#)

Les Directives volontaires ont vocation à devenir un document de référence et à fournir des indications qui permettent d'améliorer la gouvernance des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le but ultime de garantir la sécurité alimentaire pour tous et de promouvoir la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale. Elles ont pour objet d'apporter une contribution aux efforts nationaux et mondiaux visant à éliminer la faim et la pauvreté, qui se fondent sur les principes du développement durable et tiennent compte du rôle central que joue le foncier dans le

développement, grâce à la promotion de droits fonciers sûrs et à un accès équitable aux terres, aux pêches et aux forêts.

UICN

[About fishermen, fisherwomen, oceans, and tides: A gender perspective in marine-coastal zones](#) (À propos des pêcheurs, des pêcheuses, des océans et des marées : une perspective des questions de genre dans les zones marines et côtières)

Ce manuel est un outil pour intégrer les questions de genre dans les plans de gestion des zones marines et côtières.

FAO et Alliance Genre et Eau (GWA – Gender and Water Alliance)

[Passport to Mainstreaming Gender in Water Programmes](#)

(Passeport pour l'intégration des considérations de parité dans les programmes de gestion de l'eau)

L'objectif du passeport est de soutenir l'intégration d'une perspective d'intégration des questions de parité dans la planification, la mise en œuvre et la gestion des projets et programmes de gestion de l'eau dans le secteur agricole.

FEM

[Guidance to advance gender equality in GEF projects and programs](#) (Orientations pour faire progresser l'égalité des genres dans les projets et programmes du FEM)

Cette boîte à outils est centrée sur le cycle de projet du FEM et se concentre sur les actions attendues et les étapes nécessaires pour répondre aux exigences décrites dans la politique du FEM en matière de prise en compte des questions de genre. Ces orientations s'appliquent aux projets de grande et moyenne envergure, aux activités habilitantes ainsi qu'aux approches programmatiques. Les publics cibles comprennent les agences du FEM chargées de la conception, de la mise en œuvre, du suivi et des rapports relatifs aux projets.

ONU Femmes et le Fonds vert pour le climat

[Mainstreaming Gender in Green Climate Fund Projects](#)

(Intégration des questions de genre dans les projets du Fonds

		vert pour le climat) Ce manuel et ce kit d'outils aident à guider les partenaires du Fonds vert pour le climat sur la manière d'intégrer les questions de genre dans les projets et programmes, et d'inclure de manière significative les femmes, les filles, les hommes et les garçons des communautés socialement exclues et vulnérables dans tous les aspects du financement climatique. PNUD Gender Analysis and NDCs (Analyse des questions de genre et Contributions déterminées au niveau national) Ce guide à l'intention des parties prenantes gouvernementales sur la conduite d'une analyse des questions de genre pour les CND explique comment l'analyse doit fournir des recommandations sur l'alignement des politiques tenant compte des questions de genre, la coordination institutionnelle, le renforcement des capacités, la collecte de données ventilées par sexe et le financement dans les secteurs prioritaires des CND.
SI VOUS VOULEZ...	... comprendre les indicateurs de genre	... obtenir des orientations pour l'élaboration de rapports nationaux tenant compte des questions de genre
CONSULTEZ CES RESSOURCES	Asian Development Bank (ADB) Toolkit on Gender Equality Results and Indicators (Boîte à outils sur les résultats et les indicateurs en matière d'égalité des genres) Cette boîte à outils vise à aider les professionnels du développement à s'assurer que les questions de genre sont intégrées dans les initiatives de développement, et à suivre et évaluer les résultats en matière d'égalité des genres. Il	CBD Directives sur l'intégration de la parité des sexes dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique Ces Lignes directrices aident à l'élaboration des Stratégies et Plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB) afin de répondre aux objectifs de conservation de la biodiversité et de promotion de l'égalité des genres. Elles fournissent des

présente un ensemble de résultats, de réalisations et d'indicateurs en matière d'égalité des genres sélectionnés ou adaptés par les utilisateurs.

PNUD

[Gender Responsive Indicators. Gender and NDC Planning for Implementation](#) (Indicateurs tenant compte des questions de genre. Questions de genre et planification de la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national)

Ce rapport explique comment concevoir des indicateurs tenant compte des questions de genre dans les actions sectorielles des initiatives de lutte contre le changement climatique, en encourageant une participation égale et une répartition équitable des bénéfices.

orientations générales aux Parties sur l'inclusion des questions de genre dans les SPANB existants et à venir.

Réseau mondial de la CCNUCC et du PAN

[Boîte à outils pour un processus d'élaboration et de mise en œuvre de plans nationaux d'adaptation \(PNA\) qui répond aux questions de genre](#)

Cette boîte à outils est conçue pour soutenir les efforts des pays dans la mise en place d'un processus de PAN tenant compte des questions de genre. Il s'adresse aux acteurs gouvernementaux qui coordonnent le processus du PAN, ainsi qu'aux parties prenantes et aux partenaires du développement qui soutiennent l'adaptation, la planification et la mise en œuvre.

PNUD

[Gender equality in national climate action planning](#) (Égalité des genres dans la planification nationale de l'action pour le climat)
Ce document présente un cadre pour l'intégration de l'égalité des genres dans la planification et la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national.

Développement et dégradation des terres

[Gender and land degradation neutrality: A cross-country analysis to support more equitable practice](#) (Neutralité en

matière de dégradation des terres et questions de genre : une analyse transnationale pour soutenir une pratique plus équitable)

Ce document identifie les points novateurs et les avantages de l'intégration des questions de genre dans la neutralité en matière de dégradation des terres (NDT), ainsi que les risques de l'inaction dans ce domaine. Les points de départ d'une NDT tenant compte des questions de genre sont identifiés, et comprennent les interventions qui permettent de : fusionner les plans NDT tenant compte des questions de genre avec les plans existants aux niveaux local et mondial ; mettre en place des systèmes d'alerte précoce sensibles aux questions de genre ; réduire les disparités entre les genres ; et sauvegarder les droits fonciers des femmes grâce à des mécanismes de

		financement de la NDT sensibles aux questions de genre. PNUD, PNUE, FEM, GGCA et Ministère des affaires étrangères de Finlande Gender-Responsive National Communications Toolkit (Boîte à outils de communication nationale tenant compte des questions de genre) Cette boîte à outils est conçue pour renforcer les capacités du personnel des gouvernements nationaux et les aider à intégrer l'égalité des genres dans l'élaboration des communications nationales dans le cadre de la CCNUCC.
--	--	--

SI VOUS VOULEZ...	... accéder aux ensembles de données	... mieux comprendre la budgétisation tenant compte des questions de genre
CONSULTEZ CES RESSOURCES	Des données secondaires peuvent être obtenues par une analyse des bases de données existantes : • Gender Inequality Index (GII) Indice d'inégalité de genre (IIG) • Global Gender Equality Constitutional Database Base de données constitutionnelle sur l'égalité des genres dans le monde • Gender Data Portal Portail de données sur le genre • Social Institutions & Gender Index Institutions sociales & Indice de genre • Concluding observations on states' reports to CEDAW Observations finales sur les rapports des États à la CEDAW • Global Gender Gap Écart mondial entre les genres • National Laws and Regulations Concerning Women's Rights to Community Forests Lois et règlements nationaux concernant les droits des femmes aux forêts communautaires • Base de données de la FAO Genre et le Droit à la Terre	Le Secrétariat du Commonwealth Section sur les questions de genre – Division des programmes de transformation sociale Engendering Budgets: A Practitioners' Guide to Understanding and Implementing Gender-Responsive Budgets (Budgets tenant compte des questions de genre : guide pratique pour comprendre et mettre en œuvre les budgets prenant en compte les questions de genre) Il s'agit d'un guide pratique pour aider les professionnels à comprendre et mettre en œuvre les budgets prenant en compte les questions de genre. FNUAP, UNIFEM Pratique de la Budgétisation sensible au genre: un Manuel de Formation Ce manuel de formation vise à développer une compréhension de la budgétisation tenant compte des questions de genre en tant qu'outil de promotion de l'équité entre les genres, de la responsabilité à l'égard des droits des femmes, et de l'efficacité et de la transparence des politiques et des processus budgétaires.

OXFAM

[A Guide to Gender-Responsive Budgeting](#) (Un guide pour une budgétisation tenant compte des questions de genre)

Ce guide fournit les principes et les éléments relatifs à l'élaboration de budgets tenant compte des questions de genre.